

COMPRENDRE LES VIOLENCES SEXUELLES VÉCUES PAR LES COMMUNAUTÉS LGBTQ+ POUR MIEUX *intervenir*

Guide de bonnes pratiques destiné aux organismes et personnes intervenant dans le domaine d'aide en violences sexuelles, ainsi que les organismes et personnes intervenant dans les milieux d'aide LGBTQ+.

infern
ligne.

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre

La présente publication est une réalisation d'Interligne grâce aux fonds alloués par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.



Secrétariat
à la condition
féminine

Québec



Ce document peut être consulté et téléchargé sur la plateforme ALIX au alix.interligne.co/

Interligne

C.P. 1006, succursale C
Montréal (QC) H2L 4V2
Téléphone : 514 866-6788
Courriel : info@interligne.co

Dépôt légal 2021

Coordination

Mireille St-Pierre, coordonnatrice de l'intervention clinique
Laurence Desjardins, coordonnatrice des programmes portant sur les violences
Rebecca Poirier-Stewart, coordonnatrice des programmes portant sur les violences

Rédaction

Mireille St-Pierre

Collaboration à la rédaction

Alice Brassard, Léa Couture, Anaïs Fraile-Boudreault,
Sorany Gagnon Nguon, Rebecca Poirier-Stewart.

Révision linguistique

Geneviève Dubé

Conception graphisme et mise en page

Pro-Actif

Remerciements

Remerciement à la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Isabelle Charest, sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine.

Remerciement au programme de soutien financier à des initiatives en matière de violences sexuelles dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 du Gouvernement du Québec

Remerciement au comité de travail, au comité consultatif et aux personnes consultantes

Stéphanie Ménard	Line Chamberland
Alexandre Tremblay-Roy	Annabelle Santerre
Em Steinkalik	Jonathan Bacon
Valérie Massicotte	Olivier Gauvin
Catherine Gladu-Beaulieu	Roger Noel
Mylène Gauthier	Martin Blais
Julie Antoine	Ariane Marchand-Labelle
Cynthia Eysseric	Audrey Mantha
Liz Edith Acosta	Anne-Sophie Ponsot
Antoine Beaudoin Gentes	Clémence Rousseau-Cyr
Chloé Vigneau	Amélie Beaulieu
Charlie Augustin	Martin Waisman
Séré Beauchesne-Lévesque	Hélène Beaupré
Valérie Roy	Jade Lagacé
Kévin Lavoie	Mathieu Arnaud
Geneviève Paquette	Jérémy Boulanger-Bonnely

Toute reproduction du contenu est permise à condition d'en mentionner la source.

Citation suggérée :

Interligne. (2021). Comprendre les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir : Guide de bonnes pratiques destiné aux organismes et personnes intervenant dans le domaine d'aide en violences sexuelles, ainsi que les organismes et personnes intervenant dans les milieux d'aide LGBTQ+. Montréal : Interligne.

Notes

Acronyme

Les acronymes abrégés LGBTQ+ et DSPG (diversité sexuelle et pluralité des genres) seront utilisés dans cet outil à des fins de rédaction et de lecture. Le comité de rédaction reconnaît et inclut toutes les diversités sexuelles, la pluralité des genres ainsi que les réalités intersexes.

Limites

L'équipe tient à souligner qu'elle est composée d'une diversité limitée de perspectives. Différentes réalités LGBTQ+ y sont représentées, mais, malgré une sensibilité de l'équipe aux enjeux des personnes racisées et des peuples autochtones, la position depuis laquelle ce guide est écrit ainsi que les termes utilisés demeurent principalement informés par la majorité blanche coloniale. Certains éléments en lien avec les enjeux raciaux et coloniaux peuvent donc avoir été oubliés, en raison des biais inconscients et des angles morts que les membres de l'équipe peuvent avoir, découlant de leur position privilégiée par rapport à ces axes d'oppression.

De plus, le présent guide touche l'intervention auprès de personnes victimes de violences sexuelles, et n'adresse pas l'intervention auprès de personnes autrices de violence.

Industrie du sexe

Pour rejoindre toutes les réalités des personnes impliquées dans l'industrie du sexe, l'expression « personne dans l'industrie du sexe » sera utilisée en remplacement des expressions « exploitation sexuelle » et « travailleurs-euses du sexe ».

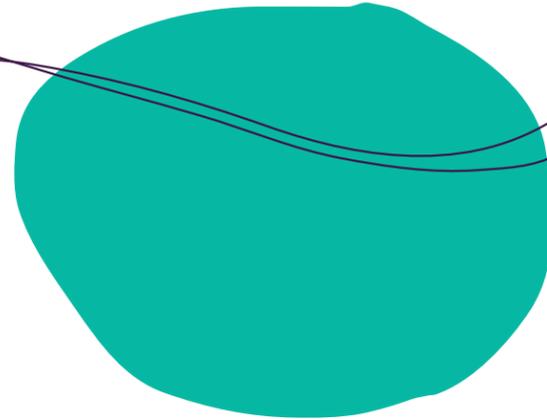
Dénomination

Dans tout le document, les termes « personne survivante », « personne victime » et « personne ayant vécu/subi des violences sexuelles » seront utilisés en alternance pour décrire le vécu des personnes ayant vécu ou continuant de vivre une forme ou une autre de violence à caractère sexuel.

interligne

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre

Table des matières



Preface du Secrétariat à la condition féminine	6
Preface du Conseil québécois LGBT	7
Avant-propos	8
Introduction	10
• Les raisons d'être de ce guide	11
• Les objectifs du guide	14
• À qui s'adresse ce guide	15

Chapitre 1

La diversité sexuelle et la pluralité des genres	17
• Les dimensions de l'identité sexuelle	18
• Les mythes et préjugés	20
• L'intersectionnalité : un outil pour mieux comprendre les oppressions et les violences systémiques	22

Chapitre 2

Les violences sexuelles	25
• Qu'est-ce que la violence sexuelle?	25
• Le consentement	27
• Les conséquences des violences sexuelles	30
• La culture du viol	32
• Mythes et préjugés	33

Chapitre 3

Les violences sexuelles vécues par les personnes LGBTQ+	35
• Les points communs	35
• Les réalités des hommes et personnes gaies	38
• Les réalités des femmes et personnes lesbiennes	41
• Les réalités des personnes bisexuelles ou pansexuelles	43
• Les réalités des personnes trans et non-binaires	44
• Les réalités des personnes intersexes	46
• Les réalités des personnes asexuelles et aromantiques	48
• Les facteurs de risques et de protection	49

Chapitre 4

Le dévoilement, la dénonciation et la justice	53
• Dévoilement multiple	53
• Rapports historiques avec la police	55
• Stress minoritaire	57
• Violences du système judiciaire	57
• Recommandations	59

Chapitre 5

Pratiques d'ouverture et création d'espaces plus sécuritaires et bienveillants	63
• Pratique sensible au trauma	63
• Qu'est-ce qu'un espace plus sécuritaire (safer space)?	64
• Offrir un accueil bienveillant	66
• Pratiques et interventions anti-oppressives	69

Conclusion	78
Références	79
Annexe 1	84



Besoin d'aide ou de renseignement suite à la lecture de ce guide? La ligne d'écoute d'Interligne est disponible 24/7 au 1-888-505-1010 (téléphone et texto) ou au interligne.co (par clavardage).

Préface du Secrétariat à la condition féminine

Les violences sexuelles sont inacceptables et le gouvernement du Québec est mobilisé pour les prévenir et les contrer.

Encore aujourd'hui, les femmes et les enfants sont les principales victimes de violences sexuelles. Certains groupes de la population vivent aussi des réalités qui les rendent plus vulnérables à cette forme de violence. À cet égard, nous pouvons penser aux personnes issues de la communauté LGBTQ+ qui sont trois fois plus à risque d'être victimes dans l'enfance que la population s'identifiant comme étant hétérosexuelle. Que ce soit pour la communauté LGBTQ+ au sens large ou pour les femmes qui en font partie, notre société doit leur permettre d'évoluer dans un environnement sécuritaire et inclusif.

La mission du Secrétariat à la condition féminine (SCF) consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin, il collabore avec des organismes du milieu afin de réduire les obstacles à l'atteinte de l'égalité de fait, incluant la lutte à la violence sous toutes ses formes, dont les violences sexuelles.

C'est dans ce but et dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* que le SCF soutient *Interligne* dans la réalisation du projet LEXIC², la suite – Comprendre et contrer les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+.

Dans le cadre de ce projet, *Interligne*, en partenariat avec plusieurs expertes et experts du milieu, a réalisé ce guide de bonnes pratiques inclusives afin de répondre à un besoin des personnes victimes de violences sexuelles issues des communautés LGBTQ+ d'avoir accès à des services d'aide dans lesquels les personnes intervenantes étaient sensibilisées à la fois sur les réalités LGBTQ+ et sur la réalité des victimes de violences sexuelles.

Le SCF est fier d'avoir pu soutenir la réalisation de ce guide et est convaincu que celui-ci deviendra un incontournable pour l'intervention et l'accompagnement des personnes des communautés LGBTQ+ victimes de violences sexuelles.

Le Secrétariat à la condition féminine

Préface du Conseil québécois LGBT

Au cours des dernières années, autant la littérature scientifique (Blais, 2013; Dorais, 2018; ESSIMU, 2018; Harrison et al., 2012) que le rapport de la consultation que nous avons menée auprès des groupes LGBTQ du Québec concernant la prévention des violences sexuelles (St-Pierre, 2017) ont permis de brosser un portrait net et alarmant des ressources disponibles pour les personnes survivantes LGBTQ+ et Two-Spirit de violence sexuelle. Alors qu'on constate une grande prévalence de violence sexuelle chez les personnes de la diversité sexuelle et de genre, d'importantes lacunes sont également rapportées au niveau de l'accès à des services de soutien adaptés pour ces personnes survivantes.

Plusieurs projets ont été mis en branle au Québec pour mieux comprendre cette problématique, mieux la prévenir, et offrir des services plus adaptés aux personnes survivantes de nos communautés. L'un des projets précurseurs a certainement été le Forum LEXIC², qui a permis de cibler les enjeux prioritaires et les problématiques spécifiques que vivent les communautés LGBTQ+ concernant les violences sexuelles. Nous avons participé au groupe de travail du Forum LEXIC², et avons depuis pris part au groupe de consultation pour la création du guide que vous tenez aujourd'hui dans vos mains.

Le Conseil québécois LGBT s'implique depuis plusieurs années déjà dans de nombreux projets portant sur les violences sexuelles dans les communautés LGBTQ+, que ce soit à travers nos propres projets ou à titre de partenaire dans d'autres. Cette implication nous permet de constater qu'un besoin récurrent est soulevé : celui que toute personne pouvant être emmenée à intervenir auprès de personnes LGBTQ+ ayant vécu des violences sexuelles devrait être formée sur les réalités spécifiques de cette population, et devrait être outillée pour mieux les accueillir, les soutenir, et répondre à leurs besoins. Ce besoin est non seulement exprimé par les personnes survivantes LGBTQ+; il l'est également par les personnes intervenantes de divers secteurs, qui ont la volonté d'offrir des services plus adaptés à nos populations.

C'est donc avec très grand plaisir que le Conseil québécois LGBT salue la création d'un outil pouvant effectivement répondre à ces besoins, fruit de l'immense travail effectué par *Interligne* en collaboration avec des groupes de travail et de consultations dont nous avons eu le grand honneur de faire partie. Il est indéniable que le guide ***Comprendre et contrer les violences sexuelles vécues par les communautés LGBTQ+ pour mieux intervenir*** sera désormais un outil incontournable pour toute personne souhaitant mieux comprendre les enjeux rencontrés par les personnes de la diversité sexuelle et de genre ayant vécu des violences sexuelles, et avoir en main des outils pratiques pour mieux intervenir auprès de celles-ci.

Nous remercions *Interligne* et félicitons chaleureusement son équipe pour le travail accompli!

Bonne lecture!

Le Conseil québécois LGBT

Avant-propos

Le projet LEXIC² a vu le jour en avril 2018 à la suite d'une subvention du programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie du ministère de la Justice du Québec ainsi que du Secrétariat à la condition féminine.

Le projet comporte plusieurs phases. Il veut d'abord identifier les enjeux prioritaires et les problématiques spécifiques que vivent les communautés LGBTQ+ concernant les violences sexuelles. Pour ce faire, un groupe de travail composé de personnes œuvrant dans des milieux LGBTQ+ variés a été formé. Ce groupe avait pour mandat d'établir la programmation d'un forum ayant une portée nationale.

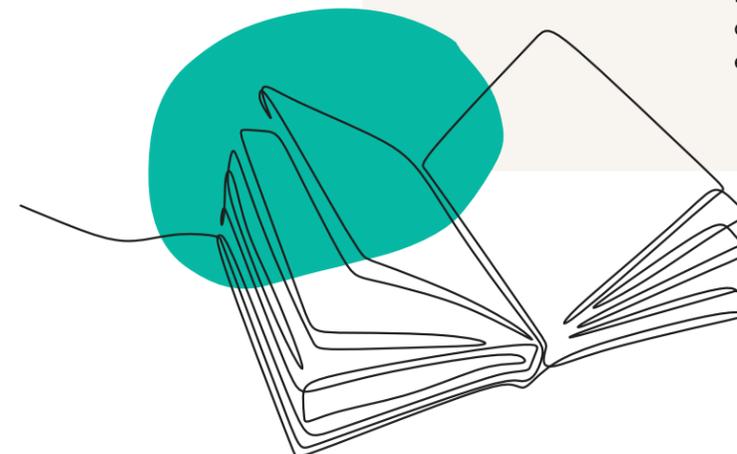
Le forum s'est tenu les 8 et 9 février 2019 au Cégep de Sherbrooke et a réuni plus de 200 personnes des milieux institutionnels, académiques, communautaires et autres autour des enjeux de violences sexuelles touchant les personnes LGBTQ+. Plusieurs constats majeurs sont ressortis des divers échanges lors de ce forum. Parmi ces constats, on cite entre autres le manque de personnel spécialisé en violences sexuelles et en réalités LGBTQ+, le besoin que ressentent les personnes intervenant en violences sexuelles de recevoir de la formation concernant les réalités LGBTQ+, et une meilleure reconnaissance des organismes sécuritaires pouvant aider les personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles.

Que contient la trousse d'outils LEXIC²?

- ☞ **Le guide des bonnes pratiques** inclusives à l'intention des personnes intervenant en première ligne œuvrant dans les domaines d'aide LGBTQ+ ou dans des milieux d'aide aux victimes de violence sexuelle;
- ☞ **Une version audio** du guide des bonnes pratiques inclusives afin de le rendre disponible au plus grand nombre de personnes possible;
- ☞ Une série de **commentaires audios** menés avec des personnes expertes et complémentaires au contenu retrouvé dans ce guide; et finalement,
- ☞ Une **recension des outils** d'intervention en matière de violence à caractère sexuel et en diversité LGBTQ+.

Dans une seconde phase, afin d'explorer ces constats ainsi que de répondre aux besoins soulevés pendant le forum, Interligne s'est vu confier le rôle de former des groupes de travail et de consultations constitués de personnes de différents milieux œuvrant en violences sexuelles ou auprès des populations LGBTQ+. Ces groupes ont comme mandat de se pencher sur la création d'outils d'intervention, d'information et de sensibilisation spécialement adaptés aux réalités LGBTQ+. Ces outils se doivent d'être facilement accessibles à toute organisation concernée par les violences sexuelles, ou par les réalités LGBTQ+.

Le présent guide fait donc partie d'une trousse de quatre outils réfléchis par le comité consultatif et le comité de travail du projet LEXIC².



Introduction

Les raisons d'être de ce guide

I. La prévalence

La problématique des violences sexuelles est, plus que jamais, mise de l'avant comme une préoccupation importante. Les organismes et institutions se mobilisent davantage pour la prévention et pour l'intervention. Les données disponibles démontrent de façon flagrante que les personnes de la diversité sexuelle et la pluralité des genres (DSPG) sont largement surreprésentées parmi les personnes victimes de violences sexuelles.

En fait, les études démontrent que les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles ou en questionnement sur leur orientation sexuelle sont de **1,4 à 3 fois plus à risque de vivre une agression sexuelle** au

courant de leur vie.^{1,2} Certains rapports indiquent que jusqu'à **66% des personnes trans auraient vécu au moins un épisode de violence sexuelle** au courant de leur vie³. Ces chiffres sont d'autant plus importants pour certaines communautés trans spécifiques, comme les jeunes, les personnes trans racisées ou les personnes trans effectuant le travail du sexe.³ La réalité est également différente pour les personnes autochtones LGBTQ+ ou bispirituelles, qui ont historiquement un plus haut risque de victimisation sexuelle. Une étude de 2009 indique que **85% des femmes bispirituelles ont vécu un épisode de violence sexuelle, ce qui équivaut à 4 fois plus que les femmes cisgenres hétérosexuelles.**⁴

On dénote également une prévalence accrue du phénomène, un taux de victimisation inquiétant et un faible taux de dévoilement et de dénonciations chez les personnes issues de la diversité sexuelle et de genres.

Davantage de statistiques de prévalence

- ☞ Les personnes de la DSPG courent plus de risque de vivre de la coercition sexuelle au sein de leurs relations amoureuses, à l'adolescence et à l'âge adulte.
- ☞ Les jeunes personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans ou en questionnement (LGBTQ) sont près de **3** fois plus susceptibles de rapporter avoir vécu une agression sexuelle à l'enfance.
- ☞ Les personnes trans ou non-binaires sont significativement (environ **6** fois) plus à risque de subir de la violence sexuelle en milieu universitaire que les personnes cisgenres, tant au niveau du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles.
- ☞ Une étude parue en 2014 démontre que les femmes LGBTQ+ sont trois fois plus à risque (**21%** contre **7%**) de rapporter avoir été victimes de violence sexuelle comparativement à celles s'identifiant comme hétérosexuelles.

1 Dorais, M. et M.-J. Gervais (2018). Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT). Rapport de recherche, Québec, Université Laval.

2 Dorais, M. et M.-J. Gervais (2019). Après le silence : Réagir aux agressions sexuelles envers les personnes LGBT. Québec, Presses de l'Université Laval.

3 Xavier, J., J. A. Honnold et J. B. Bradford (2007). The Health, Health-Related Needs, and Lifecourse Experiences of Transgender Virginians. Virginia Department of Health.

4 Lehavot, K., K. L. Walters et J. M. Simoni (2009). Abuse, Mastery, and Health Among Lesbian, Bisexual, and Two Spirit American Indian and Alaska Native Women. *Cultur Divers Ethnic Minor Psychol*, 15 (3), 275-284.

II. Les défis

Malgré cette surreprésentation, les personnes LGBTQ+ font face à d'énormes défis au niveau de l'accès aux services d'aide dédiés aux personnes survivantes de violences sexuelles. Si les obstacles à cet accès sont nombreux, la méfiance et la peur ressenties par les personnes LGBTQ+ envers les différents services et institutions jouent un grand rôle quant au dévoilement, ou au non-dévoilement, et à la demande d'aide. Notons que ces sentiments sont nés d'expériences réelles vécues par les communautés LGBTQ+ au sein des institutions et organismes, et que ces expériences ont un impact important sur l'ensemble des personnes de la DSPG, qu'elles aient vécu cette violence personnellement ou non. Pour certaines personnes, cette peur les empêche même de débiter un processus de recherche de soutien.

Autres barrières à l'accès aux services

- ☞ Le refus de service basé sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle (une femme trans refusée dans un service s'adressant aux femmes, par exemple);
- ☞ Les communications non inclusives qui freinent les personnes LGBTQ+ à utiliser un service, ne s'y reconnaissant pas, ou encore;
- ☞ Le manque de services spécialisés.



Outre la peur, l'accès aux services sociaux et de santé est inégal pour les personnes LGBTQ+ qui demandent de l'aide en tant que victime.^{5,6} On cite, notamment, le manque d'ouverture d'esprit, de connaissances ou de sensibilité des membres du personnel comme barrières directes à l'accès.

Ces barrières et les violences institutionnelles vécues amènent certaines personnes LGBTQ+ à se tourner vers les organismes spécialisés en DSPG. Or, bien que ces organismes offrent généralement un accueil inclusif et rassurant, leur personnel est rarement formé en matière d'intervention adaptée aux victimes de violences sexuelles. Les personnes victimes n'y reçoivent donc pas nécessairement l'aide recherchée, et se retrouvent devant un gouffre de services.

5 Namaste, V. (2000). *Invisible Lives: The Erasure of Transsexual and Transgendered People*. Bibliovault OAI Repository, University of Chicago Press.

6 Namaste, V. (2005). *Sex Change, Social Change : Reflections on Identity, Institutions, and Imperialism*. Toronto : Women's Press/Canadian Scholars' Press.

III. Les besoins

Afin de réduire ces entraves à l'accès et améliorer les soins offerts aux personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles, il faut d'abord comprendre les besoins de toutes les personnes impliquées. Les besoins des personnes survivantes de violences sexuelles sont diversifiés et touchent différents fronts. Les besoins spécifiques aux personnes LGBTQ+ n'y font pas exception. Ils concernent tout autant la prévention que l'information et l'accès aux services. Parmi ces besoins plus spécifiques, on retrouve :

- ☞ Recevoir un accueil sans présomption et des services respectueux;
- ☞ Reconnaître les milieux qui offrent des services adaptés aux personnes LGBTQ+ survivantes de violences sexuelles;
- ☞ Avoir des personnes alliées dans les services d'aide et de premières lignes;
- ☞ Voir son vécu et ses besoins être validés;
- ☞ Obtenir un meilleur accès à des services spécialisés pour les personnes LGBTQ+ vivant des violences sexuelles;
- ☞ Se sentir en sécurité dans le processus de recherche d'aide; et,
- ☞ Comprendre davantage les processus juridiques liés au dévoilement, et obtenir un accompagnement sans jugement.

Afin de pouvoir adapter leurs pratiques pour créer un espace plus sécuritaire, les personnes intervenantes et de premières lignes ont également des besoins spécifiques, tant en matière d'intervention inclusive que d'aide aux victimes de violences sexuelles. Lors du colloque organisé par LEXIC² en 2019, les personnes intervenantes ont nommé, entre autres, les besoins suivants :

- ☞ Recevoir de la formation continue sur les réalités spécifiques aux personnes LGBTQ+ vivant des violences sexuelles;
- ☞ Déconstruire les mythes entourant les réalités LGBTQ+;
- ☞ Recevoir des outils pour intervenir en violence sexuelle;
- ☞ Reconnaître l'ampleur de la problématique et des souffrances vécues par les personnes LGBTQ+;
- ☞ Recevoir un soutien financier adéquat pour adapter ses services et en améliorer l'accès;
- ☞ Créer des partenariats et des réseaux entre organismes dédiés aux personnes LGBTQ+ et milieux spécialistes en intervention sur les violences sexuelles;
- ☞ Reconnaître sa responsabilité dans le processus d'inclusion et d'adaptation; et,
- ☞ Recevoir de la valorisation quant à ses compétences et capacités en intervention.

En mettant en lumière les réalités vécues, les besoins et les pistes d'intervention inclusives, ce guide souhaite nourrir la réflexion sur l'accueil et l'intervention auprès de personnes LGBTQ+ survivantes. Le regroupement LEXIC² espère ainsi soutenir toute organisation déployant des efforts pour mieux inclure les personnes LGBTQ+, et les remercier de leur travail en tant qu'organisation plus sécuritaire pour ces communautés.

Les objectifs du guide

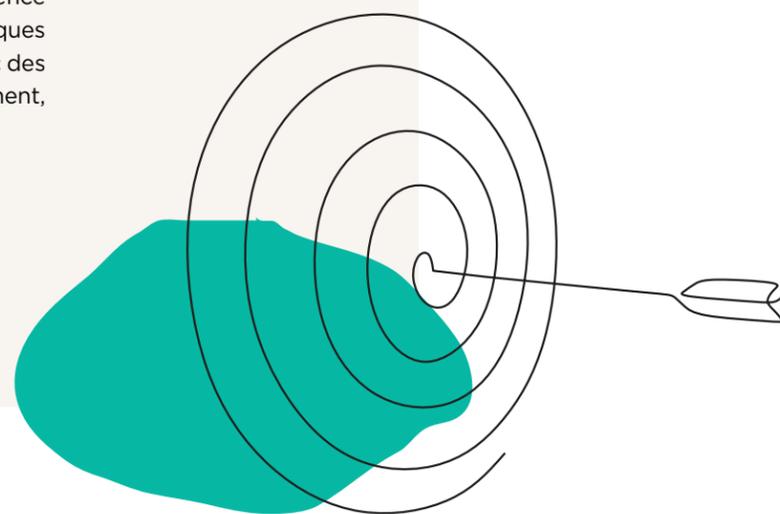
Le contenu du présent guide se concentrera sur deux priorités majeures qui tenteront de répondre aux besoins des personnes LGBTQ+ survivantes et à ceux des personnes travaillant à leur mieux-être.

Tout d'abord, ce guide a pour objectif **d'offrir des informations spécifiques sur les réalités des personnes LGBTQ+ vivant des violences sexuelles à tous les milieux où une personne de la DSPG est susceptible de se confier à la suite de violences sexuelles vécues**. Parmi les besoins listés ci-haut, la nécessité de former les milieux pouvant recevoir un dévoilement de violence sexuelle par une personne LGBTQ+ a été désignée comme étant prioritaire par toutes les parties concernées. Les personnes survivantes, tout comme les personnes intervenantes, notent les lacunes en matière de connaissance et de compréhension des réalités LGBTQ+. Le présent guide s'inscrit dans cette optique de transmission de connaissance. L'information qui y est contenue visera à informer sur les violences sexuelles vécues par les personnes LGBTQ+, sur les mythes et préjugés qui peuvent impacter le service donné et sur les conséquences que peut avoir un service invalidant sur une personne LGBTQ+. Les chapitres ont également comme objectif de permettre au lectorat de prendre conscience de leurs forces et lacunes en matière de pratiques inclusives, et de ressortir de cette lecture avec des pistes concrètes permettant un réel changement, au rythme de chaque personne.

Espace plus sécuritaire (*safer space*)

Il est préférable de parler de milieu « plus sécuritaire » (*safer space*) que de milieu « sécuritaire » (*safe space*), étant donné qu'il s'agit d'un processus continu et qu'il y a toujours place à amélioration en matière d'inclusion.

Ensuite, par l'entremise de ce guide, nous souhaitons **outiller les milieux à créer des environnements plus sécuritaires pour les personnes LGBTQ+ vivant des violences sexuelles**. Pour ce faire, il faut tout d'abord pouvoir reconnaître ce qu'est une pratique sécuritaire, et, de façon encore plus importante, ce qui ne l'est pas. Il s'agit d'un processus continu qui demande de l'humilité pour accepter que certaines de nos pratiques ne soient pas respectueuses de toutes les réalités, et qu'il faille mettre de côté certaines idées préconçues pour les reconstruire.



Pour s'informer sur le programme Équifierté d'Interligne pour un soutien et un accompagnement vers l'inclusion en milieu de travail.

<https://interligne.co/equifierte/>



Ce guide, en plus de permettre cette réflexion et cette prise de conscience, propose des outils concrets afin d'y parvenir. Il est primordial de garder en tête qu'il faut du temps pour adapter ses pratiques et créer un lien de confiance avec une population marginalisée. L'application des connaissances et des outils proposés dans ce guide n'est qu'une partie du processus d'inclusion.

À qui s'adresse ce guide

Ce guide a été rédigé à l'intention de toute personne membre d'organismes et d'institutions offrant des services, du soutien ou de l'aide aux personnes LGBTQ+ ayant vécu des violences sexuelles, ou étant susceptibles d'en vivre.

Plus précisément, le guide se veut un outil pour les personnes travaillant dans **les organisations offrant des services aux victimes de violences sexuelles**. Il vise également les personnes travaillant dans les **organismes d'aide et de soutien pour les personnes LGBTQ+**.

Chapitre

1

inter_
ligne.

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre

Discussion chapitre 1



Écoutez notre discussion sur ce chapitre avec comme personnes invitées Héléne Beaupré, personne intervenante et militante pour les enjeux intersexes et Martin Waisman, intervenant à l'organisme SHASE.

La diversité sexuelle et la pluralité des genres

Le chapitre qui suit se penche sur les communautés LGBTQ+ (lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queers et autres) et leurs réalités, indépendamment des violences sexuelles que ces dernières peuvent vivre ou peuvent avoir vécues.

L'objectif principal de ce chapitre est d'uniformiser les connaissances de toutes les personnes qui s'adonneront à la lecture du guide, pour que toutes puissent avoir les mêmes bases, un langage commun adéquat, et ainsi développer une sensibilité en tant que personne intervenante et alliée aux communautés et aux luttes LGBTQ+.

Pour plus de définitions, consulter le lexique des termes de la DSPG en Annexe I.

Pour ce faire, il est nécessaire de définir clairement certains termes en lien avec les communautés des diversités sexuelles et de la pluralité des genres. Plusieurs stéréotypes et préjugés concernant les personnes des communautés LGBTQ+ doivent d'ailleurs être déconstruits pour que les interventions en soient moins teintées et qu'elles agissent plutôt de façon aidante. Cette démystification simplifiera du même coup l'amorce du dernier point du chapitre : l'intersectionnalité et la compréhension des oppressions et violences systémiques qui touchent les communautés LGBTQ+.

Les dimensions de l'identité sexuelle

Afin d'établir une base commune, il est pertinent de distinguer les quatre dimensions de l'identité sexuelle, soit le sexe assigné à la naissance, l'identité de genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle ou romantique.

Sexe assigné à la naissance



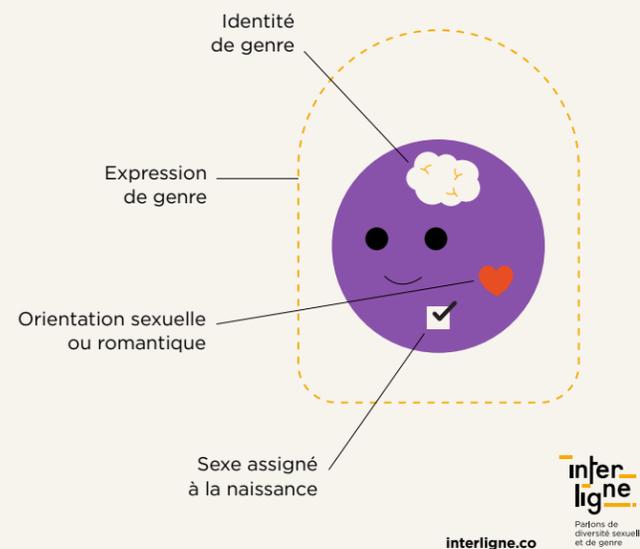
Identité de genre



Expression de genre



Orientation sexuelle ou romantique



Le sexe assigné à la naissance

Le sexe assigné à la naissance est déterminé par le corps médical sur la base de l'observation des organes génitaux du bébé, en cochant la case M (sexe masculin) ou la case F (sexe féminin) sur l'acte de naissance. Cette décision du corps médical devient **la mention du sexe légale** de la personne indiquée sur son certificat de naissance, et se veut aussi la désignation du genre de la personne d'un point de vue social. L'assignation de la mention du sexe, en plus d'être obligatoire au Québec, est basée sur une conception binaire du sexe biologique, soit homme ou femme. « Cela implique que des interventions chirurgicales non consenties sont appliquées sur des enfants intersexes pour les faire correspondre de force à une des deux options. Cette bicatégorisation du genre ne tient pas compte non plus des personnes non-binaires ou des personnes trans. »⁷

Trans : Terme parapluie qui englobe une diversité d'identités revendiquées par des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance. Il peut s'agir par exemple de personnes queers, trans, non-binaires, agenres, bispituelles, etc.

Cisgenre : Le terme « cisgenre » réfère aux personnes qui s'identifient au genre qui leur a été assigné à la naissance.

L'identité de genre

L'identité de genre est un terme qui fait référence **au genre auquel une personne s'identifie**, quel que soit son sexe assigné à la naissance et son expression de genre. L'identité de genre est une **expérience intime et personnelle** qui peut évoluer au cours de la vie. Toutes les personnes — de toutes les orientations sexuelles confondues — ont une identité de genre. Par exemple, elles peuvent être homme trans ou cisgenre, femme trans ou cisgenre, s'identifier à plusieurs genres, à aucun genre ou à une identité autre.

L'expression de genre

L'expression de genre concerne **la manière de percevoir son identité et de l'exprimer socialement** par le biais de caractéristiques et de comportements observables pour autrui. On note par exemple l'apparence physique, les codes vestimentaires, les codes langagiers, la gestuelle, la personnalité ainsi que les autres attributs liés aux genres. L'expression de genre **ne dépend pas de l'identité de genre, ni du sexe assigné à la naissance**.

L'orientation sexuelle ou romantique

L'orientation sexuelle ou romantique correspond à **l'attraction sexuelle ou romantique que l'on peut éprouver envers des personnes** d'un ou plusieurs genres. Elle réfère aussi au **sentiment d'identité personnelle et sociale** basé sur ces attractions, les comportements pour les exprimer, et possiblement l'appartenance à une communauté de personnes qui les partagent. L'homosexualité, l'hétérosexualité, la bisexualité, la pansexualité et l'asexualité sont des orientations sexuelles généralement reconnues. Il est d'ailleurs à noter que l'orientation sexuelle peut être fluide et fluctuer au cours de la vie d'une personne.

L'orientation sexuelle et l'orientation romantique sont parfois des dimensions de l'identité sexuelle qui peuvent être distinctes. Dans ce cas, l'orientation romantique vient souligner les attirances émotionnelles et affectives ainsi que les sentiments que l'on peut éprouver envers des personnes d'un ou plusieurs genres. L'orientation sexuelle correspond, quant à elle, à l'attraction physique et sexuelle. Cette distinction est importante, entre autres, pour les personnes asexuelles qui n'éprouvent pas ou peu d'attraction sexuelle, mais qui peuvent éprouver une attirance romantique. Elle est aussi importante pour les personnes aromantiques qui n'éprouvent pas ou peu d'attraction romantique, mais qui peuvent éprouver une attirance sexuelle.

Pour plus d'information sur les micro-agressions, rendez-vous à la [page 36 du présent guide](#).

Il est particulièrement important de **reconnaître que chaque personne est experte de sa propre réalité**, et donc de sa propre orientation sexuelle et de son identité de genre. Respecter et reconnaître l'auto-identification de chaque personne est essentiel pour éviter les micro-agressions, créer un bon lien de confiance avec une personne et l'accueillir pour qui elle est.

Les communautés LGBTQ+ forment un ensemble de personnes et de réalités hétérogènes, qui partagent certes des enjeux similaires et vivent des oppressions et des violences communes, mais qui ont aussi des **spécificités qui leur sont propres**. Le risque en uniformisant et homogénéisant les expériences des communautés LGBTQ+ est d'invisibiliser du même coup des enjeux qui doivent être abordés différemment d'un groupe à l'autre, voire d'une personne à l'autre.

⁷ Duford, J. (2019). Pratiques d'ouverture envers les jeunes LGBTQIA2S en situation d'itinérance : guide destiné aux organismes d'aide en itinérance ou qui oeuvrent auprès de personnes à risque d'itinérance. Montréal : Coalition des groupes jeunesse LGBTQ+.

Les mythes et préjugés

Pour arriver à œuvrer auprès des communautés LGBTQ+ en évitant les interventions stigmatisantes et discriminatoires, il faut reconnaître et déconstruire ses biais cognitifs issus de stéréotypes et de préjugés. En voici donc quelques-uns, en guise d'amorce à une plus large démystification de vos propres préjugés :

Mythe

Les personnes trans, c'est un nouveau phénomène.

La **transitude** a toujours été présente un peu partout dans le monde, sans pour autant avoir laissé énormément de traces de son passé.

La réalité des peuples autochtones est un bon exemple. Avant l'arrivée des colons en Amérique, les divisions de genre étaient aussi diverses chez les peuples autochtones que les cultures autochtones elles-mêmes. Les rôles sociaux et les identités de genre étaient basés sur des facteurs sociaux multiples et reflétaient les cultures autochtones sur un plan politique et selon leur vision du monde. La colonisation a donc grandement impacté négativement les peuples autochtones sur une multitude d'enjeux. Par exemple, dans les pensionnats autochtones, les enfants étaient séparés en garçons et filles et portaient des vêtements et des styles capillaires en « accord avec leur genre ». ⁸

Tout autour du monde, il est possible de voir de multiples identités de genre que la colonisation a tenté d'effacer, comme les identités bispirituelles par exemple. Pourtant, ces identités existent encore; cela dit, l'impact de la colonisation est important et entraîne la violence et les discriminations multiples.

Il est certes possible que l'on ait l'impression que le nombre de personnes trans ait augmenté au courant des dernières années, même s'il est difficile d'identifier clairement si cette impression est fondée ou non, faute de données et de statistiques présentes et passées. Le travail de visibilité, d'éducation et de militantisme fait par les communautés trans, ainsi que l'intérêt grandissant de la population générale et des médias pour leurs réalités jouent un rôle important sur cette impression. ⁹

Transitude : Ce terme fait référence à l'expérience d'être trans ou d'avoir un parcours trans. Il s'agit d'un néologisme en français, davantage utilisé au Québec (et transidentité en France) équivalent au terme anglais « *transness* ».

8 Hunt, S. (2016). Une introduction à la santé des personnes bispirituelles : questions historiques, contemporaines et émergentes. Prince George, Colombie-Britannique. National Collaboration Centre for Aboriginal Health.

9 Société Canadienne du SIDA (2014). Mythes sur les personnes trans. Consultée en ligne au <https://www.cdnaids.ca/wp-content/uploads/Feuillets-dinformation-MYTHES-1.pdf>.

Mythe

Il est possible de reconnaître les personnes LGBTQ+ par leurs manières, leur habillement ou certaines caractéristiques physiques.

Les personnes de la diversité sexuelle et de genres se présentent sous toutes les formes, les tailles et les personnalités, au même titre que les personnes cisgenres et hétérosexuelles. Ce ne sont pas toutes les personnes des communautés LGBTQ+ qui correspondent aux stéréotypes entretenus par la société. En ce sens, on ne peut présumer de l'orientation ou de l'identité d'une personne par ces caractéristiques.

Mythe

Toutes les personnes trans veulent avoir recours aux interventions chirurgicales d'affirmation de genre au niveau des parties génitales (vaginoplastie/phalloplastie).

Chaque personne trans choisit ce qui lui convient. Une transition peut se faire sur plusieurs plans : social, légal et médical. Pour certaines personnes, le *coming-out* trans ou non-binaire (transition sociale) constitue l'ensemble du processus de transition. Par ailleurs, d'autres souhaiteront avoir recours à l'hormonothérapie ou une intervention chirurgicale d'affirmation de genre telle que la vaginoplastie par exemple (transition médicale). Ce ne sont d'ailleurs pas toutes les personnes trans qui souhaitent avoir accès aux interventions chirurgicales d'affirmation de genre qui peuvent y avoir accès. Certaines barrières comme les critères d'admissibilité, le coût, les assurances, la période d'attente, le manque de ressources, et les

dépenses connexes peuvent réduire la capacité d'une personne à cet accès. ¹⁰ Finalement, le processus de transition est donc unique pour chaque personne, et toutes les expériences sont valides.

Mythe

Dans une relation entre personnes de même genre, une personne fait le rôle masculin et l'autre fait le rôle féminin.

Ce mythe fait référence aux rôles de genre stéréotypés correspondant à un modèle rigide et traditionnel de relation hétérosexuelle et patriarcale. Dans toutes relations, entre personnes de même genre ou pas, les rôles de genre vont varier en fonction des personnes et de leur personnalité, de ce avec quoi elles se sentent à l'aise.

Mythe

Les enfants de parents de même genre seront aussi LGBTQ+.

Les recherches démontrent que les enfants d'une famille homoparentale ne sont pas plus susceptibles d'être LGBTQ+ que les enfants issus d'union hétérosexuelle. ¹¹

Reconnaître les **mythes** et **préjugés** que nous avons intégrés n'est pas une mince tâche. La présente section n'aborde qu'une infime partie des mythes entourant les personnes et les réalités de DSPG. Il est donc nécessaire de rester à l'affût des mythes qui perdurent dans l'organisation ou au sein de l'équipe, et de travailler à les déconstruire.

10 Société Canadienne du SIDA (2014). Mythes sur les personnes trans. Consultée en ligne au <https://www.cdnaids.ca/wp-content/uploads/Feuillets-dinformation-MYTHES-1.pdf>.

11 Greenbaum, M. (2014). Des recherches scientifiques pour déconstruire les mythes à propos des familles homoparentales. Coalition des Familles LGBT : Montréal.

L'intersectionnalité : un outil pour mieux comprendre les oppressions et les violences systémiques

En 1989, c'est la juriste et chercheuse américaine Kimberlé Williams Crenshaw, qui, en constatant que les femmes noires ne trouvaient pas leur place dans les luttes féministes (blanches) et les luttes antiracistes (masculines), a théorisé le concept de **l'intersectionnalité**. Cette notion désigne la théorisation de systèmes d'oppression complexes en lien avec différentes caractéristiques sociales et identitaires telles que le genre (le sexisme et la transphobie), la race et l'ethnicité (le racisme), la nationalité (la xénophobie), la classe sociale (le classisme), ou les handicaps (le capacitisme). Ces axes mettent en opposition les relations de pouvoir entre un groupe dominant, qui se verra en position privilégiée, et un groupe opprimé, placé en position de vulnérabilité.

Ainsi, une personne peut se trouver simultanément aux croisements d'axes d'oppression et vivre un amalgame de discriminations qui lui est propre. Par exemple, une femme noire lesbienne peut vivre une combinaison de sexisme, de racisme et de lesbophobie, lesquels sont vécus simultanément et de façon indissociable, en s'alimentant et se construisant mutuellement.¹²

La société actuelle dirigée par les groupes dominants pour les groupes dominants fait donc en sorte de marginaliser les personnes appartenant aux groupes opprimés. Les discriminations sont tellement ancrées profondément dans les rouages sociétaux qu'elles deviennent normalisées, même au niveau des structures et des systèmes politiques qui les perpétuent à leur tour.

La notion de **stress minoritaire**, qui est également essentielle à la bonne compréhension des oppressions et de la violence, sera abordée dans le chapitre 4.

La lesbophobie est une discrimination intersectionnelle, à l'axe des oppressions du sexisme et de l'homophobie. Elle décrit tout comportement ou attitude hostile envers les lesbiennes ou les femmes en relation avec d'autres femmes.

En s'attardant aux communautés LGBTQ+ en particulier, on peut constater les effets de la **cisnormativité** et de **l'hétéronormativité**, deux systèmes d'où découlent les violences à caractères transphobes et homophobes, en ce qui a trait aux axes du genre et de l'orientation sexuelle.

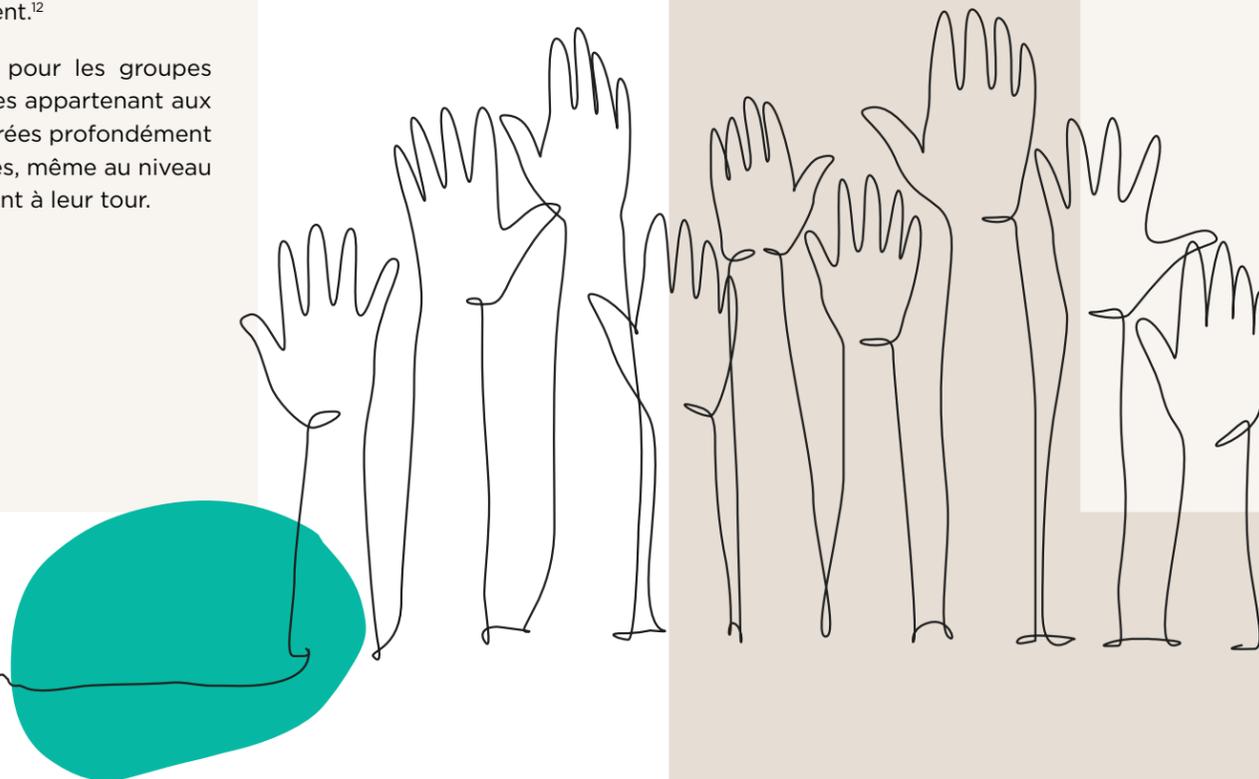
Ces systèmes agissent violemment sur les personnes non cisgenres et non hétérosexuelles, en leur envoyant le message qu'elles n'entrent pas dans ce qui est considéré comme « la norme valide », donc dans le cadre cisgenre et hétérosexuel. Évidemment, le cadre est aussi masculin, blanc, relativement jeune, de classe moyenne aisée, au corps mince sans handicap physique ou trouble de santé mentale. Il est important de prendre tous ces facteurs identitaires en compte lors d'interventions sur des enjeux assurément influencés par les conséquences de ces dynamiques de pouvoir, puisqu'ils agissent souvent comme barrière dans le cheminement d'une personne.

Cisnormativité : C'est la présomption qu'être cisgenre est la norme et que le cadre de la binarité des sexes doit servir de référence pour la détermination de ce qui est normal ou non. La cisnormativité est le fait de présumer que toute personne est cisgenre. Cette attitude s'intègre dans un système de cissexisme : des comportements et actions discriminatoires portant préjudice aux personnes trans et non-binaires.

Hétéronormativité : C'est la présomption que l'hétérosexualité est la norme, et que les relations hétérosexuelles sont la référence pour la détermination de ce qui est normal ou non.

Dans un même sens que la cisnormativité, l'hétéronormativité est le fait de présumer que toute personne est hétérosexuelle. Cette attitude s'intègre dans un système hétérosexiste : des comportements et actions discriminatoires portant préjudice aux personnes de diversité sexuelle.

¹² Janssen, B. (2017). Intersectionnalité : de la théorie à la pratique. Centre d'éducation populaire André Genot, Namur.





AVERTISSEMENT

Le contenu du présent chapitre traitera de violences sexuelles et psychologiques et d'événements traumatiques.

Si vous ressentez le besoin de parler, rendez-vous au alix.interligne.co/ressources/ afin de trouver la ressource de soutien de votre région.

Chapitre

2

inter_
ligne.

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre

Discussion chapitre 2



Écoutez notre discussion sur ce chapitre avec comme personnes invitées Jade Lagacé, coordonnatrice-adjointe à Info-aide violence sexuelle et Mathieu Arnaud, intervenant Programme Milieu chez RÉZO

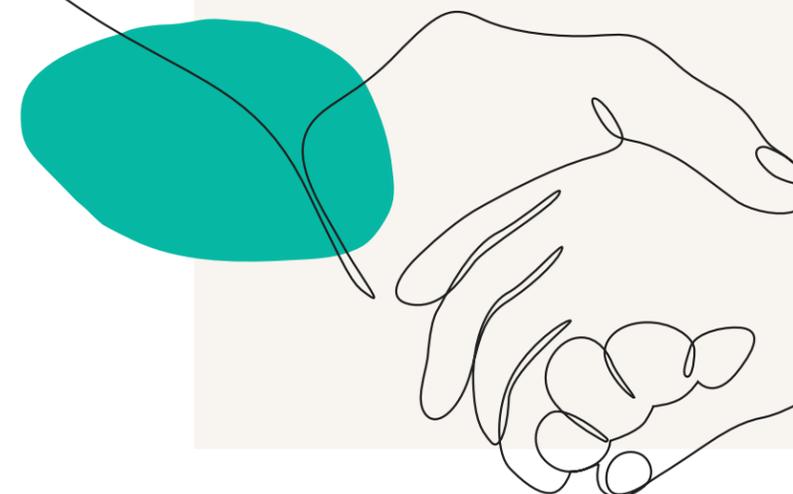
Les violences sexuelles

Il est primordial de se familiariser avec les concepts et les informations sur les violences sexuelles, afin de saisir l'ampleur de cet enjeu et ainsi pouvoir intervenir au meilleur de ses connaissances. Le présent chapitre introduit les violences sexuelles et répond d'abord aux questions suivantes : **De quoi parle-t-on lorsqu'on fait référence aux violences sexuelles? Qu'est-ce que le consentement? Quelles sont les conséquences sur la vie des personnes victimes?**

La notion de **culture du viol** est ensuite abordée. Ce concept est fondamental et nécessaire à la compréhension des violences sexuelles et de leurs répercussions sur le bien-être et la vie des personnes qui en ont subi. Certains mythes et préjugés, au croisement de violences sexuelles et des communautés LGBTQ+, sont ensuite présentés et déconstruits en guise de conclusion de chapitre.

Qu'est-ce que la violence sexuelle?

Le Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle de l'Université McGill définit la violence sexuelle comme étant « **un terme générique qui désigne un continuum d'actes psychologiques ou physiques de nature sexuelle qui sont menacés, tentés ou commis à l'encontre d'une personne sans son consentement** ».¹³ Cette définition souligne que les violences sexuelles englobent un large éventail de comportements de nature sexuelle pouvant être « adoptés sans que le comportement perpétré satisfasse les critères légaux liés aux infractions criminelles ».¹⁴ Autrement dit, un comportement peut être considéré comme de la violence sexuelle même s'il n'est pas criminel au sens propre de la loi.



13 Trottier, D., V. Bonneville et C. LeBlanc (2018). État des connaissances sur la violence sexuelle : définition, prévalence et enjeux entourant la dénonciation. Consultée en ligne au <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/etat-des-connaissances-sur-la-violence-sexuelle-definition-prevalence-et-enjeux-entourant-la-denonciation/1.8>.

14 Gouvernement de l'Ontario (2021). Violence à caractère sexuel. Consultée en ligne au <https://www.ontario.ca/fr/page/violence-a-caractere-sexuel>.

Les violences sexuelles incluent, sans s'y limiter¹⁵ :

- ☞ L'agression sexuelle;
- ☞ L'inceste;
- ☞ L'abus sexuel à l'enfance;
- ☞ L'exposition sans consentement à des images ou du matériel à caractère sexuel;
- ☞ Les commentaires et « blagues » sexistes et LGBTQphobes;
- ☞ La cyberviolence sexuelle;
- ☞ Le viol durant des conflits armés;
- ☞ Le harcèlement sexuel;
- ☞ L'attentat à la pudeur ou exhibitionnisme;
- ☞ Les images sexuelles dégradantes;
- ☞ Le voyeurisme et l'exhibitionnisme; et,
- ☞ Le harcèlement en ligne.

La violence sexuelle est influencée par, entre autres, le sexisme, le racisme, l'homophobie, la transphobie, le capacitisme et le classisme.¹⁶ Cette violence peut survenir dans un cadre intrafamilial ou extrafamilial, et ce dans toutes les périodes de la vie d'une personne. C'est donc dire que les violences sexuelles peuvent toucher des personnes de tous les âges, de tous les milieux et de toutes les réalités.¹⁷

Les violences sexuelles en contexte de relations LGBTQ+ sont tout aussi réelles et violentes que peuvent l'être celles qui surviennent dans des relations hétérosexuelles. Forcer une personne à avoir des activités sexuelles, avec d'autres personnes ou avec soi, en échange d'hébergement, de nourriture ou d'argent, de même que forcer une personne à être en relation monogame exclusive et fermée, forcer une personne à être en relation polyamoureuse, forcer une personne à consommer ou s'intoxiquer avant un contact sexuel; tous ces éléments sont inclus dans ce qui est entendu par « violences sexuelles ».¹⁸

Statistiques sur les agressions sexuelles¹⁹

- ☞ Une femme sur **3** et un homme sur **6** ont été victime d'une agression sexuelle au courant de sa vie;
- ☞ Plus de **75%** des jeunes femmes autochtones âgées de moins de 18 ans ont été victimes d'une agression sexuelle;
- ☞ **8** personnes victimes sur **10** connaissaient leur agresseur.e;
- ☞ On estime qu'environ **90%** des agressions sexuelles ne sont pas rapportées à la police.

¹⁵ Fondation Marie-Vincent (Sans date). Qu'est-ce que la violence sexuelle. Consultée en ligne au <https://marie-vincent.org/cause/quest-ce-que-la-violence-sexuelle/>.

¹⁶ Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle (Sans date). La violence sexuelle. Université McGill. Consultée en ligne au <https://www.mcgill.ca/osvrse/fr/la-violence-sexuelle>.

¹⁷ On SEXplique ça (2016). Agression sexuelle. Consultée en ligne au <https://onsexpliqueca.com/agression-sexuelle/>

¹⁸ The Network la Red (2010). Open Minds Open Doors : Transforming Domestic Violence Programs to Include LGBTQ Survivors. Consultée en ligne au http://www.ncdsv.org/images/TheNetworkLaRed_OpenMindsOpenDoors_2010.pdf

¹⁹ Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (2012). Statistiques. Consultée en ligne au <http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php>.

Le consentement

Le consentement est une notion essentielle au bon fonctionnement de toutes relations interpersonnelles. En matière de sexualité, il s'agit en fait de **l'accord volontaire d'une personne à participer à une activité sexuelle, avec ou sans contact physique, à un moment précis**. Le consentement peut être donné de façon verbale ou non verbale. Dans tous les cas, l'absence d'un consentement clair signifie un refus. En ce sens, toute activité sexuelle qui a lieu sans le consentement d'une personne fait partie des violences sexuelles.

Pour que le consentement soit valide, certains éléments doivent absolument être présents selon la loi :

1 Le consentement doit être **libre**

Pour qu'un consentement soit **libre**, une personne ne doit pas se sentir forcée d'accepter quelconque rapport ou activité sexuelle, incluant ou non un toucher. Elle doit sentir qu'elle peut librement refuser sans subir de conséquences négatives suite à cette décision.²⁰

Situations où le consentement **n'est pas libre** :

- ☞ Une personne donne son accord pour une autre personne.
- ☞ Une personne subit des menaces pour qu'il y ait activité sexuelle.
- ☞ Une personne subit du chantage émotif pour qu'il y ait activité sexuelle.
- ☞ Une personne sent qu'elle n'a pas le choix d'avoir une activité sexuelle pour éviter une conséquence négative.

²⁰ CPIVAS (Sans date). Le consentement. Consultée en ligne au <https://cpivas.com/le-consentement/>.

2 Le consentement doit être **éclairé et continu**

Pour qu'un consentement soit **éclairé**, une personne doit avoir assez d'informations pour savoir ce à quoi elle pourrait consentir ou non : la situation doit être claire. La personne doit également avoir la capacité de consentir, donc être en possession de ses moyens.²¹

Situations où le consentement **n'est pas éclairé** :

- ☞ Une personne est inconsciente ou endormie.
- ☞ Une personne est intoxiquée à l'alcool ou la drogue.
- ☞ Une personne ne comprend pas la nature de l'activité sexuelle.
- ☞ Une personne ne sait pas quelles sont les activités sexuelles pour lesquelles on lui demande son consentement.

Comme mentionné dans la description du consentement, il s'agit d'un accord donné à un moment précis. C'est donc dire que la personne qui donne son consentement se voit en droit de changer d'idée à n'importe quel moment. C'est aussi dire que le consentement doit être **continu** et vérifié tout au long d'une activité sexuelle (en prêtant attention au langage verbal et non verbal, et en le demandant directement).

Situations où le consentement **n'est pas continu** :

- ☞ Une personne dit avoir perdu l'envie d'avoir une activité sexuelle.
- ☞ Une personne dit consentir à une activité sexuelle future.
- ☞ Une personne ne comprend pas la nature de l'activité sexuelle.
- ☞ Une personne ne sait pas quelles sont les activités sexuelles pour lesquelles on lui demande son consentement.

21 CPIVAS (Sans date). Le consentement. Consultée en ligne au <https://cpivas.com/le-consentement/>.

Certaines lois sont en place pour protéger la population des violences sexuelles, comme la **loi sur l'âge du consentement**²² :

- ☞ Au Canada, l'âge légal de consentement à des activités sexuelles est de **16 ans**;
- ☞ **À 14 et 15 ans**, il est possible de consentir à des activités sexuelles. Par contre, l'autre personne doit avoir moins de 5 ans de plus, et ne doit pas être en position d'autorité (*coach*, médecin, personnel enseignant, personnel dirigeant, etc.).
- ☞ **À 12 et 13 ans**, il est aussi possible de consentir à des activités sexuelles. Cependant, l'autre personne doit avoir moins de 2 ans de plus, et ne doit pas être en position d'autorité.
- ☞ Peu importe son âge, quand une personne mineure ne donne pas son accord à des activités sexuelles, comme un baiser, une caresse ou une relation sexuelle, il y a alors agression sexuelle.²³

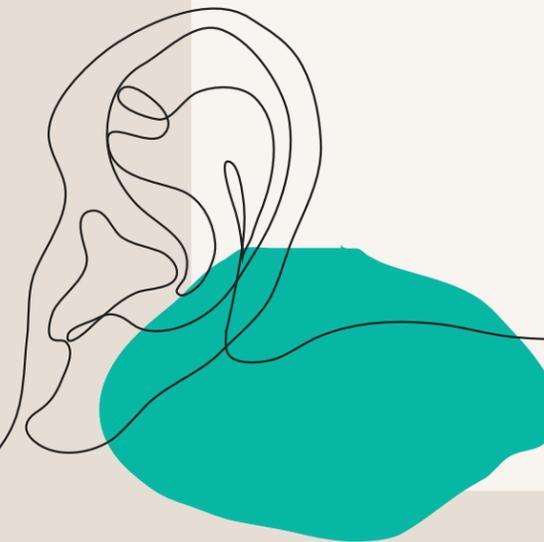
D'autres critères peuvent invalider le consentement, peu importe l'âge de la personne. À tout moment, la personne partenaire ne doit pas être en situation d'autorité sur l'autre, ne doit pas détenir de contrôle sur l'autre financièrement et ne doit pas exploiter sexuellement l'autre.

3 Le consentement doit être **enthousiaste**

Finalement, bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère pour que le consentement soit valide selon la loi, plusieurs approches sociales sur les violences sexuelles et le consentement notent que ce dernier doit également être enthousiaste. Par enthousiaste, on entend que la personne donne activement son consentement de façon explicite, de diverses manières, verbales ou non et tout au long de l'activité sexuelle.

22 Ministère de la Justice du Canada (2017). L'âge de consentement aux activités sexuelles. Consultée en ligne au <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/clp/faq.html>.

23 Éducaloi (Sans date). Le consentement sexuel des adolescents. Consultée en ligne au <https://educaloi.qc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents/>.



Les conséquences des violences sexuelles

Les violences sexuelles peuvent avoir un impact immense sur la qualité de vie des personnes victimes et survivantes. Il s'agit souvent d'un événement traumatique pouvant entraîner des conséquences à long terme. Des études démontrent que les personnes de la DSPG survivantes de violences sexuelles vivraient plus de conséquences de cette violence que les personnes survivantes cisgenres et hétérosexuelles.^{24,25}

L'étude de Paquette et al (2021)²⁶ a recueilli les récits de 223 personnes étudiantes issues de la DSPG et survivantes de violences sexuelles. Les personnes participantes ont pu s'exprimer sur les conséquences vécues à la suite des violences sexuelles subies. Elles rapportent, entre autres, des **conséquences psychologiques, physiques, sociales, ou environnementales** telles que²⁷ :

- ☞ Sentiment de vulnérabilité, de culpabilité, de honte et de colère
- ☞ Sentiment d'être objectivée comme personne
- ☞ Perte du sentiment de sécurité
- ☞ Difficultés à dormir
- ☞ Augmentation de la consommation d'alcool
- ☞ Interruption d'activités sexuelles
- ☞ Baisse de concentration scolaire
- ☞ Répercussions sur le réseau social ou sur la perception des autres à son égard
- ☞ Isolement social par crainte d'être jugées ou de croiser la personne autrice de violence
- ☞ Répercussions sur leur relation amoureuse
- ☞ Changements de certaines habitudes de vie
- ☞ Modification de sa manière de s'habiller publiquement
- ☞ Abandon des cours ou de projet de vie
- ☞ Déménagement

D'autres études décrivent d'autres conséquences à court et long terme, comme des symptômes dépressifs, une faible estime de soi et des symptômes traumatiques.²⁸ D'ailleurs, des études qui se sont attardées au trouble de stress post-traumatique (TSPT) ont trouvé que 50% à 77% des personnes ayant subi une agression sexuelle répondaient aux critères diagnostiques du TSPT.²⁹

La dépression, l'anxiété et le suicide font aussi partie des conséquences des violences sexuelles, qu'ils découlent du sentiment de honte, de l'isolement ou de TSPT. **Une étude révèle que 64% des personnes trans et non-binaires ayant été victimes de violences sexuelles ont fait une tentative de suicide.**³⁰

Il est possible d'envisager une guérison de ces traumatismes sexuels, bien qu'elle puisse s'étendre sur une longue période. Pour ce faire, il faut entre autres faire un travail de déconstruction de la honte et de la culpabilité, qui sont apprises et véhiculées socialement, dans la culture du viol³¹.

24 Paquette, G., A. Martin-Storey, M. Bergeron, J. Dion, I. Daigneault, M. Hébert, S. Ricci et S. Castonguay-Khounsombath (2019). Trauma symptoms resulting from sexual violence among undergraduate students: Differences across gender and sexual minority status. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-26.

25 Smith, C. P., S. A. Cunningham et J. J. Freyd (2016). Sexual violence, institutional betrayal, and psychological outcomes for LGB college students. *Translational Issues in Psychological Science*, 2(4), 351-360.

26 Paquette, G., S. Castonguay-Khounsombath, M. Bergeron, A. Martin-Storey, A. Labonté et E. Prévost (2021). La violence sexuelle subie par les universitaires du Québec issus des minorités sexuelles et de genre et les pratiques de prévention et d'intervention. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

27 Paquette, G., S. Castonguay-Khounsombath, M. Bergeron, A. Martin-Storey, A. Labonté et E. Prévost (2021). La violence sexuelle subie par les universitaires du Québec issus des minorités sexuelles et de genre et les pratiques de prévention et d'intervention. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.

28 Forge (2016). A Guide for Partners and Loved Ones of Transgender Sexual Violence Survivors. Consultée en ligne au <https://forge-forward.org/wp-content/uploads/2020/08/partners-guide.pdf>.

29 Forge (2016). A Guide for Partners and Loved Ones of Transgender Sexual Violence Survivors. Consultée en ligne au <https://forge-forward.org/wp-content/uploads/2020/08/partners-guide.pdf>.

30 Forge (2016). A Guide for Partners and Loved Ones of Transgender Sexual Violence Survivors. Consultée en ligne au <https://forge-forward.org/wp-content/uploads/2020/08/partners-guide.pdf>.

31 Dorais, M. et M.-J. Gervais (2018). Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT). Rapport de recherche, Québec, Université Laval.

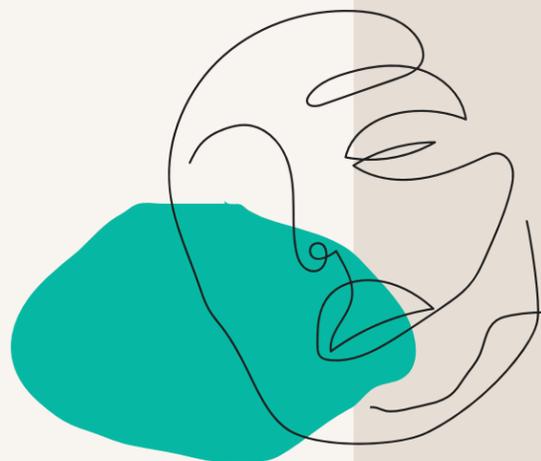
La culture du viol

La société est porteuse de normes, de valeurs, de messages et de codes qui sont répétés et intériorisés par les personnes qui la constituent. Comme ces messages sont omniprésents, ils peuvent, à force de répétitions, s'imposer comme étant une vérité.³² C'est dans cette lignée que s'inscrit la culture du viol, qui se décrit comme **un ensemble de comportements qui banalisent, excusent et justifient les violences sexuelles, ou les transforment en plaisanteries et divertissements.**³³ La responsabilité de l'agression est remise à la victime, et sa parole est souvent invalidée ou remise en cause. En plus des comportements du quotidien, une quantité de médias de masse en sont empreints : la musique, les images, les expressions langagières, les scènes de films et de séries, entre autres. Par exemple, la chanson « *Blurred Lines* », popularisée par le chanteur Robin Thicke, est reconnue dans la culture populaire comme glorifiant la culture du viol.³⁴

La culture du viol se manifeste de nombreuses façons, notamment dans la plupart des approches de prévention et d'éducation en matière de sexualité et de violences sexuelles. Plutôt que d'apprendre à ne pas agresser sexuellement les autres, on essaie d'inculquer aux potentielles victimes (souvent aux femmes) à éviter les situations où il pourrait y avoir des violences sexuelles.³⁵ On remet donc la responsabilité de la violence à la personne victime : elle n'a pas fait attention.

On peut également voir des répercussions de cette culture dans le système pénal et judiciaire. Selon Statistiques Canada, entre 2009 et 2014, « environ **1 agression sexuelle déclarée par la police sur 10 (12%) a donné lieu à une déclaration de culpabilité et 7% ont mené à une peine d'emprisonnement** ». ³⁶ Il est plausible de croire que le faible taux de reconnaissance de culpabilité décourage les personnes victimes à porter plainte.

La culture du viol dépeint aussi l'idée du « vrai viol », que l'on voit comme très violent, en dehors d'une relation de couple, entre un homme agresseur et une femme victime, et qui implique une pénétration forcée. **Cette image a pour effet de normaliser, banaliser et décrédibiliser tout ce qui sort de ces critères.**³⁷



32 CPIVAS (Sans date). Le consentement. Consultée en ligne au <https://cpivas.com/le-consentement/>.

33 Conseil du statut de la femme (2017). La culture du viol en 64 secondes. Consultée en ligne au <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/culture-du-viol/>.

34 Wyatt, D. (2013). Robin Thicke's number one single 'Blurred Lines' accused of reinforcing rape myths. The Independent. Consultée en ligne au <https://www.independent.co.uk/arts-entertainment/music/news/robin-thicke-s-number-one-single-blurred-lines-accused-of-reinforcing-rape-myths-8667199.html>.

35 Taub, A. (2014). Rape culture isn't a myth. It's real, and it's dangerous. Vox. Consultée en ligne au <https://www.vox.com/2014/12/15/7371737/rape-culture-definition>.

36 Rotenberg, C. (2017). De l'arrestation à la déclaration de culpabilité : décisions rendues par les tribunaux dans les affaires d'agression sexuelle déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014. Statistique Canada. Consultée en ligne au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54870-fra.htm>.

37 WAVAW Rape Crisis Center (2013). What is Rape Culture. Récupéré de <https://www.wavaw.ca/what-is-rape-culture/>.

Mythes et préjugés

En guise de conclusion de chapitre, voici quelques mythes et préjugés concernant les violences sexuelles au sein des communautés LGBTQ+, produits de la culture du viol.

Mythe

C'est normal qu'il y ait des violences sexuelles dans une relation entre deux hommes. C'est le mélange de testostérone.

La testostérone, qu'elle soit produite par le corps ou injectée dans le cadre d'hormonothérapie, n'est pas la source de violence conjugale ou sexuelle. Exercer de la violence sur une autre personne n'a rien à voir avec les hormones.³⁸

Mythe

C'est plus facile pour une personne LGBTQ+ qui est victime de violences sexuelles de quitter une relation abusive que ce l'est dans un couple hétérosexuel.

Être dans un couple LGBTQ+ ne rend pas la rupture et le départ d'une personne victime de violences sexuelles plus sécuritaire. Les personnes des communautés LGBTQ+ sont d'ailleurs plus susceptibles d'avoir moins de soutien familial que les personnes cisgenres et hétérosexuelles, ce qui peut rendre le départ plus complexe.³⁹

Mythe

Les femmes sont naturellement non violentes et les couples lesbiens sont toujours égalitaires.

Ces stéréotypes agissent de sorte à décrédibiliser les violences sexuelles qui surviennent dans les couples lesbiens. Ceux-ci font en sorte que l'on a tendance à moins croire les personnes victimes et à moins prendre les situations au sérieux alors qu'elles sont bien réelles, tout comme le sont les conséquences. Bien que l'idée des relations lesbiennes comme étant égalitaires est positive, elle participe à l'invisibilisation des violences qui peuvent sévir dans ces contextes relationnels.⁴⁰

Mythe

Dans un couple de personnes de même genre, c'est la personne qui « est ou joue le gars » qui agresse, et la personne qui « est ou joue la fille » qui est victimisée.

Encore une fois, ces stéréotypes, issus de la culture du viol hétéronormative, établissent la norme de ce qu'est une « vraie » agression sexuelle. Cette idée de binarité et de rôles de genre rigides est néfaste dans toutes les relations, peu importe l'orientation sexuelle et l'identité de genre des personnes. La violence perpétrée par une femme n'est pas reconnue socialement. D'ailleurs, dans un couple de personnes de même genre, il n'y a pas une personne qui « joue le gars » ou de personne qui « joue la fille ». Si les personnes qui sont dans un couple de même genre s'identifient comme femme, alors les deux personnes sont des femmes, et idem si les personnes sont des hommes.⁴¹

38 NYS Office for the Prevention of Domestic Violence (2010). Domestic Violence in Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Communities : Trainers Manual. Consultée en ligne au <https://vawnet.org/sites/default/files/assets/files/2016-10/LGTBManual.pdf>

39 Idem

40 Idem

41 Idem



AVERTISSEMENT

Le contenu du présent chapitre traitera de violences sexuelles et psychologiques et d'événements traumatiques.

Chapitre

3

inter_
ligne.

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre



Discussion chapitre 3



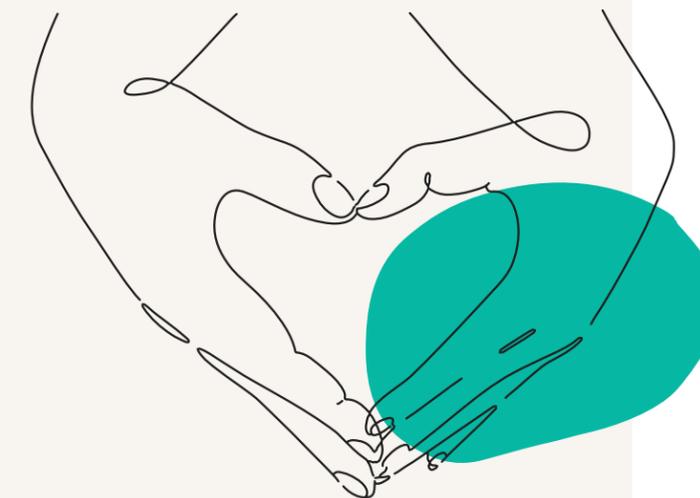
Écoutez notre discussion sur ce chapitre avec comme personne invitée Kévin Lavoie, professeur à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval

Les violences sexuelles vécues pas les personnes LGBTQ+

Le présent chapitre se penchera sur les spécificités vécues par les personnes de la DSPG en matière de violences sexuelles. Il permettra d'aborder des thèmes généralement occultés en prévention de la violence sexuelle, ou méconnus des personnes ne travaillant pas auprès de populations majoritairement LGBTQ+. Son objectif principal est donc de visibiliser ces violences, de les comprendre et de mieux saisir de contexte les entourant.

Les points communs

Comme expliqué au chapitre 2, les communautés LGBTQ+ sont nombreuses, uniques et ont des besoins particuliers. Elles vivent également des formes semblables de marginalisation et de violence, et partagent des facteurs de protections communs. Il en va de même pour les violences vécues. Avant d'aborder les spécificités, débutons par les violences communes vécues par les personnes de la DSPG.



35

Dévoilement forcé

Les personnes LGBTQ+ victimes de violence font face à un enjeu particulier lorsque vient le temps de déclarer ou de dénoncer un acte de violence vécu : celui du dévoilement de leur identité sexuelle. Plusieurs personnes ressentent une peur considérable de voir leur identité dévoilée à leur entourage, à des institutions ou à des autorités sans leur consentement, par peur de répercussions.

Le dévoilement forcé — **outing** en anglais — est l'acte de dévoiler des détails sur l'identité sexuelle d'une personne sans son consentement. Il peut se faire de manière intentionnelle ou non. Avant de dévoiler l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou la variation intersexe d'une personne, il est nécessaire d'avoir son consentement.

Le dévoilement forcé — ou *outing* — est un type de violence utilisé comme moyen d'exercer un plus grand contrôle sur la personne victime. Les personnes autrices de violence peuvent utiliser, par exemple, les menaces pour maintenir cette peur du dévoilement et ainsi limiter l'accès aux ressources et aux solutions pour la personne victime. Voici quelques exemples de ces menaces : dévoiler le parcours trans d'une personne à ses gestionnaires et ainsi mettre en péril l'emploi, dévoiler l'orientation sexuelle à la famille, dévoiler le statut séropositif à l'entourage, menacer de faire perdre la garde de ses enfants, etc.

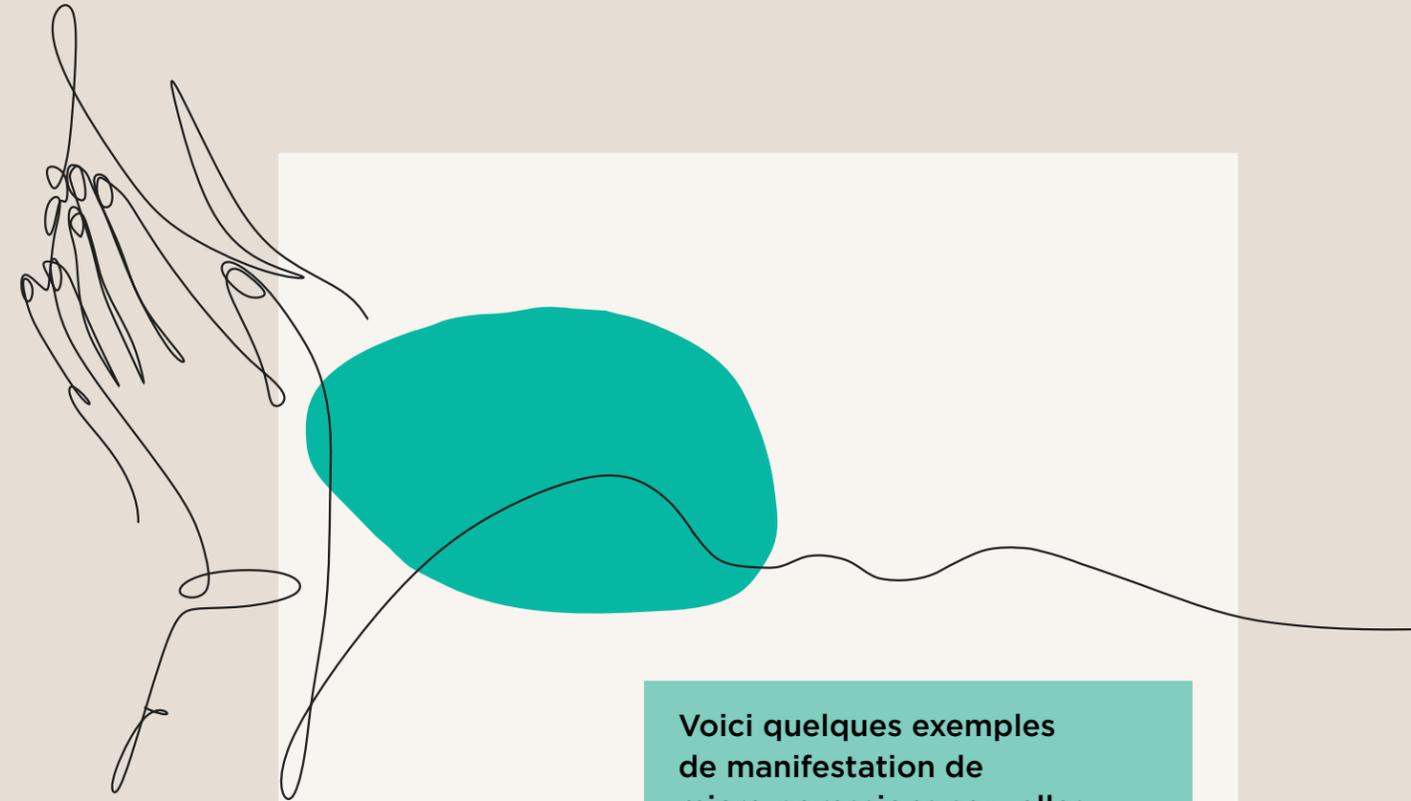
Grâce à cette peur, les personnes autrices de violence renforcent leurs pouvoir et contrôle sur les personnes victimes, contribuant ainsi à l'isolement vécu en plus de potentiellement forcer les personnes à des actes sexuels non consentis.

Micro-agressions

Les micro-agressions peuvent toucher toute communauté stigmatisée ou marginalisée. **Apparu en 1970 pour décrire les insultes et le rejet vécus par les personnes noires américaines de la part des personnes non noires, le terme englobe les comportements ou propos, souvent d'apparence banale, qui sont péjoratifs ou insultants.** Les micro-agressions sont souvent le reflet et la manifestation des stéréotypes bien encrés. En matière de DSPG, elles découlent entre autres de la cisnormativité et de l'hétéronormativité. L'aspect négatif ou hostile n'est pas nécessairement intentionnel (bien qu'il puisse l'être), ce qui les rend souvent invisibles aux personnes les émettant ainsi qu'à certaines personnes qui les reçoivent. Elles sont présentes dans pratiquement toutes les interactions sociales et se manifestent d'une multitude de manières — par des expressions faciales, des mots, des représentations (ou manque de représentation), par le langage corporel ou par l'environnement. En ce sens, toute personne a déjà exercé une ou plusieurs micro-agressions sans nécessairement en avoir conscience. **Comme elles sont souvent irréfléchies et intériorisées, ces agressions sont souvent niées, invisibilisées et difficiles à aborder.**

Leur impact est particulièrement important, car il est cumulatif. Certaines personnes vivront des micro-agressions de façon quotidienne pendant des années. Les études démontrent des effets de stress important, comparable au trouble de stress post-traumatique.⁴² Les conséquences sont nombreuses : problèmes de santé chroniques et sentiments persistants d'aliénation, anxiété, colère, dépression, peur, hypervigilance, fatigue, ainsi que pensées de désespoir ou de suicide.

⁴² Abdullah, T., J. R. Graham-LoPresti, N. N. Tahirkheli, S. M. Hughley et L. T. J. Watson (2021). Microaggressions and posttraumatic stress disorder symptom scores among Black Americans : Exploring the link. *Traumatology*, 27(3), 244-253.



En ce qui concerne les violences sexuelles chez les personnes LGBTQ+, les micro-agressions se manifestent de multiples façons. En voici des exemples :

- ☞ questions ou commentaires intrusifs sur la sexualité d'une personne LGBTQ+ ou sur son corps;
- ☞ blagues à caractère sexuel;
- ☞ propositions indécentes;
- ☞ fétichisation;
- ☞ efféminophobie;
- ☞ racisme sexuel;
- ☞ attribution de rôle sexuel; et,
- ☞ suppositions d'un lien de causalité entre l'agression sexuelle et l'identité sexuelle.

Voici quelques exemples de manifestation de micro-agressions sexuelles :

- ☞ « T'es pas lesbienne, c'est que tu n'as pas encore couché avec moi! Viens, je vais te montrer »
- ☞ « Tu es bi? Justement ma blonde et moi on cherche quelqu'un pour un *trip* à trois »
- ☞ « Toi, en tant que gai, tu dois aimer ça [insérer une pratique sexuelle]? »
- ☞ « J'aimerais vraiment ça coucher avec une femme trans pour essayer, ça doit faire bizarre. »
- ☞ « Les gars féminins aiment ça se faire pénétrer. »
- ☞ « Moi je ne suis pas attiré par les personnes noires. »
- ☞ « Tu es trans? As-tu fait l'opération? »

Les réalités des hommes et personnes gaies

Peu importe l'orientation sexuelle, l'imaginaire collectif place difficilement les hommes dans des rôles de victimes. La socialisation misogyne, inculquée dès la naissance, apprend à la société que les personnes assignées hommes doivent apprendre à contrôler leurs émotions ou à les manifester sous forme de colère, de puissance ou de violence. La prévention et l'intervention en violence sexuelle sont généralement le reflet de cette socialisation : on place les hommes dans le rôle d'auteur de violence, et la femme dans le rôle de victime. Bien qu'il s'agisse d'une proportion importante de la réalité des violences sexuelles, ce scénario largement répandu invisibilise de nombreuses réalités, dont celle des hommes et personnes gaies vivant des violences.

Un rapport du *National Intimate Partner and Sexual Violence Survey*⁴³, publié en 2013, sur la victimisation des personnes LGBTQ+ a révélé que les hommes gais sont **deux fois** plus à risque que les hommes hétérosexuels de vivre un épisode de violence sexuelle au courant de leur vie.

De plus, lorsqu'on accepte l'idée qu'un homme puisse être victime, on lui attribue souvent des caractéristiques féminines, ou un manque d'assertivité et de virilité. Dans cette optique, il peut être difficile pour un homme ou une personne gaie non seulement de reconnaître la violence vécue, mais également d'accepter d'être victime.

Quelles sont les particularités des violences vécues par les hommes et personnes gaies ?

La sexualité des personnes gaies est souvent la **cible de moqueries et de dénigrement**, ce qui amène souvent ces personnes à voir leur sexualité comme étant sale, dérangeante, dégoûtante et anormale. En soi, ces propos peuvent entraîner des conséquences importantes sur la santé sexuelle et la prise de risques. De plus, l'intégration de ces croyances peut amener certaines personnes gaies à ne pas se considérer comme suffisamment importantes pour poser des limites au niveau de la sexualité, et peut inciter à des comportements violents chez d'autres.

D'ailleurs, les comportements violents durant les actes sexuels sont parfois déguisés en **jeu de pouvoir et de domination**. Les communautés LGBTQ+ sont surreprésentées dans les configurations amoureuses diversifiées ainsi que dans les sexualités alternatives au modèle hétéronormatif et monogame, telles que les couples ouverts, le polyamour ou le BDSM (bondage, discipline, domination, soumission, sadomasochisme). Lorsque pratiqués dans le consentement des partenaires, ces modes de vie amoureux et sexuels peuvent être riches et épanouissants. Cela dit, certaines personnes agresseuses se cachent sous l'utilisation de ces pratiques pour exercer de la violence ou imposer un contrôle sur l'autre. Ces violences se manifestent, par exemple, par :

- ☞ Le non-respect de l'entente de couple, ou l'obligation d'ouvrir le couple;
- ☞ L'impossibilité de se retirer ou de revoir une entente BDSM;
- ☞ L'obligation à certaines activités ou rôles sexuels, en raison d'un supposé rôle de domination ou de soumission;
- ☞ L'interdiction de pratiquer son polyamour.

Le racisme sexuel, c'est le fait de baser des préférences amoureuses ou sexuelles sur l'appartenance raciale présumée d'une personne.

Les mouvements sociaux comme le #metoo ou #balancetonporc ainsi que la médiatisation d'accusation de violences sexuelles encouragent une plus grande dénonciation de comportements violents sur les applications de rencontre (les fameuses *dick pics*, notamment). Ces mouvements tardent à inclure les violences sexuelles faites aux hommes par des hommes.

Les **applications de rencontre** destinées aux hommes et personnes gaies sont souvent un espace non sécuritaire en ce qui a trait au harcèlement, aux propos violents ainsi qu'au racisme sexuel, comme c'est le cas pour plusieurs applications de rencontre destinées à la population générale. Cela dit, les hommes et personnes gaies utilisant ses applications nomment une présence importante de ces violences et une acceptation implicite de celles-ci. **L'envoi de photos pornographiques non sollicitées, les questions intrusives concernant la sexualité (fréquemment appelées les «stats») et la pression d'une disponibilité sexuelle constante sont des violences fréquemment répertoriées par les personnes utilisant ces applications.** C'est sans oublier les propos comme #noblacks, #noasians ou #nofems, visant les hommes et les personnes racisées ou efféminées, et qui sont une démonstration de violence à l'intérieur de communautés déjà marginalisées. Couramment banalisée, cette violence sexuelle est difficile à modérer lorsqu'elle se passe en privé, et donc sans conséquence pour les personnes autrices.

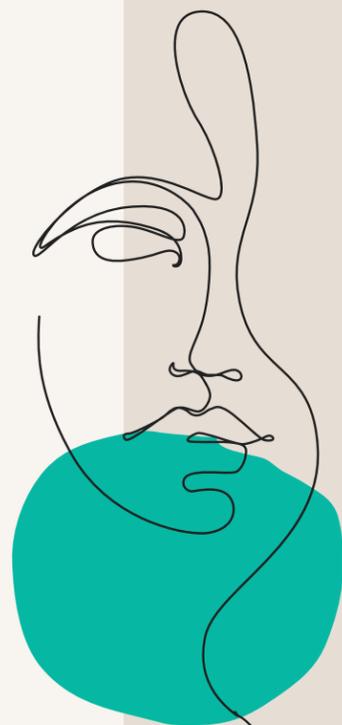
⁴³ Walters, M.L., J. Chen et M.J Breiding (2013). The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey (NISVS): 2010 Findings on Victimization by Sexual Orientation. Atlanta, GA: National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention

Plusieurs représentations des communautés d'hommes et de personnes gaies renvoient une image de promiscuité sexuelle importante et de désir constant de relations sexuelles au détriment de relations émotionnelles. Alors que beaucoup de personnes gaies ne se reconnaissent pas dans ces représentations, aussi véhiculées à l'intérieur de ces communautés, cette conception teinte l'expérience de plusieurs d'entre elles. Certaines personnes gaies s'attendent donc à une **disponibilité sexuelle** pratiquement sans limite de la part de leurs partenaires, ce qui peut apporter une pression considérable à avoir des relations sexuelles non désirées pour ces partenaires. Certaines personnes gaies vont se sentir inadéquates lorsqu'elles ne répondent pas à ce stéréotype.

Plusieurs études démontrent que les communautés d'hommes et de personnes gaies sont surreprésentées en ce qui a trait à la consommation d'alcool et de drogues dans un contexte de sexualité. On nomme également cette réalité **consommation sexualisée** (ou *chemsex* en anglais). En plus d'importantes conséquences liées à la santé mentale et physique, la consommation sexualisée pose un défi quant au consentement sexuel.

Finalement, un aspect primordial et fréquent lorsqu'on parle de violences sexuelles vécues par les hommes et les personnes gaies est la **banalisation des actes violents**. Que l'on parle de harcèlement sexuel dans les lieux de rencontre gais, de la violence vécue en relation intime ou sur les sites et les applications de rencontre ou des moqueries faites sur la sexualité entre hommes, **les incidences des violences sexuelles sont fréquemment ridiculisées sous prétexte qu'un homme, ou une personne assumée comme tel, ne peuvent pas être victime de violence sexuelle**.

Évidemment, ces manifestations de violence ne sont pas vécues exclusivement par les hommes et les personnes gaies, mais les touchent spécialement et sont ancrées dans l'homophobie et l'hétérosexisme omniprésents dans la société.

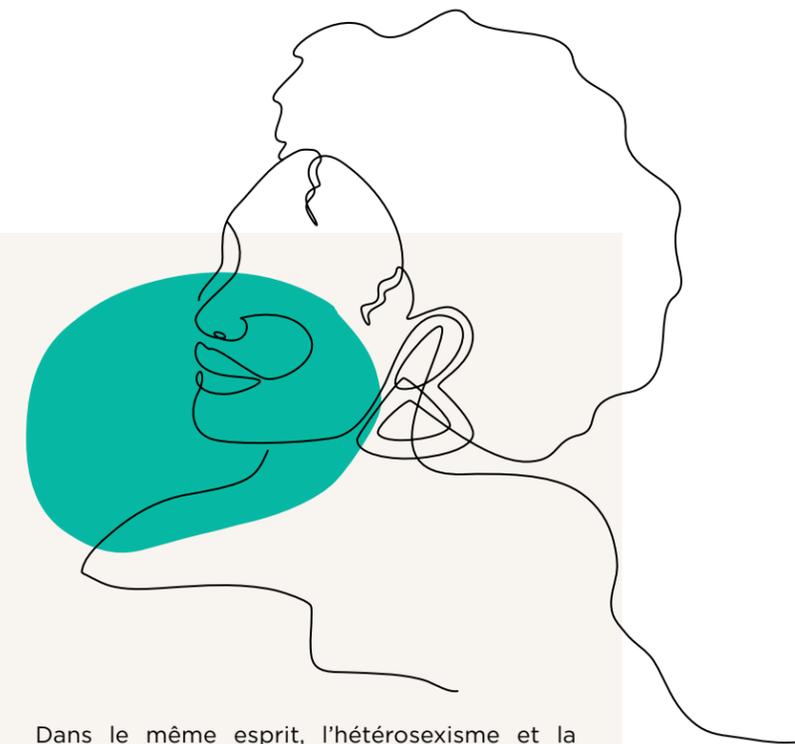


Les réalités des femmes et personnes lesbiennes

Les données concernant les femmes et personnes lesbiennes dans les recherches scientifiques, peu importe leur sujet, sont rares. Communautés particulièrement invisibilisées, les femmes et personnes lesbiennes sont généralement incluses dans les bassins de femmes considérées comme hétérosexuelles ou bisexuelles. Il est donc, en ce sens, plus difficile de cerner leurs besoins et leurs réalités spécifiques en dehors du travail effectué en contact direct avec ces populations.

La **lesbophobie** est un facteur important des violences sexuelles vécues par les femmes et personnes lesbiennes. Cette discrimination intersectionnelle est souvent utilisée par les personnes autrices de violences sexuelles afin de légitimer les actes violents, car elle réduit, aux yeux de certaines personnes, les femmes et personnes lesbiennes à des personnes « inférieures » en société.

Selon une revue de documentation⁴⁴ portant sur la prévalence des violences sexuelles chez les femmes, les femmes lesbiennes sont **1,9 fois** plus à risque de vivre des violences sexuelles au courant de leur vie.



Dans le même esprit, l'hétérosexisme et la lesbophobie teintent la vision que la société peut avoir de la sexualité des femmes et personnes lesbiennes. Cette dernière est souvent considérée comme superficielle ou partielle. **La sexualité en général est souvent représentée dans un modèle hétéronormatif où l'on qualifie la pénétration d'un pénis dans un vagin comme étant « une relation complète ».** Cette représentation renforce la présomption que tout autre type de sexualité n'est pas complet, et donc probablement insatisfaisant. Certains hommes vont sentir le devoir de corriger la situation en « offrant » une relation « complète et satisfaisante » selon le modèle hétéronormatif de la société, et ainsi légitimer leurs comportements de violence sexuelle. Ces violences sont aussi souvent commises avec l'idée que la femme ou personne lesbienne « deviendra » ainsi hétérosexuelle après avoir vécu une relation sexuelle avec eux. C'est une violence sexuelle que l'on nomme **le viol correctif**. Évidemment, ces comportements que l'on tente de légitimer sont basés sur des idées erronées et lesbophobes, et invalident les relations et la sexualité lesbienne.

44 Friedman, M. S., M. P. Marshal, T. E. Guadamuz, C. Wei, C. F. Wong, E. Saewyc et R. Stall (2011). A meta-analysis of disparities in childhood sexual abuse, parental physical abuse, and peer victimization among sexual minority and sexual nonminority individuals. *American Journal of Public Health*, 101(8), 1481-94.

Ensuite, un tabou important existe concernant les violences sexuelles qui influence particulièrement les réalités des femmes et des personnes lesbiennes : **les femmes autrices de violences**. Effectivement, il s'agit d'un sujet qui reste encore méconnu, invisibilisé et, surtout, qui ne reçoit pas la même importance et la même validation au sein de la société. Les femmes et personnes lesbiennes ayant vécu des violences sexuelles de la part d'autres femmes craignent souvent de dénoncer par peur de ne pas être crues et d'être invalidées. L'invisibilisation de cette réalité fait qu'il peut également être plus difficile pour les personnes victimes de **reconnaître la violence** dans leur couple ou leur relation. Cette invisibilisation peut même parfois entraîner une difficulté à dévoiler que les violences sexuelles peuvent également être présentes au sein de sa propre communauté. La représentation des relations entre personnes lesbiennes comme étant égalitaires et affectueuses renforce également cette idée que les relations sexuelles sont fluides, claires et respectueuses des limites de l'autre.

Finalement, les femmes et personnes lesbiennes voient souvent leur sexualité comme étant **soumise au regard masculin** — le *male gaze*. Ainsi, la sexualité entre femmes est scrutée sous une fausse perspective d'homme hétérosexuel; soit elle est platonique — car il ne peut y avoir de réel amour ou désir entre femmes, soit elle est excitante et n'existe que pour faire plaisir à l'homme. Cette façon de voir et de penser les relations lesbiennes invalide l'identité lesbienne dans son essence. Une manifestation de ce concept serait **la commercialisation de la sexualité entre femmes**, principalement dans la pornographie. Des sections complètes sont remplies d'actes sexuels entre femmes, toujours sous le regard ou pour le regard de l'homme. On peut également se rendre compte de l'importance du *male gaze* lorsqu'on analyse les représentations de relations lesbiennes dans les productions cinématographiques ou télévisuelles; les femmes queers sont, la très grande majorité du temps, féminines et répondent aux standards sociaux de beauté, invisibilisant donc les personnes lesbiennes qui ne cadrent pas dans ces représentations puisqu'elles sont perçues comme n'étant pas désirables pour les hommes.

Les réalités des personnes bisexuelles ou pansexuelles

Les personnes bisexuelles ou pansexuelles font face à de nombreux défis en matière de représentation dans la société. La biphobie est présente dans la population générale, mais également dans les communautés de la DSPG.

De nombreux mythes et préjugés renforçant les violences ou leur légitimation sont véhiculés sur les personnes bisexuelles et pansexuelles, notamment le fait qu'elles soient sexuellement insatiables, volages et indignes de confiance. On les voit également comme des personnes prêtes à tous types d'actes sexuels, avec n'importe qui. Ces préjugés, en plus d'être faux, peuvent être dégradants, traumatisants et déshumanisants pour une personne bisexuelle ou pansexuelle. Cette **hypersexualisation** amène, dans certains cas, à ne voir les personnes bisexuelles ou pansexuelles que comme des **objets sexuels** pour qui le consentement n'est pas chose importante ou nécessaire. Elles reçoivent, par exemple, des propositions sexuelles indécentes dès qu'elles dévoilent leur orientation sexuelle.⁴⁵

Les personnes bisexuelles ou pansexuelles, indépendamment de leur genre, sont l'une des populations les plus à risque de vivre des violences sexuelles au cours de leur vie, soit de **2 à 9 fois** plus que les personnes hétérosexuelles.⁴⁶

Il est également important de tenir compte du fait que les personnes bisexuelles peu importe leur genre, sont particulièrement à risque de vivre de la **violence sexuelle à l'intérieur de leurs relations amoureuses ou intimes**. Cette réalité peut s'expliquer par différents facteurs, incluant les faits suivants :

- ⊗ Les stéréotypes concernant la bisexualité perdurent énormément en société, et que si l'attitude envers les personnes gaies et lesbiennes tend à s'améliorer, ce n'est pas nécessairement le cas pour les personnes bisexuelles;
- ⊗ On invisibilise la violence sexuelle dans les couples queers, rendant difficile la reconnaissance de celle-ci;
- ⊗ Les personnes bisexuelles et pansexuelles vivent un important taux d'homophobie et de biphobie intériorisées, ce qui affecte leur santé mentale et les risques de vivre de la violence sexuelle.

Les personnes bisexuelles et pansexuelles sont particulièrement touchées par les violences sexuelles, et leur **réalité est invisibilisée**. Elles sont pratiquement invisibles dans les médias, ou mal représentées. On dépeint encore souvent la bisexualité et la pansexualité comme étant des «phases» vers une identité lesbienne ou gaie, ou plutôt comme une période d'expérimentation avant de réaliser son hétérosexualité. Cette représentation est également véhiculée dans les communautés LGBTQ+ elles-mêmes, invisibilisant donc leur identité réelle.

⁴⁵ Iovine, A. (2021). Why bi people are more vulnerable to partner violence: Biphobia and bisexual stigma are ubiquitous and have been linked to sexual violence. Mashable. Consultée en ligne au <https://mashable.com/article/bisexual-people-sexual-violence>.

⁴⁶ Dorais, M. et M.-J. Gervais (2018). Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT). Rapport de recherche, Québec, Université Laval.

Comme elles sont stigmatisées dans la population générale et dans les populations LGBTQ+, en plus d'être victimes de nombreux préjugés dégradants, les personnes bisexuelles et pansexuelles sont plus à risque de vivre des conséquences importantes sur leur santé mentale comme la dépression, l'anxiété et le stress post-traumatique. Sachant que **les personnes autrices de violences sexuelles tendent généralement à cibler les personnes considérées comme plus vulnérables**, la biphobie systémique est donc un facteur important dans le haut taux de victimisation sexuelle chez les personnes bis et pans.

Les réalités des personnes trans et non-binaires

En plus d'être la population la plus touchée par les violences sexuelles, les personnes trans et non-binaires sont également les plus vulnérables face aux conséquences de ces violences, considérant qu'elles sont plus à risque d'avoir des comportements suicidaires et parasuicidaires (automutilation, médication massive, conduites extrêmes) et de consommer des drogues et alcools.⁴⁷ Il est donc primordial d'offrir des services spécialisés et adaptés pour ces communautés, surtout si l'on considère que l'accès aux services en matière de violences sexuelles pour ces personnes est un défi monumental.

La presque totalité des personnes trans et non-binaires ayant vécu des violences sexuelles rapporte une **corrélation entre ces violences et leur transitide**, leur identité de genre ou leur expression de genre. Bien que cette réalité touche toutes les communautés de la DSPG, cette corrélation est particulièrement présente pour les personnes trans et non-binaires. Elle démontre que ces violences sexuelles sont profondément ancrées dans le sexisme, la transphobie et le cissexisme de la société coloniale.

D'ailleurs, les populations trans et non-binaires vivent une forte proportion de **revictimisations lorsqu'elles demandent de l'aide** concernant les violences vécues. Elles font régulièrement face à une hostilité et une insensibilité par rapport à leur transitide ou à leur identité de genre de la part des différentes institutions — notamment le système de santé et les organismes œuvrant en violences sexuelles. Ce type d'accueil renforce l'isolement chez les personnes trans et non-binaires, et décourage bien évidemment la recherche d'aide et de soutien.

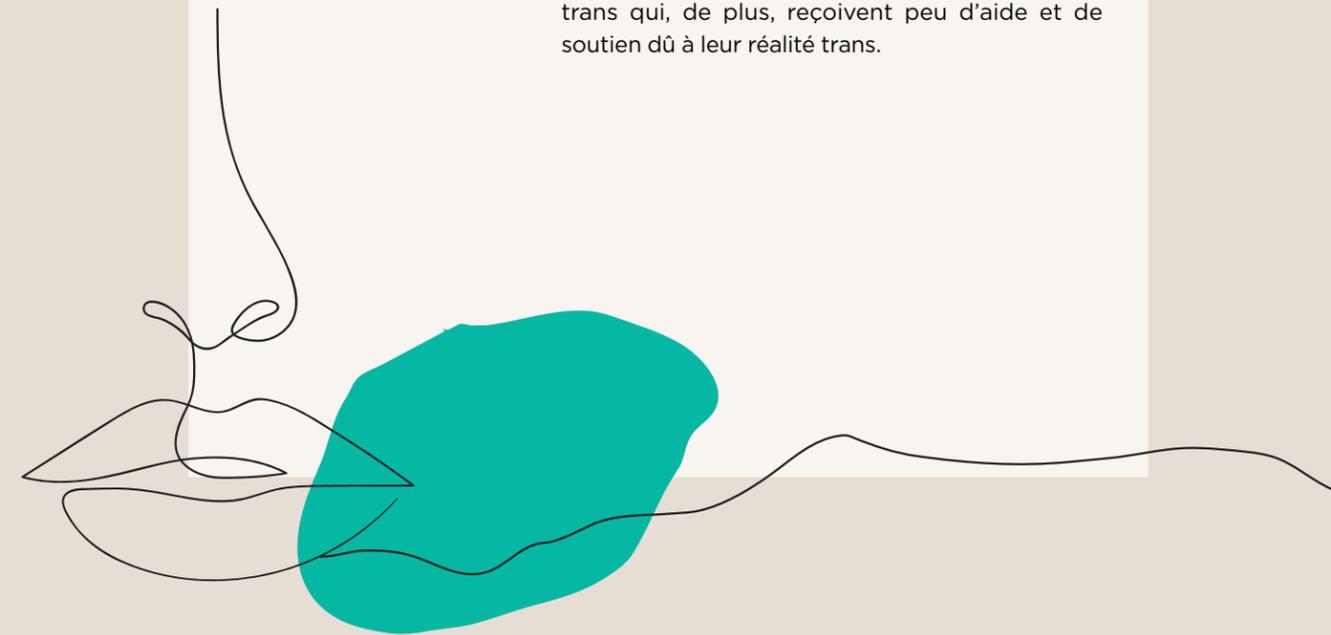
Parmi les personnes de la DSPG, les personnes trans ou non-binaires forment la population la plus touchée par les violences sexuelles. Selon les études, entre **47%** et **66%** des personnes trans auraient vécu un épisode de violence sexuelle au cours de leur vie. Les personnes trans ou non-binaires racisées sont les plus à risque.⁴⁸

47 Forge (2014). Responding to transgender victims of sexual assault, Complete report.

48 Office for Victims of Crime (2014). Responding to Transgender Victims of Sexual Assault. Consultée en ligne le https://ovc.ojp.gov/sites/g/files/xyckuh226/files/pubs/forge/about_why.html.

Une particularité vécue par les populations trans et non-binaires concerne **le rapport au corps et parfois à la dysphorie**. Plusieurs violences à caractère sexuel sont, par définition, physiquement envahissantes et impliquent fréquemment des parties du corps sexualisées, comme les organes génitaux. Pour beaucoup de personnes trans et non-binaires, ces parties du corps peuvent être synonymes de malaise, de souffrance ou de honte. Certaines violences sexuelles sont faites dans le but de **rabaisser le corps trans ou non-binaire** en mettant l'accent sur les touchers des parties avec lesquelles la personne trans ou non-binaire ne se sent pas à l'aise. Elles sont fréquemment vécues comme une attaque envers leur identité, envers le cœur même de ce qu'elles sont en tant que personnes. Les violences sexuelles chez les populations trans et non-binaires ont souvent comme conséquence d'exacerber les sentiments de souffrance et de honte en lien avec son propre corps. Il devient alors difficile, voire impossible, de parler de l'agression vécue.

Les femmes trans vivent à l'intersection de l'identité trans et du sexisme, intersection que l'on appelle la **transmisogynie, un concept** très répandu dans la société. La transmisogynie participe grandement à la victimisation des femmes trans et aux violences faites à leur égard. Elle collabore entre autres à **l'objectification et à la fétichisation des femmes trans et de leur corps**, non seulement par les médias pornographiques, mais également dans la population générale. Ces femmes se voient fréquemment hypersexualisées et utilisées pour leur transitide. On utilise également leur transitide comme moyen de **contrôler leur sexualité**, en les forçant par exemple à des relations ou des rôles particuliers sous prétexte qu'une « vraie femme » le ferait. Ces réalités sont fréquentes dans les expériences sexuelles et amoureuses des femmes trans qui, de plus, reçoivent peu d'aide et de soutien dû à leur réalité trans.





AVERTISSEMENT

Le contenu de cette section est particulièrement graphique.



Les réalités des personnes intersexes

En plus de subir des violences sexuelles plus « communes », les personnes intersexes, à l'instar des personnes trans et non-binaires, sont plus vulnérables à vivre des violences basées sur l'ignorance et l'intolérance concernant leurs corps et leurs réalités.

Plusieurs comportements violents utilisés par les personnes qui commettent des violences sexuelles visent à **gagner du pouvoir et du contrôle sur les personnes intersexes**. En voici quelques exemples⁴⁹ :

- ☞ Menacer de dévoiler le statut intersexe à l'entourage.
- ☞ Faire pression sur les parents pour que leurs enfants intersexes subissent des interventions chirurgicales pour conformer leur corps à la « norme ».
- ☞ Invalidier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne sous prétexte qu'elle est intersexe.
- ☞ Accuser la personne victime de « mentir ou tromper » parce que son corps ne ressemble pas à ce que la personne qui agresse pense qu'un corps devrait ressembler.

Peu de données concernant les réalités des personnes intersexes existent. Celles qui sont disponibles se concentrent sur les réalités médicales et démontrent généralement comment les corps intersexes divergent de la norme.

49 WomensLaw (2018). What forms of abuse are unique to intersex victims?. Consultée en ligne au <https://www.womenslaw.org/about-abuse/abuse-specific-communities/lgbtqia-victims/forms-abuse/what-forms-abuse-are-unique-0>.

Rappelons-nous que plusieurs enfants intersexes subissent des chirurgies génitales après seulement quelques mois de naissance. De plus, ces interventions, pour la vaste majorité, n'ont qu'une fonction cosmétique et ne sont pas nécessaires au bon développement physique de l'enfant.

Les personnes intersexes sont également vulnérables à un type de violence sexuelle bien précis et spécifique à leur réalité : **l'agression sexuelle médicalisée**. En effet, dû à leur variation intersexe, plusieurs ont des suivis médicaux fréquents et étroits dès la naissance jusqu'à très tard dans leur vie. Beaucoup de personnes intersexes ont témoigné de violences sexuelles vécues lors de ses suivis médicaux, dont la vaste majorité aurait débuté à l'enfance. En voici quelques exemples⁵⁰;

- 1 Les enfants intersexes assignées filles, dont les médecins ne considèrent pas le vagin comme étant suffisamment long ou large pour la pénétration d'un pénis, reçoivent souvent **des vaginoplasties ou des dilatations vaginales**. Ces dernières, qui consistent à élargir graduellement le vagin en y insérant des objets dilateurs, doivent être effectuées régulièrement. Il est à noter que l'on effectue ces pratiques sur des enfants aussi jeunes que 8 ans, un âge auquel ces personnes ne sont pas en mesure d'offrir un consentement éclairé quant à la pratique. Plusieurs personnes intersexes, ainsi que leurs parents, ont comparé ces pratiques à des agressions sexuelles.
- 2 Des témoignages rapportent que 51 femmes intersexes ont été sujettes à une étude. Cette étude consistait à **stimuler le clitoris et les organes génitaux** jusqu'à l'excitation sexuelle pour vérifier cette dernière. Dans cette étude, les femmes testées étaient âgées entre 4 mois et 27 ans, et la plupart avaient moins de 5 ans. Considérant que la stimulation des organes génitaux est un acte sexuel en soi, ce type de pratique, spécialement chez des enfants qui ne peuvent y consentir, est une violence sexuelle.
- 3 Une très grande proportion de personnes intersexes ont reçu et continue de recevoir des **examens répétés de leurs organes génitaux**. Ces examens impliquent généralement la présence de plusieurs personnes. Certaines personnes intersexes rapportent avoir été examinées par au moins une centaine de personnes en seulement une année. Alors que certains examens sont médicalement nécessaires pour la santé, il n'est pas plausible que les nombreuses répétitions ainsi que la présence de plusieurs personnes soient réellement dans l'intérêt de la personne intersexe. En effet, plusieurs personnes intersexes ont dit se sentir comme des des spécimens d'étude.
- 4 Les études démontrent que les informations concernant les organes génitaux des enfants et adultes intersexes sont partagées fréquemment avec beaucoup plus de personnes que réellement nécessaire. Plusieurs considèrent que cette pratique enfreint **leur droit à la vie privée** et à la dignité.
- 5 En plus des examens répétés et invasifs, **des photos et vidéos sont fréquemment prises des organes génitaux d'enfants intersexes**. Ces photos sont ensuite publiées sur internet, utilisées pour des publications médicales, ou montrées lors de conférences sur l'intersexuation. Évidemment, ces utilisations vont bien au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer le bien-être de la personne intersexe. D'ailleurs, différentes recherches démontrent que la prise de photos et de vidéos des organes génitaux des enfants intersexes nuit à leur développement.

50 NNID (2020). Intersex and medicalized rape. Consultée en ligne au <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/SR/RapeReport/CSOs/177-intersex.pdf>.

Les réalités des personnes asexuelles et aromantiques

Les personnes asexuelles vivent de nombreuses discriminations au sein de la population générale, mais également dans les communautés LGBTQ+. La sexualité étant présente dans la très grande majorité des médias ou des représentations de la vie quotidienne, les personnes asexuelles se retrouvent manifestement marginalisées et invisibilisées.

En fait, la sexualité est souvent considérée comme étant une composante importante de la nature humaine, et souvent nommée comme étant «un besoin essentiel au bien-être»—ce qui n'est pas nécessairement le cas. En ce sens, comme elles ne ressentent pas ou très peu d'attraction sexuelle, **les personnes asexuelles sont jugées comme étant «des sous-humains, incomplètes, ou même n'étant pas «humaines».**

Tout comme les communautés de la DSPG, les communautés asexuelles vivent des violences qui sont spécifiques à leur réalité en plus des violences sexuelles plus communes. À l'instar des communautés lesbiennes, le **viol correctif** est également une violence fréquente chez les personnes asexuelles. Les personnes autrices menacent d'agresser ou agressent la victime dans le but de «corriger son état».

Les personnes qui agressent **utilisent le stigma pour créer un sentiment de honte et d'inadéquation** chez les personnes asexuelles. Elles se moqueront entre autres des réactions physiques — ou de l'absence de réaction — de la personne lors d'actes sexuels pour la diminuer. Elles invalideront la réalité asexuelle de la victime en lui disant qu'elle est confuse, et que c'est simplement que personne ne veut d'elle. Elles diront que le corps de la personne asexuelle est brisé, qu'il n'est pas normal. Parfois, elles empêcheront la personne asexuelle de communiquer avec d'autres personnes vivant la même réalité.



Les facteurs de risques et de protection

Les facteurs de risque

La surreprésentation des personnes de la DSPG en matière de violences sexuelles repose sur le fait qu'elles vivent, pour la plupart, avec plusieurs facteurs de risque qui les rendent plus vulnérables à subir ces violences. Ce guide aborde certains de ces facteurs dans les différents chapitres, notamment le **stigmatisation, le stress minoritaire⁵¹, le statut de séropositivité, la transphobie ou le sexisme.**

Alors que des facteurs de risque peuvent être communs avec certaines personnes de la population générale, tels que **l'instabilité financière, la consommation de drogues ou d'alcool, l'isolement et l'itinérance**, d'autres sont spécifiques aux populations LGBTQ+.

Le chapitre 1 a présenté l'homophobie, la lesbophobie, la biphobie, la transphobie, l'hétéronormativité et la cisnormativité. Il est important de comprendre qu'il s'agit ici de facteurs de risques majeurs, comme tout type de marginalisation. En ce sens, les personnes vivant plusieurs intersectionnalités (personnes racisées, personnes ayant un handicap, personnes immigrantes, personnes neurodiverses) accumulent les risques liés à leurs réalités et sont particulièrement vulnérables de vivre une forme ou une autre de violence sexuelle.

Les personnes LGBTQ+ vivent également une **pression sociale importante afin de ne pas «ternir» l'image de leur communauté** aux yeux de la population générale. Cette pression peut décourager les personnes victimes à parler des agressions vécues ou à les dénoncer. Elle peut même être un obstacle important à porter plainte contre une personne LGBTQ+ autrice de violence par peur que la population générale associe cette violence à l'ensemble des communautés de la DSPG. Parfois, certaines personnes des communautés LGBTQ+ vont exercer cette pression sur une victime pour qu'elle ne dévoile pas la violence vécue.

Autres facteurs de risque possibles

- ☞ Rejet de la famille
- ☞ Perte d'un réseau de soutien
- ☞ Difficulté d'accès aux services
- ☞ Difficulté d'accès à un emploi
- ☞ Travail du sexe

Les populations LGBTQ+, quoique bien présentes dans la société, sont également en minorité. Les tissus sociaux des personnes de la DSPG sont souvent petits et tissés serrés. En ce sens, **il devient difficile, parfois même dangereux, de dénoncer une violence vécue à l'intérieur de sa communauté lorsque la personne autrice en fait également partie.** Les risques pour la victime de ne pas être crue ou supportée sont plus importants. Certaines personnes décident alors de ne pas dévoiler et peuvent aussi rester en contact avec la personne agresseuse malgré elles.

⁵¹ Le terme «stress minoritaire» est une traduction de l'expression anglophone «minority stress». Le concept est également appelé «stress des minorités». Bien qu'il s'agisse d'une traduction qui ne reflète pas le sens réel du concept, Interligne fait le choix d'utiliser «stress minoritaire» étant donné la grande portée du terme et son utilisation très répandue dans les recherches et publications francophones au Québec et au Canada.

On parle de **haine intériorisée** lorsqu'une personne « d'un groupe opprimé en vient à **accepter, croire et reproduire** dans ses comportements **les stéréotypes, attitudes négatives, la stigmatisation et les discriminations** qui sont perpétrés **sur son groupe d'appartenance par la société dominante**. Ces messages provoquent une **distorsion dans la vision** que les personnes ont d'elles-mêmes ou des autres. »⁵²

L'**homophobie et la transphobie intériorisées** peuvent amener les personnes LGBTQ+ à adopter des comportements à risque, notamment la consommation d'alcool ou de drogue. De plus, les personnes LGBTQ+ vivant avec une haine intériorisée peuvent; avoir une moins bonne santé mentale, cacher leurs relations et ainsi la violence vécue dans celle-ci, s'isoler, avoir des pensées et comportements suicidaires, etc.

Les facteurs de protection

Avoir accès à un espace plus sécuritaire est un facteur de protection majeur, et sera davantage discuté dans le chapitre 5.

Comme il a été mentionné, les communautés LGBTQ+ sont historiquement marginalisées, et surreprésentées dans une majorité des problématiques en lien avec la santé et le mieux-être. Comme beaucoup de communautés marginalisées, elles se réapproprient les problématiques et difficultés afin d'inciter un changement social et de reprendre le contrôle sur leur environnement. Ces difficultés deviennent alors des forces.

En ce sens, différents facteurs spécifiques aux communautés LGBTQ+ contribuent à diminuer les risques de subir des violences sexuelles, ou sont des facteurs favorisant le processus de guérison.

Autres facteurs de protection possible

- ☞ L'acceptation de soi
- ☞ Les stratégies de coping
- ☞ L'acceptation et le soutien familial
- ☞ Les liens amicaux importants

La **famille choisie**, qui **représente l'ensemble des liens affectifs qui constituent le réseau de soutien d'une personne**, est un concept bien présent dans les communautés marginalisées, et particulièrement dans les communautés de la DSPG. La famille choisie est souvent composée de relations amicales, amoureuses ou affectives avec lesquelles une personne entretient de forts liens émotionnels. Pour beaucoup de personnes, cette famille vient compenser certaines lacunes dans les relations de la famille d'origine, particulièrement lorsque cette dernière n'est pas très acceptante de l'identité sexuelle de la personne. Elle est synonyme de soutien émotionnel et matériel, et de lien d'appartenance aux communautés. La famille choisie est un facteur de protection important, car elle est une source d'entraide et de solidarité indispensable pour beaucoup de personnes LGBTQ+.

52 David, E. J. R. et A. O. Derthick (2014). What Is Internalized Oppression, and so What?. Internalized Oppression: The Psychology of Marginalized Groups. Springer Publishing Co. 1-30.

La **capacité d'agir**⁵³ concerne « l'ensemble du fonctionnement d'un individu comme personne et comme citoyen-ne. Cette capacité fonctionnelle peut être modifiée, atteinte ou restreinte par le manque, par la perte, par la déficience ou par l'obstacle environnemental. » Elle inclut également le principe de la liberté de choix.

« Le **pouvoir d'agir**⁵⁴ est un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la communauté à laquelle elles s'identifient. »

Pour en apprendre davantage sur la participation des personnes de la DSPG dans leurs communautés et les effets de cette participation sur leur identité et leur agentivité, consulter le [texte suivant](#), présenté par Julie Beauchamp, Ph. D.

La **capacité d'agir et le pouvoir d'agir**, sont deux notions qui ne sont pas exclusives à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres. Cependant, elles ont un impact considérable sur la vie de beaucoup de personnes LGBTQ+, et doivent être comprises et analysées en fonction de leurs réalités plutôt que de leur simple définition. Elles dépendent en grande partie des conditions de vie et des ressources à la fois personnelles et communautaires des personnes LGBTQ+. Il a été nommé à plusieurs reprises que les personnes LGBTQ+ vivent des obstacles organisationnels à la prévention ou à l'intervention en lien avec les violences sexuelles. Ces obstacles sont bien réels. Ils réduisent énormément le sentiment de capacité et de pouvoir d'agir chez une personne qui se retrouve sans ressource adaptée ou parfois, sans aucune ressource disponible (le cas de plusieurs femmes trans, par exemple).

Dans le cas des communautés de la DSPG, le sentiment de capacité d'agir et de pouvoir d'agir se développe considérablement dans le soin donné aux autres membres des communautés. Ce développement est favorisé par la participation aux luttes contre les discriminations, par la *community care*, par l'écoute offerte ou par sa participation à la création d'environnements plus sécuritaires ou adaptés. Cette implication sociale permet aux personnes LGBTQ+ d'en apprendre sur le milieu et les ressources disponibles, d'augmenter leur estime de soi, leur confiance en soi, leur sentiment d'appartenance aux communautés LGBTQ+ ainsi que de participer aux changements sociaux pour une meilleure équité. En ce sens, elles deviennent non seulement plus aptes à participer à leur propre recherche de solutions, et devenir des agents de changement dans leur parcours, mais également à soutenir celles des autres membres des communautés.

53 Barreyre, J. Y. (2007). Capacités à agir et incapacités selon des échelles d'évaluation. Informations sociales, 2 (138), 30 à 44.

54 Informations sur l'éducation et la promotion de la santé-environnement (2021). Qu'est-ce que le pouvoir d'agir ? A quoi peut-il servir. Consultée en ligne au <https://agir-ese.org/methode/quest-ce-que-le-pouvoir-dagir-quoi-peut-il-servir>.

Chapitre

4

inter_
ligne.

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre

Discussion chapitre 4



Écoutez notre discussion sur ce chapitre avec comme personnes invitées Amélie Beaulieu, intervenante au dossier diversité du CALACS Agression Estrie et Jérémie Boulanger-Bonnely avocat et étudiant au doctorat à l'Université de Toronto.



Le dévoilement, la dénonciation et la justice

Ce chapitre s'intéressera aux rapports qu'entretiennent les personnes de la DSPG avec le monde de la justice. Il se penchera sur le caractère multiple du dévoilement, puis sur les facteurs pesant sur la décision de s'y engager ou non. Un retour en arrière permettra de mieux comprendre la méfiance actuelle des personnes LGBTQ+ envers le processus judiciaire et ses autorités, notamment policières. À la fin du chapitre, le lectorat aura en poche de nouvelles connaissances sur les pratiques alliées et les façons d'accompagner les personnes LGBTQ+ à la suite d'une violence sexuelle.

53

Dévoilement multiple

Avant d'entrer dans le vif du sujet, voici quelques concepts à garder en tête au fil de la lecture :

- ☞ **Dévoilement** : le fait pour une personne de raconter son vécu en lien avec la violence sexuelle ou son identité sexuelle comme elle le souhaite, à son rythme et à la personne de son choix.
- ☞ **Dénonciation** : le fait pour une personne de s'engager dans un processus officiel auprès d'une instance donnée (ex. : service de police, CNESST) afin d'obtenir justice ou réparation.
- ☞ **Revictimisation** : le fait pour une personne survivante de revivre une ou plusieurs situations de violence au cours de sa vie.
- ☞ **Polyvictimisation** : le fait pour une personne de subir plusieurs formes distinctes de violence au cours d'une période donnée.
- ☞ **Victimisation secondaire** : le fait pour une personne d'être confrontée à des réactions négatives (ex. : responsabilisation de la victime, refus de service) ou insensibles (ex. : minimisation de la gravité de l'acte subi, mégenrage) de la part d'autrui ou des services d'aide au moment de dévoiler ou de dénoncer. Ceci a pour effet d'aggraver son état ou la situation.

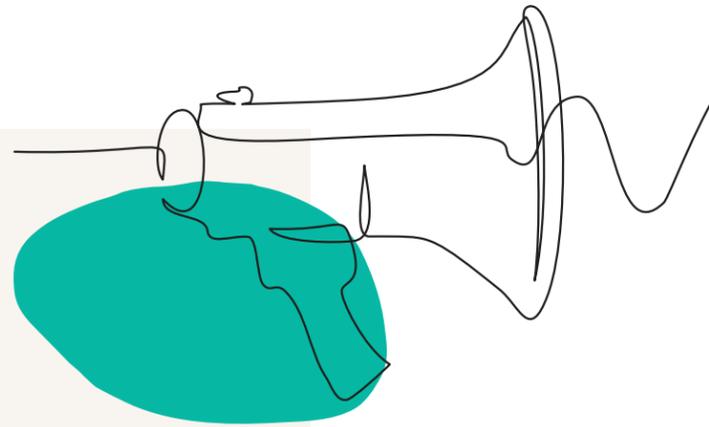
Pourquoi parler de dévoilement multiple ?

Une personne qui décide de dévoiler une violence sexuelle est souvent amenée à divulguer au passage des aspects de son intimité (ex. : orientation sexuelle, parcours trans). Parfois, le vécu implique plusieurs formes distinctes de violence, comme c'est le cas chez la personne polyvictimisée. D'autres fois, celui-ci s'inscrit à la suite d'autres situations de violence vécues dans le passé, comme c'est le cas chez la personne revictimisée. **En contexte de dénonciation, chaque étape du processus demande un dévoilement soumis aux exigences de l'autorité impliquée.** Cela expose la personne s'y engageant à un risque accru de victimisation secondaire. Bref, le dévoilement n'est pas une tâche simple. Il est une mise à nue chargée, répétée et risquée pouvant engendrer une myriade d'émotions chez la personne survivante, d'où l'importance de savoir bien l'accueillir.

Freins au dévoilement et à la dénonciation

L'engagement dans une démarche de dévoilement ou de dénonciation peut être freiné par divers facteurs. Selon la littérature⁵⁵, les facteurs les plus souvent rapportés sont :

- ☞ la honte ou la culpabilité en lien avec la violence vécue;
- ☞ la peur de représailles (ex. : perte d'emploi, perte de logement, répercussions sur les relations interpersonnelles ou le cercle social, tache sur le « CV citoyen »);
- ☞ l'homophobie ou la transphobie intériorisée;
- ☞ l'incertitude par rapport à la nature du préjudice subi;
- ☞ la méconnaissance du processus judiciaire; et,
- ☞ l'impression que ce processus cause plus de tort que de bien.



Voici quelques exemples :

- ☞ Se croyant responsable de la violence sexuelle subie durant une soirée de drague (*cruising*), un homme gai choisit de ne pas porter plainte, malgré les encouragements de son ami.
- ☞ Une personne non-binaire en processus d'immigration s'empêche de faire une demande d'aide judiciaire, par crainte que cela affecte ses chances de rester au pays.
- ☞ Un homme trans sait qu'une trousse médico-légale aiderait son dossier, mais ressent de la honte à l'idée de dévoiler son corps pour les examens et les prélèvements.
- ☞ Une femme bisexuelle ne réalise pas la gravité des gestes que sa partenaire a posés envers elle, croyant que les violences sexuelles ne surviennent qu'en contexte hétérosexuel.
- ☞ Une personne lesbienne voudrait voir la personne qui l'a agressée derrière les barreaux, mais pense qu'il est trop tard pour porter plainte.
- ☞ Une femme trans est convaincue que la dénonciation ne sert à rien, ayant été confrontée dans le passé à des commentaires obscènes et des moqueries à l'accueil du poste de police.

⁵⁵ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels. Consultée en ligne au http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Forum-DocAccompagnement_VF.pdf.

La honte, la culpabilité, la peur et l'oppression intériorisée sont alimentées de façon insidieuse par la culture du viol et l'hétéronormativité qui imprègnent notre société. Sans surprise, une société qui banalise, excuse ou justifie les violences sexuelles et qui dévalue les identités sexuelles non cisgenres ou hétérosexuelles a un impact direct sur la façon dont la population perçoit et traite les personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles. De plus, cette situation teinte aussi la façon dont ces dernières se perçoivent elles-mêmes et interprètent leur vécu. Les personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles sont donc constamment à risque d'être confrontées à des préjugés (ex. : non-normalité, hypersexualisation, inversion des genres) ou des micro-agressions (ex. : utilisation des mauvais prénoms, pronoms ou accords). Ces derniers peuvent entraîner une difficulté, voire un refus d'accès à certains services.

Rapports historiques avec la police

Avant la modification du Code criminel en 1969, les autorités policières avaient coutume de profiter des **lois interdisant la sodomie, le travestissement, la grossière indécence et les lieux de débauche** pour harceler et accuser les personnes LGBTQ+ du crime d'être elles-mêmes en public. Les bars qu'elles fréquentaient étaient ainsi constamment la cible de descentes policières, lesquelles se concluaient typiquement par des arrestations injustes et violentes. À plusieurs moments dans l'histoire, les personnes LGBTQ+ ont riposté afin de revendiquer leurs droits de la personne.

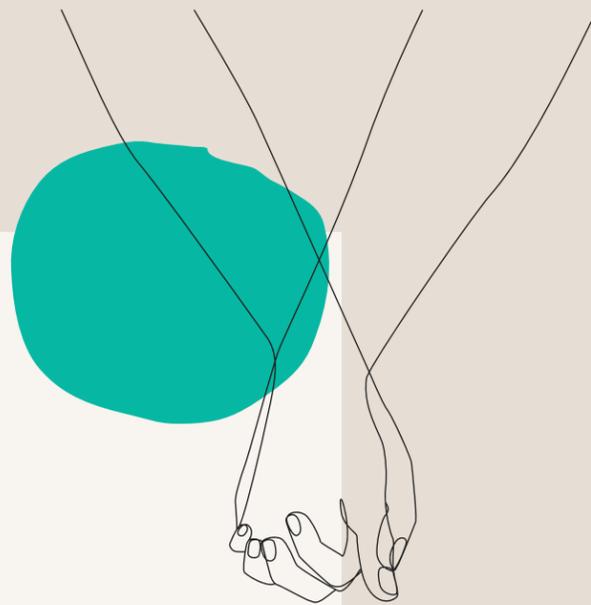
Émeutes ayant marqué l'histoire des mouvements LGBTQ+

- ☞ Cooper's Doughnuts, 1959, Los Angeles
- ☞ Compton's Cafeteria, 1966, San Francisco
- ☞ Black Cat, 1966, Los Angeles
- ☞ Stonewall Inn, 1969, New York
- ☞ Truax, 1977, Montréal
- ☞ Sex Garage, 1990, Montréal

La brutalité policière contre les personnes LGBTQ+ a souvent été abordée suite à des émeutes historiques ayant donné naissance aux mouvements pour la reconnaissance des droits LGBTQ+. Les médias nous rappellent régulièrement que le profilage, la négligence, les violences psychologiques et physiques sont encore pratiques courantes lors des interventions policières impliquant une personne LGBTQ+. Voici quelques exemples d'événements répertoriés dans les dernières années^{56,57,58};

- ☉ Depuis 2007, les services de police de Montréal, Longueuil et Québec ont procédé à environ 300 arrestations d'hommes gais pour motif de drague (*cruising*) dans des lieux publics.
- ☉ En 2017, un détective de la police de Toronto a négligé la déposition d'une victime, puis libéré la personne suspecte sans accusation. Deux ans plus tard, cette personne a été reconnue coupable du meurtre de huit hommes gais — pour la plupart racisés — entre 2010 et 2017.
- ☉ En 2018, une personne trans souhaitant signaler une violence sexuelle a été accueillie avec négligence et moquerie au SPVM.
- ☉ En 2021, des membres du service de sécurité de la STM ont frappé, puis restreint une femme trans noire qui aurait passé le tourniquet sans payer.

Au Canada, les relations gaies et lesbiennes ont été décriminalisées en 1969. Ce n'est qu'en 1977 et 1995 que l'orientation sexuelle a été ajoutée aux motifs interdits de discrimination. L'ajout a d'abord été apporté à la Charte des droits et libertés de la personne, puis dans la Charte canadienne des droits et libertés. L'ajout de l'identité et de l'expression de genre s'est fait plus tard, en 2016 au provincial et en 2017 au fédéral.



Malgré ces changements législatifs, certains épisodes de violence continuent de survenir et la confiance demeure difficile à rétablir entre les autorités et les communautés LGBTQ+. Selon un rapport de 2019⁵⁹, sur les perceptions du public à l'égard des services de police au Canada, les personnes lesbiennes et gaies (31%) ainsi que bisexuelles (25%) sont beaucoup moins susceptibles que les personnes hétérosexuelles de déclarer une grande confiance envers la police. Selon un autre rapport de 2019⁶⁰ sur les besoins, défis et enjeux des membres des communautés LGBTQ+ montréalaises, **la majorité (75%) des personnes LGBTQ+ décident de ne pas porter plainte après avoir subi un incident ou un crime haineux.**

Bref, les biais homophobes et transphobes de la culture policière — et de la société en général — sont tenaces et continuent de toute évidence à influencer la façon dont les forces de l'ordre agissent et traitent certains dossiers. Cela n'est qu'un exemple parmi d'autres des violences systémiques qui touchent les personnes de la DSPG et qui, de plusieurs façons, affectent leur qualité de vie et leur santé.

56 CBC News (2018). Transgender Montrealer says police laughed at allegations of sexual assault, robbery. Consultée en ligne au <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/transgender-robbed-police-discrimination-1.4619785>.

57 Bordeleau, J.-L. (2021). Des citoyens manifestent contre la force employée par la STM. Le Devoir. Consultée en ligne au <https://www.ledevoir.com/societe/599495/des-citoyens-manifestent-contre-la-brutalite-policiere>.

58 McGill Daily (2018). This is no longer a safe place. Consultée en ligne au <https://www.mcgilldaily.com/2018/11/this-is-no-longer-a-safe-place/#close-modal>

59 Ibrahim, D. (2020). Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Consultée en ligne au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00014-fra.htm>

60 Jaffray, B. (2019). Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Consultée en ligne au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00009-fra.htm>.

Stress minoritaire

Un survol de l'histoire et du contexte actuel permet de mieux comprendre les freins au dévoilement et à la dénonciation abordés plus tôt. **Selon la théorie du stress minoritaire de Meyer (2013)⁶¹, les personnes de la DSPG « vivent du stress de manière excessive dû à la victimisation, à la stigmatisation et à la discrimination dont elles font l'objet à répétition, telles que l'homophobie ou la transphobie ».** Étant cumulatif, ce stress peut placer les personnes LGBTQ+ dans un état d'hypervigilance constant. Pour les personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles, le fait d'évoluer dans un contexte oppressif engendre ce stress spécifique et supplémentaire. En effet, au-delà des émotions difficiles liées aux violences sexuelles et au fait d'en parler, les personnes LGBTQ+ doivent composer avec :

- ☉ des expériences quotidiennes de discrimination, de micro-agression et de violence;
- ☉ de l'homophobie ou de la transphobie intériorisée (exemplifiée dans la section 5.1);
- ☉ une anticipation d'événements négatifs; et,
- ☉ une dissimulation de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.⁶²

61 Meyer, I. H. et D. M. Frost (2013). Minority stress and the health of sexual minorities. Handbook of psychology and sexual orientation. Oxford University Press. 252–266.

62 Idem

63 Hatzenbuehler ML. (2009). How does sexual minority stigma "get under the skin": a psychological mediation framework. Psychological bulletin, 135(5), 707-730.

64 Idem

65 Cloutier, M. (2020). L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée. Les Cahiers de droit, 61(1), 83–112.

La littérature scientifique avance que l'exposition chronique à ces différents stressseurs entraînerait une dysrégulation de divers processus cognitifs, émotionnels et sociaux. Ceci inclut par exemple l'estime de soi, la résilience, la régulation des émotions, la capacité d'adaptation, la participation communautaire et le réseau de soutien⁶³. À son tour, cette dysrégulation serait en cause dans le développement de problèmes de santé mentale (anxiété, dépression, etc.).⁶⁴

Ce concept est important à garder en tête pour bien comprendre la spécificité et la complexité du vécu des personnes se trouvant à l'intersection des violences sexuelles et de la diversité sexuelle et de genre.

Violences du système judiciaire

La culture du viol et l'hétéronormativité influencent directement les perceptions, les croyances, les attitudes et les comportements individuels. Ils influencent également la structure et le fonctionnement des différents systèmes (ex. : politique, santé, justice) qui composent notre société occidentale. Les violences policières abordées plus haut sont en fait une ramification parmi d'autres d'un système plus large, soit le système judiciaire. Ce dernier est souvent critiqué pour son incapacité fondamentale à rendre justice aux personnes victimes de violences sexuelles.⁶⁵

Un des phénomènes illustrant bien cette influence est le **phénomène d'attrition, soit la « mise à l'écart graduelle des dossiers de violences sexuelles, de la dénonciation jusqu'à la condamnation »**.⁶⁶ En effet, à peine une plainte sur dix se conclut par un verdict de culpabilité.⁶⁷ Les affaires de nature sexuelle subissent une attrition plus grande que les infractions d'autres natures,^{68,69} et ce, pour des raisons souvent illégitimes en lien avec la mobilisation de stéréotypes et de croyances erronées dans le processus décisionnel.⁷⁰ Un des mythes les plus tenaces est celui du « vrai viol » ou de la « victime parfaite » :

«[...] ce modèle représente **les véritables agressions sexuelles comme des agressions violentes, commises par un étranger, contre une femme « respectable », c'est-à-dire blanche, de classe moyenne, mariée ou vierge, qui a résisté à l'agression et, conséquemment, a souffert de blessures et, enfin, qui a dénoncé clairement et publiquement son agresseur à la première occasion.**»⁷¹

Plus un dossier répond aux critères de ce modèle, plus le risque d'attrition diminue. Ainsi, de la dénonciation à la condamnation, la personne voit sa crédibilité constamment remise en question. Ceci est dû aux idées fausses qui entourent les violences sexuelles, les personnes victimes, les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. Une personne qui s'éloigne de ce modèle tend à susciter de la méfiance ou à se voir attribuer la responsabilité de l'agression subie. Ces réactions sont souvent vécues par la personne comme un traumatisme supplémentaire, une

victimisation secondaire de laquelle résulte une perte de confiance, voire une crainte du processus judiciaire et, par conséquent, un désengagement envers celui-ci.⁷²

Une autre grande source de violences systémiques est la structure normative des institutions judiciaires et des ressources d'aide aux personnes victimes. **Les personnes LGBTQ+ se heurtent la plupart du temps à des environnements hautement genrés et conçus « en fonction des besoins d'une personne victime hétérosexuelle cisgenre, et plus précisément, d'une femme agressée par un homme »**.⁷³ Les personnes trans en particulier doivent faire face à un manque de connaissances sur la transitude et à des comportements inappropriés de la part du personnel, pouvant même mener à un refus de service.⁷⁴ Une des complications souvent rencontrée et susceptible d'altérer la façon dont elles sont accueillies et traitées concerne la non-concordance entre l'expression de genre et les papiers d'identité.⁷⁵ Cette situation expose les personnes trans soit à une invalidation de leur identité, soit à une curiosité indiscreète ou une « fixation sur l'identité de genre de la personne à la place de se centrer sur l'agression sexuelle ».⁷⁶

Compte tenu du manque de confiance historique des personnes LGBTQ+ envers la police, des multiples stressors et des biais qui persistent encore aujourd'hui dans la structure et les pratiques du monde de la justice, il n'est pas étonnant que les violences sexuelles soient les infractions les moins dénoncées.⁷⁷

66 Cloutier, M. (2020). L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.

67 Association ontarienne contre la violence faite aux femmes (2018). Faillies et barrières du système criminel envers les survivantes d'agression sexuelle. Consultée en ligne au <https://aocvf.ca/wp-content/uploads/2018/03/Pyramide-dattrition2-Les-agressions-sexuelles-face-a-la-justice.pdf>.

68 Idem

69 Comité de coordination des hauts fonctionnaires sur l'accès à la justice pour les adultes victimes d'agression sexuelle (2018). Signalements, enquêtes et poursuites concernant les agressions sexuelles commises à l'égard des adultes - Difficultés et pratiques prometteuses quant à l'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes. Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Consultée en ligne au <https://scics.ca/fr/product-produit/rapport-du-groupe-de-travail-du-comite-de-coordination-des-hauts-fonctionnaires-sur-lacces-a-la-justice-pour-les-adultes-victimes-dagression-sexuelle/>.

70 Cloutier, M. (2020). L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.

71 Idem

72 Idem

73 Lalancette Lagotte, M-G. (2021). Le vécu des personnes trans demandant du soutien à la suite d'agressions sexuelles. Mémoire de maîtrise. Université Laval.

74 Idem

75 Idem

76 Idem

77 Cloutier, M. (2020). L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.

Recommandations

L'accompagnement psychosocial ou judiciaire

Pour en apprendre davantage sur l'accompagnement psychosocial ou judiciaire, nous recommandons la lecture du chapitre 2 du rapport *Rebâtir la confiance*, disponible en [cliquant ici](#).

En matière de violences sexuelles, le soutien psychosocial ou judiciaire est une condition essentielle pour un meilleur accès à la justice. Afin d'être optimal, il doit se faire tout au long du processus de dénonciation et débiter dès le dévoilement de la violence sexuelle à une personne intervenante. L'accompagnement psychosocial ou judiciaire d'une personne LGBTQ+ victime de violences sexuelles facilite la dénonciation à la police, améliore l'expérience de la personne victime à travers le système judiciaire et accroît son sentiment de justice.⁷⁸

Il implique avant tout de respecter les besoins et les choix de la personne victime. **Aucun parcours n'est plus valide qu'un autre.** Certaines personnes vont décider de protéger leur vie privée et privilégier de n'entreprendre aucune démarche de plainte ou de justice réparatrice. Il est primordial de respecter ce choix sans le remettre en question. D'autres ressentiront le besoin de voir la personne être reconnue coupable de son crime.⁷⁹ Cet accompagnement commence souvent par l'accueil d'un dévoilement. Les recommandations pour un accueil inclusif et sécuritaire seront abordées au prochain chapitre. Cela dit, les recommandations spécifiques aux démarches juridiques seront abordées ici. Afin de bien accompagner, il faut connaître et comprendre les **recours possibles après une violence sexuelle**⁸⁰ :

- ☞ Porter plainte au criminel
- ☞ Poursuivre au civil
- ☞ Démarche auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)
- ☞ Plainte auprès de la CNESST
- ☞ Faire une demande de qualification au programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)
- ☞ Se tourner vers la justice réparatrice ou la médiation



78 Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (2020). Rapport : *Rebâtir la confiance*. Consultée en ligne au <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>.

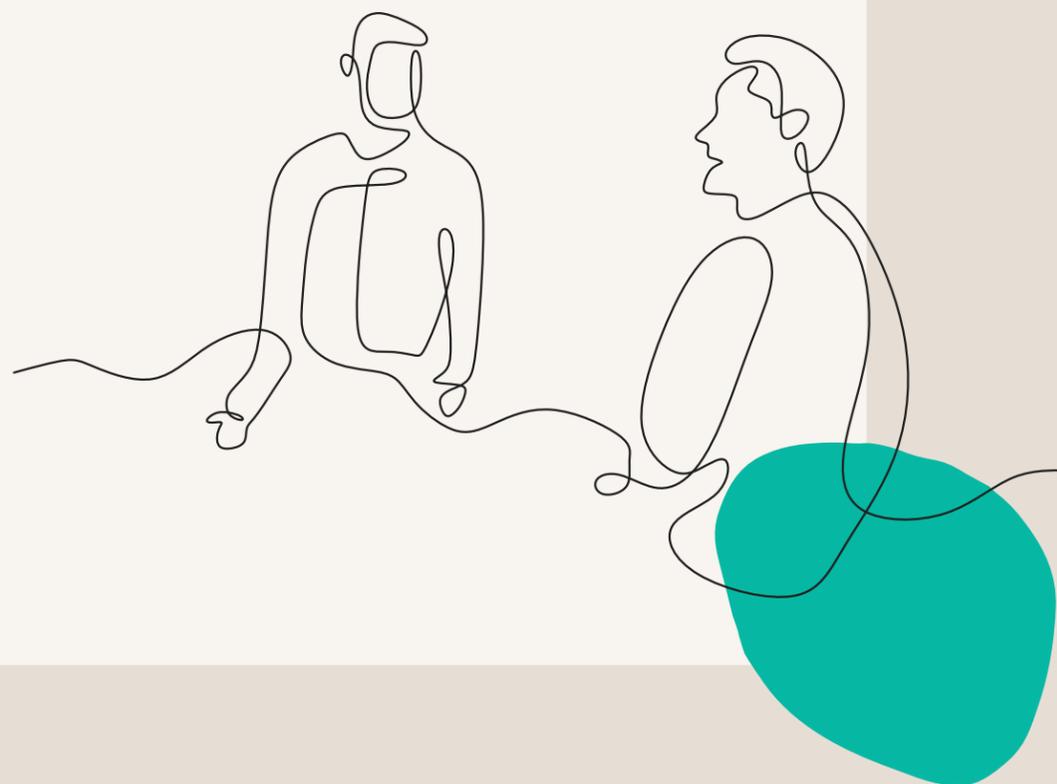
79 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels. Consultée en ligne au http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Forum-DocAccompagnement_VF.pdf.

80 Éducaloi (2021). Intervenir auprès de personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles. Consultée en ligne au <https://indd.adobe.com/view/8507416b-8f99-46e6-8b84-f5376827e7e1>.

Le soutien en cas de discrimination

Durant le processus judiciaire, il est possible que la personne LGBTQ+ subisse de la discrimination, voire du harcèlement. Il est donc important de l'y préparer, notamment en l'informant de ses recours. Par exemple, bien que le nom légal soit requis dans certains documents officiels, une personne trans ou non-binaire a le droit de demander aux autorités avec qui elle interagit de respecter le prénom et les pronoms qu'elle utilise dans la vie de tous les jours. En cas de refus ou de propos discriminatoires, il est possible de porter plainte, entre autres, à la CDPDJ. Pour porter plainte contre une autorité en particulier, la personne peut se tourner vers différentes instances⁸¹ :

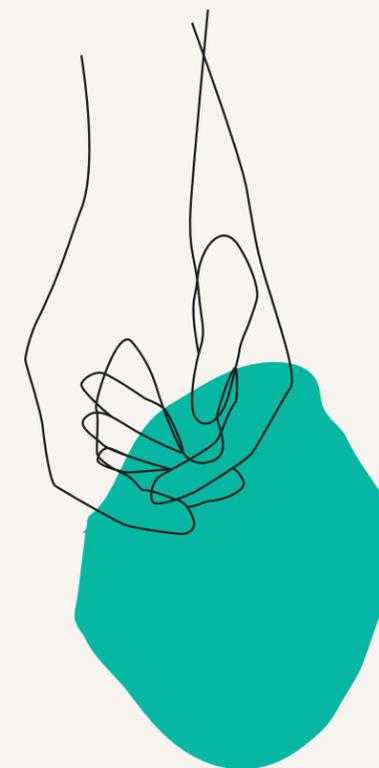
- ☞ Commissaire à la déontologie policière en cas de faute policière;
- ☞ Personne procureure en chef du barreau ou secrétariat général pour porter plainte contre la direction des poursuites criminelles et pénales; et,
- ☞ Conseil de la magistrature du Québec pour porter plainte contre le tribunal



81 Éducaloi (2021). Intervenir auprès de personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles. Consultée en ligne au <https://indd.adobe.com/view/8507416b-8f99-46e6-8b84-f5376827e7e1>.

Enfin, plusieurs pratiques alliées peuvent être adoptées afin de mettre en confiance les personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles souhaitant utiliser un service, et les soutenir en cas de discrimination dans le processus judiciaire. En tant que personne intervenante, il est possible de :

- ☞ Afficher clairement votre ouverture aux réalités de la DSPG et aux réalités spécifiques trans et non-binaires dans l'environnement physique, virtuel et administratif de votre organisme;
- ☞ Faire de la sensibilisation auprès des personnes susceptibles d'intervenir auprès des personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles;
- ☞ Intervenir lorsque vous êtes témoin d'une situation inacceptable afin d'en changer le cours⁸² :
 - Manifester votre désapprobation et votre malaise face à des propos ou des comportements discriminatoires, et refuser que ces propos soient tenus devant vous;
 - Contacter directement la personne procureure ou policière en cas d'intervention inadéquate de sa part;
 - Communiquez de façon claire votre soutien à la personne victime;
 - Soutenez la personne par votre présence, votre écoute, et accompagnez-la vers les ressources appropriées; et,
 - Prenez l'initiative de porter plainte vous-même aux autorités concernées.



Toutes ces pratiques s'ancrent dans le principe de « témoin actif » qui consiste à réagir activement lors d'une situation de discrimination afin de la faire cesser et d'entraîner un changement réel, faisant ainsi en sorte que la personne victime n'ait pas le poids de réagir seule à la discrimination vécue. Cette participation active est d'autant plus importante dans un milieu — comme le milieu juridique et judiciaire — où les personnes ont besoin de soutien pour naviguer et se sentent fréquemment perdues et laissées à elles-mêmes.

82 Cégep de Shawinigan (Sans date). Être un témoin actif. Consultée en ligne au <https://www.cegepshawinigan.ca/etudiants/je-veux-en-parler-prevention-des-violences-a-caractere-sexuel/etre-un-temoin-actif/>.

Chapitre

5

inter_
ligne.

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre

Discussion chapitre 5



Écoutez notre discussion sur ce chapitre avec comme personnes invitées Mylène Gauthier, coordonnatrice à Info-aide violence sexuelle et Em Steinkalik, intervenant-e communautaire au Piamp

Pratiques d'ouverture et création d'espaces plus sécuritaires et bienveillants

Tout au long de ce guide, l'importance et les effets d'offrir des services adaptés et des espaces plus sécuritaires pour les personnes de la DSPG ont été explorés. Le dernier chapitre de ce guide définira davantage le concept de *safer space* et offrira des pistes d'intervention qui favorisent la création de ces espaces.

Avant de débiter la lecture de ce chapitre, il est important de garder en tête que le changement s'effectue, dans une société, une communauté, une organisation ou chez une personne, lorsqu'on croit que cette transformation est possible. Bien que le processus puisse être long et demander des efforts, ces évolutions ne sont observables que lorsqu'on a la conviction profonde que nos actions peuvent elles-mêmes être un vecteur de changement.

Pratique sensible au trauma

Les stratégies et interventions discutées dans ce chapitre s'inscrivent majoritairement dans une pratique de soins sensible au trauma, ou *trauma-informed care* en anglais. Dans cette approche, on « suppose qu'il est plus susceptible qu'improbable pour une personne d'avoir des antécédents de traumatisme. [La pratique sensible au trauma] reconnaît la présence de symptômes de traumatisme et reconnaît le rôle que le traumatisme peut jouer dans la vie d'une personne. »⁸³

Cette pratique se base sur 5 principes de base : la **sécurité, le choix, la collaboration, la fiabilité et le pouvoir d'agir**. « La création d'un environnement physiquement et émotionnellement sécuritaire, l'établissement de la confiance et des limites, le soutien à l'autonomie et au choix, la création de relations de collaboration [] et l'utilisation d'une perspective axée sur les forces et l'autonomisation pour promouvoir la résilience [] »⁸⁴ sont des moyens, dans cette pratique, qui contribuent à réduire le risque de retraumatisation et qui favorisent le processus de guérison.

83 The Institute on Trauma and Trauma-Informed Care (2015). What is Trauma-Informed Care?. Univeristé de Buffalo. Consultée en ligne au <http://socialwork.buffalo.edu/social-research/institutes-centers/institute-on-trauma-and-trauma-informed-care/what-is-trauma-informed-care.html>.

84 Idem

Qu'est-ce qu'un espace plus sécuritaire (*safer space*)?

L'introduction établit qu'un *safer space* est un milieu — physique ou non — offrant un répit de la discrimination et du jugement, et permettant d'être soi-même sans avoir à se justifier. Plus largement, c'est un **espace non menaçant qui permet à toute personne, qu'elle soit ou non marginalisée, de s'exprimer et de se dévoiler sans avoir peur de représailles ou de discrimination**. On parle d'ailleurs d'espace «plus» sécuritaire pour mettre de l'avant le fait que les conditions qui font qu'un environnement est plus sécuritaire pour une personne ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Ainsi, il est important de considérer les besoins et réalités de chaque personne pour rendre l'espace le plus sécuritaire possible.

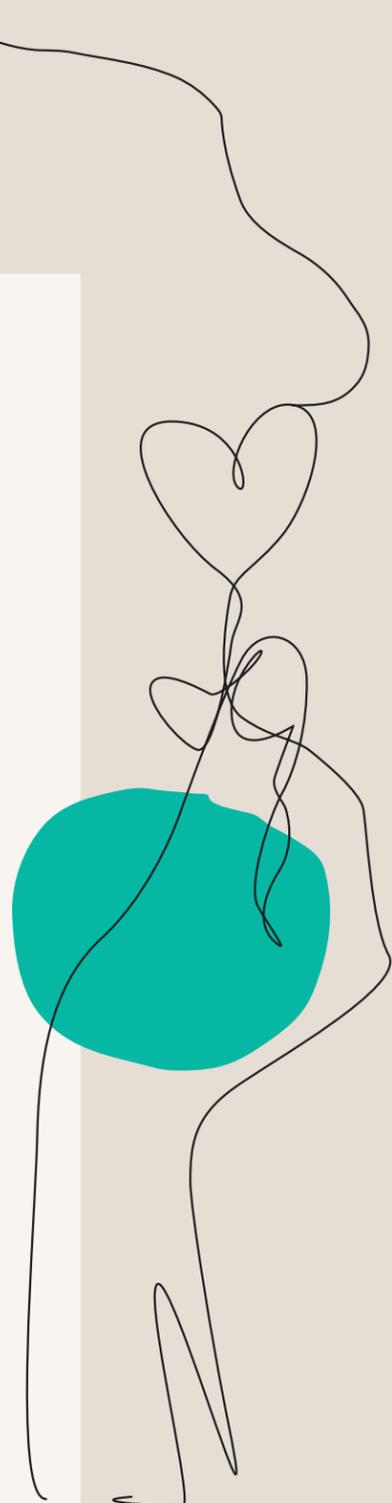
Le *safer space* ne sert pas qu'aux communautés marginalisées. Il est également reconnu pour être bénéfique, voir indispensable, pour l'intervention en santé mentale et le partage d'expériences profondément personnelles ou traumatiques. Il s'agit donc d'un refuge commun pour les personnes LGBTQ+ et pour toute personne survivante de violences sexuelles.

Établir des règles claires en groupe

Lorsqu'on parle de *safer space*, les habiletés en intervention de groupe sont incontournables. Alors qu'il peut être difficile de porter un regard critique sur ses propres comportements, il peut être d'autant plus confrontant de devoir discuter de ceux des autres.

La première chose à faire est **d'établir des règles claires en matière de sécurité, de partage, de confidentialité et de discrimination**. Il peut être stimulant pour un groupe de participer à la création de ces règles et ainsi créer un *safer space* pour tout le monde.

Le fait d'établir les limites rapidement permet de les rappeler plus facilement sans avoir à justifier son intervention. Si, par exemple, une politique de tolérance zéro aux commentaires transphobes a été établie et que l'on en entend, il est possible d'intervenir en disant « Tu te souviens que nous avons mis cette règle? Malheureusement, ton commentaire ne le respecte pas, et voilà pourquoi. »



Réagir

Le silence n'est pas neutre. Lorsqu'on laisse aller un comportement maladroit ou volontairement discriminatoire, on prend la décision de cautionner cette discrimination.

Il ne faut donc pas hésiter à agir et à stopper la discrimination et l'intimidation. Les personnes LGBTQ+ **ont besoin de personnes alliées qui défendent leur bien-être et leur droit** à un espace plus sécuritaire. Elles ne sont pas toujours en mesure de le faire elles-mêmes, et il peut être particulièrement difficile de le faire lorsqu'on vient chercher de l'aide concernant une expérience traumatisante. Il est important de rester à l'affût des signes d'inconfort et d'agir rapidement pour briser le cycle, et démontrer à tout le monde que son soutien. **La discrimination ne doit pas être tolérée**. Il s'agit également d'une opportunité pour utiliser ces situations comme des moments d'éducation et de réflexion en expliquant en quoi les comportements et attitudes ne sont pas acceptés.

Lorsque l'on agit, **on doit également mettre l'accent sur le comportement problématique**, et non sur la victime et sa réaction. Il est important qu'elle ne se retrouve pas sous le feu des projecteurs et qu'elle ne sente pas que ses émotions ont créé cet événement, mais que c'est bel et bien le comportement discriminatoire qui est la cause du problème.

En plus d'agir rapidement et de nommer le comportement, il est essentiel de **faire un suivi avec la personne ayant eu le comportement** afin qu'il ne se reproduise plus. Parfois, cela peut nécessiter de dénoncer ou de rapporter les actions à d'autres personnes ou à la direction pour assurer que des conséquences justes soient mises en place.

Finalement, s'il est important de faire un suivi auprès des personnes ayant eu des comportements discriminatoires, il l'est également auprès des personnes ciblées. **On peut vérifier, en privé, l'état de la ou des personnes LGBTQ+ ayant vécu la discrimination**.

Ne pas blâmer ou punir la victime

En lien direct avec ce qui vient d'être nommé plus haut, il ne faut jamais faire sentir à une personne LGBTQ+ victime de discrimination qu'elle est trop sensible et que les comportements problématiques ne le sont pas vraiment. Il n'est pas rare que les personnes LGBTQ+ entendent des phrases telles que « c'est seulement une blague, tu n'as pas d'humour », ou même « je n'ai rien dit de méchant, c'est toi qui le prends mal ». Ce sont en fait des micro-agressions appelées **détournement cognitif**^{85,86,87}, ou *gaslighting* en anglais.

Le **détournement cognitif** est une forme de manipulation psychologique qui amène la personne visée à douter d'elle-même et à remettre en question ses sentiments, ses instincts et même sa santé mentale. La personne utilisant le détournement cognitif à souvent recours au mensonge, au déni, à l'omission sélective ou à la déformation de faits, et ce, afin de tirer profit de l'anxiété et de la confusion qui en découlent.

Ainsi, dans les cas d'escalade ou d'événement nécessitant de séparer le groupe, il est **primordial que la personne victime de discrimination ne soit pas celle qui soit punie ou retirée du groupe**, et ce, peu importe sa réaction à la discrimination vécue. Il ne faut pas oublier que beaucoup de personnes LGBTQ+ ont vécu des traumatismes en lien avec de la discrimination et que leurs réactions face à celle-ci peuvent être vives.

85 Ananias Foundation (2020). Gaslighting. Consultée en ligne au https://www.ananiasfoundation.org/gaslighting/?gclid=Cj0KCQiAneNBhCUARIsABEee8U6n-6a7WQw78pmqj66dBXCIzqvshkThc-ax6CyK78q9-IITkeABcaAJlvEALw_wcB.

86 Techniques and Being Gaslighted. HealthyPlace. Consultée en ligne au <https://www.healthyplace.com/abuse/emotional-psychological-abuse/gaslighting-definition-techniques-and-being-gaslighted>.

87 Breton, P. (2020). La manipulation cognitive. Paris. Dans : La parole manipulée, 95-114.

Offrir des espaces non mixtes

Pour beaucoup de personnes de la DSPG, il peut être important de se retrouver avec d'autres personnes ayant un vécu semblable, ou avec lesquelles elles sentent qu'elles **peuvent être plus authentiques**. En ce sens, beaucoup de personnes LGBTQ+ vont préférer se retrouver, par exemple, dans des groupes non mixtes, c'est-à-dire composés exclusivement de personnes LGBTQ+.

Il est possible d'essayer, de façon ponctuelle, d'**offrir ces espaces dans votre organisation**. Ainsi, votre organisation offrirait la chance aux personnes marginalisées d'obtenir de l'aide en évitant le plus possible de reproduire les schémas de domination qui peuvent être présents dans les groupes mixtes. Dans les moments non mixtes, certaines personnes LGBTQ+ sentent qu'elles peuvent parler plus librement et qu'elles risquent moins d'être remises en cause par les autres.

Offrir un accueil bienveillant

Les premiers contacts avec les personnes LGBTQ+ survivantes sont primordiaux pour la création d'un bon lien de confiance avec l'organisation et son équipe. Comme il n'est pas possible d'identifier une personne de la DSPG sans qu'elle le dévoile par elle-même, un accueil inclusif et bienveillant doit être offert à toute personne. Cette façon de faire augmentera les chances d'instaurer la confiance et de permettre aux personnes LGBTQ+ de se dévoiler.

Ne pas banaliser l'importance d'un accueil inclusif

Comme mentionné précédemment, beaucoup de personnes LGBTQ+ ont développé une méfiance envers les services et les institutions venant en aide aux personnes victimes de violences sexuelles suite à des expériences personnelles. Cette méfiance pousse plusieurs personnes à ne pas demander d'aide, ou à faire preuve de retenue dans leurs demandes. C'est pourquoi le premier contact est aussi capital : **un accueil non inclusif pourrait décourager la personne d'utiliser les services ou l'empêcher d'être authentique et ainsi nuire au processus de guérison**.

Comme les personnes de la DSPG prennent fréquemment soin les unes des autres, elles se partagent les informations importantes concernant les différents services et organisations. Ainsi, lorsqu'un endroit est considéré comme inclusif par les personnes LGBTQ+ ayant eu recours aux services, il sera rapidement reconnu comme étant plus sécuritaire. Ainsi, cet endroit sera davantage visité par les personnes des DSPG.

Ne pas présumer

Tout comme le respect de l'auto-identification est de mise, on doit éviter de présumer quoique ce soit à propos de la personne faisant une demande de soutien. L'orientation sexuelle, l'identité de genre, les pronoms utilisés, le genre de la personne autrice de la violence sont, entre autres, des informations qui ne peuvent être données que par la personne elle-même.

Pour s'abstenir de présumer, il faut éviter les phrases et les questions genrées, telles que :

- ☞ « Ne vous en faites pas madame, nous aidons toutes les femmes qui demandent de l'aide. »
- ☞ « Êtes-vous toujours en contact avec votre conjoint ? »

En utilisant des termes épicènes comme « personne », « partenaire » ou « relation », on laisse l'opportunité à la personne de s'identifier par elle-même. Voici quelques exemples :

- ☞ « Ne vous en faites pas, nous aidons toutes les personnes qui demandent de l'aide. »
- ☞ « Êtes-vous toujours en contact avec cette personne ? »
- ☞ « Quelle est la relation que vous avez avec la personne agresseuse ? »

On peut également, lorsque nécessaire, faire preuve de proactivité. Par exemple, il est possible de présenter et nommer ses propres pronoms et ainsi encourager la personne à nommer les siens implicitement. Il est également possible d'utiliser le prénom de la personne afin d'éviter les appellations genrées telles que « madame » ou « monsieur ».

Offrir un accès équitable

L'équité consiste en « l'élimination des obstacles et des préjugés systématiques afin de veiller à ce que [toutes personnes] soient traitées équitablement et bénéficient de chances égales [...] ». L'équité reconnaît que certains groupes ont longtemps été désavantagés sur le plan de l'accès [...] et tient compte de ces différences pour assurer des processus et des résultats justes. »⁸⁸ Pour offrir un accès équitable aux services, il faut donc reconnaître les défis, les lacunes et les barrières qui diminuent ou rendent plus difficile cet accès, et agir afin de les contrer.

On dénote une disparité dans l'accès aux services pour certaines communautés LGBTQ+. Alors que des organisations (non spécialisées en réalités LGBTQ+) accueillent les personnes de la DSPG, certaines ne les considèrent pas comme étant incluses dans la description de leur clientèle. Par exemple, lorsqu'une femme vit de la violence sexuelle de la part d'une autre femme, il arrive qu'on ne considère pas son vécu comme étant de la « réelle » violence, et qu'on la redirige ailleurs. De plus, beaucoup de femmes trans se voient refuser l'accès à des services pour femmes sous prétexte que les autres femmes ne se sentiraient pas en sécurité avec elles, ou encore parce qu'elles n'ont pas un corps correspondant au modèle social de féminité. Les personnes trans et non-binaires sont particulièrement touchées par l'iniquité de l'offre de service.

⁸⁸ UQAR (Sans date). Qu'est-ce que l'équité, la diversité et l'inclusion?. Consultée en ligne au <https://www.uqar.ca/universite/a-propos-de-l-uqar/edi/qu-est-ce-que-l-equite-la-diversite-et-l-inclusion>.

Ces refus de services sont des exemples concrets d'iniquité et de manifestation de discrimination systémique : **on refuse l'accès à un processus de guérison à une personne particulièrement marginalisée parce que nous craignons de déranger la majorité.** Il n'est également pas rare qu'un organisme décide de s'abstenir d'offrir des services à une communauté sous prétexte que son équipe ne possède pas l'expertise nécessaire pour agir auprès de celle-ci. Ceci dit, un manque de connaissance ou de formation n'est pas un motif acceptable pour refuser l'accès à un service par peur, souvent, de vivre un sentiment d'incompétence.

Il sera plutôt nécessaire de sensibiliser et d'encourager les discussions concernant ces refus de services au sein de l'organisation afin d'apporter une réflexion sur les pratiques et possiblement un changement. Concrètement, on peut par exemple :

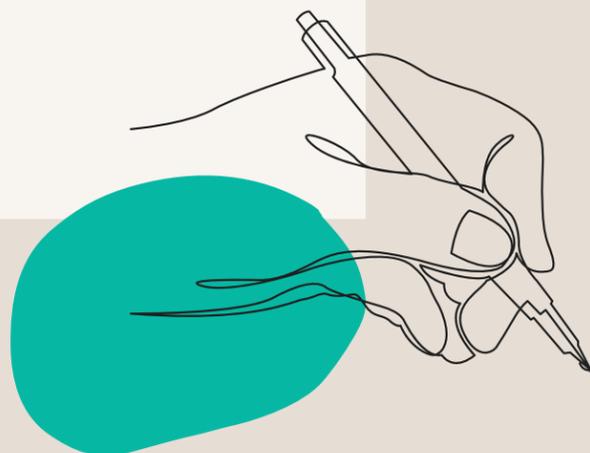
- ☞ Intervenir et insister auprès de la direction ou du conseil d'administration pour que l'inclusion des personnes LGBTQ+ soit claire et visibilisée.
- ☞ Discuter de l'inclusion auprès de nos collègues.
- ☞ Encourager l'équipe à recevoir de la formation sur les réalités trans et non-binaires.
- ☞ Rendre accessible la documentation sur les réalités LGBTQ+ pour l'équipe et la clientèle.

De plus, il ne suffit pas que l'organisation offre des services : on doit s'assurer qu'ils soient adaptés et réellement inclusifs en adoptant des pratiques sensibles au trauma et anti-oppressives.

Vie privée

Le respect de la vie privée est primordial pour la création d'un lien de confiance avec les personnes survivantes LGBTQ+. Il s'agit d'un élément à considérer dès l'accueil dans l'organisation, en prenant le plus de précautions possibles pour assurer le droit à la vie privée de la personne survivante, tout en respectant les cadres de déontologie qui encadrent les professions. Il est possible, par exemple :

- ☞ D'éviter d'écrire le nom légal d'une personne sur les documents et d'utiliser plutôt uniquement le nom choisi;
- ☞ D'éviter d'écrire les détails dans les dossiers partagés sur les dévoilements qu'une personne peut avoir faits sous le sceau de la confidentialité;
- ☞ De garder les détails des conversations pour soi, et ne donner que les détails essentiels lorsque nécessaires.
- ☞ De laisser la personne donner les détails qu'elle ressent le besoin de donner sans poser de questions supplémentaires, et en évitant à tout prix les questions intrusives. D'ailleurs, ces dernières sont généralement posées pour répondre à sa curiosité personnelle plutôt que pour faire avancer l'échange.



Pratiques et interventions anti-oppressives

Dans un monde idéal, tous les espaces seraient sécuritaires pour tout le monde. Ceci dit, il arrive que nous n'ayons pas les connaissances nécessaires pour reconnaître toutes les problématiques, et que nous adoptions certains comportements et paroles insensibles ou maladroits. Alors que les premiers chapitres de ce guide visaient à transmettre les connaissances nécessaires à une réflexion et à mieux comprendre les enjeux reliés à la DSPG, cette ultime partie se concentre sur **les comportements inclusifs et les pratiques d'intervention pour rendre un milieu plus sécuritaire.**

Il est important de garder en tête que les pratiques suggérées dans ce guide ne sont pas une marche à suivre à la lettre. Elles peuvent être adaptées à la réalité des milieux et à celles des populations qu'ils desservent.

Il est primordial de comprendre les approches et objectifs derrière ces pratiques. Dans leur ensemble, elles visent deux objectifs communs, soit :

- 1 **Augmenter le pouvoir d'agir des personnes LGBTQ+ survivantes.**
- 2 **Assurer l'accessibilité, la qualité et la pertinence des services offerts.**

Favoriser le changement et l'inclusion

En partant du constat présenté dans les chapitres précédents, et faisant état que la société et les services ne sont pas adéquatement adaptés aux personnes de la DSPG survivantes, un changement collectif est nécessaire. Le changement est synonyme d'adaptation, d'obstacle et, très souvent, de progrès. Il peut être au niveau individuel ou sociétal. Néanmoins, chaque personne peut contribuer au changement afin qu'il soit le plus adapté et efficace possible. Les pratiques présentées ci-dessous visent à instaurer une réflexion sur le changement et l'adaptation.

L'autoréflexion critique

Un pas essentiel vers l'inclusion consiste à prendre le temps d'examiner ses propres pensées, comportements et préjugés en lien avec les communautés de la DSPG et à accepter sa responsabilité face à ses propres réactions. Cela va de pair avec le fait d'**écouter les personnes concernées lorsqu'elles nomment un inconfort face à des réactions ou comportements sans remettre en question leurs sentiments.** Voilà une étape difficile lors de laquelle il est important de faire preuve d'humilité. Accepter que ses comportements passés n'aient pas toujours été pour le mieux-être d'une personne ou d'une communauté demande de la modestie, et peut susciter de la honte. Cette réflexion permettra de grandir, et d'intégrer plus facilement de nouvelles pratiques.

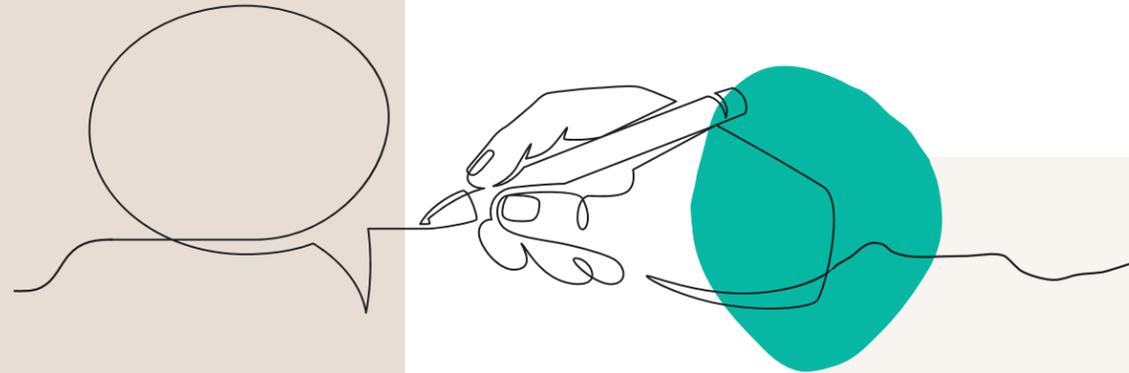
Une fois les préjugés et les biais cernés, il faudra également les déconstruire. Pour ce faire, il est élémentaire de s'informer et de se former continuellement sur les réalités LGBTQ+. On doit s'assurer de récolter vos informations auprès de sources fiables, par exemple auprès d'organismes spécialisés. **De plus, il faut éviter à tout prix de redonner aux personnes LGBTQ+ la responsabilité de nous donner ces informations — à moins que cela ne soit son rôle dans l'organisation.** Les personnes survivantes viennent vers les organismes pour obtenir du soutien. La responsabilité de l'éducation des enjeux LGBTQ+ ne leur appartient pas.

Finalement, il faut garder en tête qu'il s'agit d'un processus d'apprentissage et que ce dernier peut être long. Faire preuve de patience envers soi-même et envers les gens autour de soi, y compris les personnes LGBTQ+ elles-mêmes, est primordial. Elles apprennent également, dans ce processus, à faire confiance aux personnes intervenantes et aux services.

Adopter un vocabulaire inclusif

Voilà un changement qui semble de taille pour plusieurs. Il est naturel de ressentir une réticence face à ce type de changement. Cela dit, la compréhension et la pratique permettront de l'intégrer rapidement dans toutes les sphères du quotidien. Par vocabulaire inclusif, nous entendons **l'utilisation des termes adéquats** lorsque vient le temps de parler des personnes LGBTQ+ — qu'elles soient ou non présentes lorsqu'ils sont utilisés. Par exemple, le terme « trans » est un adjectif qui doit être utilisé comme tel. **Il faut s'informer sur les bons termes à utiliser (voir Annexe I), et se pratiquer afin de les inclure dans son vocabulaire.**

Le vocabulaire inclusif fait également référence à la bonne utilisation et compréhension des pronoms. Lorsqu'on fait référence aux **pronoms d'usage** d'une personne, on parle des pronoms que celle-ci choisit d'utiliser et qui reflètent généralement son identité de genre. Plusieurs pronoms existent : il, elle, iel, ielle, ille, el, ul, ol, etc. Les pronoms sont utilisés par les personnes cis et trans. Cette réalité n'est pas spécifique aux personnes LGBTQ+. Certaines personnes trans et non-binaires vont avoir recours à l'un de ces pronoms, alors que d'autres vont privilégier une alternance entre ceux-ci. D'autres encore vont utiliser l'ensemble des pronoms ou alors aucun pronom. Dans ce cas, on parlera donc à la personne en utilisant uniquement son prénom.



Lorsque les pronoms d'usage d'une personne ne sont pas adéquatement utilisés, c'est-à-dire lorsque l'on s'adresse à elle avec des pronoms qui ne sont pas les siens, ou que l'on utilise son **morinom**, il est question de **mégenrage**. La personne qui est mégenrée peut se sentir inconfortable et se sentir humiliée. À répétition, ou si accompagné d'exclusion sociale en raison de l'identité de genre, le mégenrage peut entraîner un trouble anxieux ou dépressif, ainsi que des idées suicidaires.⁸⁹ Par contre à l'inverse, lorsque les bons pré-noms, pronoms et accords d'une personne trans ou non-binaire sont utilisés, elles peuvent vivre ce que l'on appelle l'euphorie de genre. Dans ce cas-ci, ce sont des sentiments et des émotions positives (la joie, le calme, le bonheur, le bien-être, etc.) en lien avec son identité de genre ou son corps. De plus, il s'agit d'un comportement aidant à la réaction des méfaits, étant donné que l'utilisation correcte des bons pronoms et noms réduit énormément le risque suicidaire chez les personnes trans et non-binaires.

Voici quelques suggestions qui facilitent la bonne utilisation des pronoms :

- ☞ Présenter son prénom et ses pronoms lorsqu'on rencontre une nouvelle personne.
- ☞ Ajouter ses pronoms dans sa signature de courriel, sur les réseaux sociaux, ou dans ses identifiants sur Zoom, par exemple.
- ☞ Pratiquer, pratiquer, pratiquer.

Plus ces pratiques seront utilisées, plus les personnes trans et non-binaires pourront se sentir à l'aise de nommer leurs pronoms et moins elles seront mégenrées. De plus, l'ajout de ses pronoms à sa signature contribue à la normalisation de la mention de pronoms et encourage les autres personnes à le faire. Finalement, **c'est en pratiquant qu'on développe son aisance.** On peut s'exercer, en solo ou avec une autre personne, à converser avec des personnes aux pronoms fictifs. Il peut aussi être intéressant de revisiter ses souvenirs avec une personne qu'on connaît et d'ajuster son prénom et ses pronoms. On peut raconter ces souvenirs à haute voix pour pratiquer sa fluidité de langage.

Plusieurs guides sur les écritures inclusives existent et sont disponibles en ligne ou imprimés, notamment [guide « Apprendre à nous écrire : gde et politique d'écriture inclusive »](#) du Club Sexe et Les 3 sex*, le guide [« Grammaire neutre ou inclusive »](#) de Divergenres ou le [« Guide relatif à la rédaction épïcène »](#) de l'Université de Sherbrooke.

Une crainte fréquente liée au fait de s'adresser à des personnes trans ou non-binaires est le **mégenrage accidentel**. Il faut garder en tête que ce dernier est possible, et qu'il n'efface pas les efforts et le processus qui est fait. **Lorsqu'on mégenre quelqu'un de façon accidentelle, il est important de ne pas surdramatiser la situation. On ne doit pas s'excuser exagérément ni se justifier.** La personne pourrait se sentir invalidée dans son identité et lui donner le sentiment qu'elle doit consoler l'autre vis-à-vis son erreur. **On peut remercier la personne lorsqu'elle nous reprend, s'excuser simplement, récupérer son erreur et continuer.**

Finalement, différentes formes d'écritures (épïcène, inclusive, non-binaire) permettent d'éviter de mégenrer une personne, et de faire le choix conscient d'inclure le plus d'identités possible dans une phrase. Le français épïcène, par exemple, évite les marqueurs de genre en utilisant, par exemple, des mots comme « l'équipe d'intervention » plutôt que « les intervenants et les intervenantes ».

⁸⁹ McLemore, K. A. (2018). A minority stress perspective on transgender individuals' experiences with misgendering. *Stigma and Health*, 3(1), 53-64.

La mobilisation et la défense de droit

Lorsqu'on débute un processus vers une meilleure inclusion, il peut être tentant d'en discuter et de visibiliser ces efforts. Ceci est en fait une attitude importante à adopter : démontrer son ouverture et parler haut et fort des nouvelles informations acquises peuvent encourager le changement autour de soi. Il est important, cela dit, de le faire sans se positionner comme personne experte, et en faisant preuve d'humilité face à ces nouveaux changements.

La proactivité et la mobilisation sont nécessaires pour que les personnes LGBTQ+ reconnaissent une démarche comme étant alliée et qu'elles se sentent en sécurité. Il est nécessaire de lutter pour les droits et le mieux-être des personnes LGBTQ+ dans son organisme : **afficher des signes d'inclusion, dénoncer les commentaires**

homophobes et transphobes, ainsi que militer pour un meilleur accès aux services sont toutes des pratiques nécessaires pour soutenir le changement. La proactivité permet également que l'inclusion soit réelle et non seulement performative.

Sensibiliser les autres membres pour prévenir

Dans un processus de changement, il est tout à fait possible de faire face à la réticence d'autres personnes impliquées, y compris d'autres personnes utilisant les services de l'organisation. Il peut être naturel d'avoir des craintes et des questionnements, et il sera important **d'écouter ce que ces personnes ont à dire afin de cerner la source de leurs craintes pour la déconstruire**. Étant soi-même dans un cheminement d'inclusion, on peut se voir attribuer la responsabilité de **démystifier le processus de changement** et les raisons qui le poussent. Il est souvent rassurant pour les autres d'avoir de l'aide lorsqu'on souhaite avoir des comportements plus inclusifs. Comprendre et agir comme personne alliée offre la chance à d'autres personnes d'avoir un **modèle positif de changement** et d'inclusion, et encourage le changement chez les autres.

Exemples de pratiques favorisant l'inclusion

- ☞ Insister pour avoir des formations adaptées
- ☞ Modifier les formulaires afin qu'ils soient inclusifs
- ☞ Militer pour un accès inclusif aux salles de bains pour les personnes trans et non-binaires
- ☞ Organiser des événements de visibilité
- ☞ Afficher son soutien partout, en tout temps

Écouter le vécu

Il n'est pas toujours facile de mettre de côté ses préjugés et ses préconceptions lorsqu'on intervient auprès d'une personne survivante. Il peut être tentant de vouloir valider ses connaissances en les extrapolant sur la personne aidée. Cependant, il faut se rappeler que chaque expérience LGBTQ+ est unique, tout comme chaque expérience de violence l'est également.

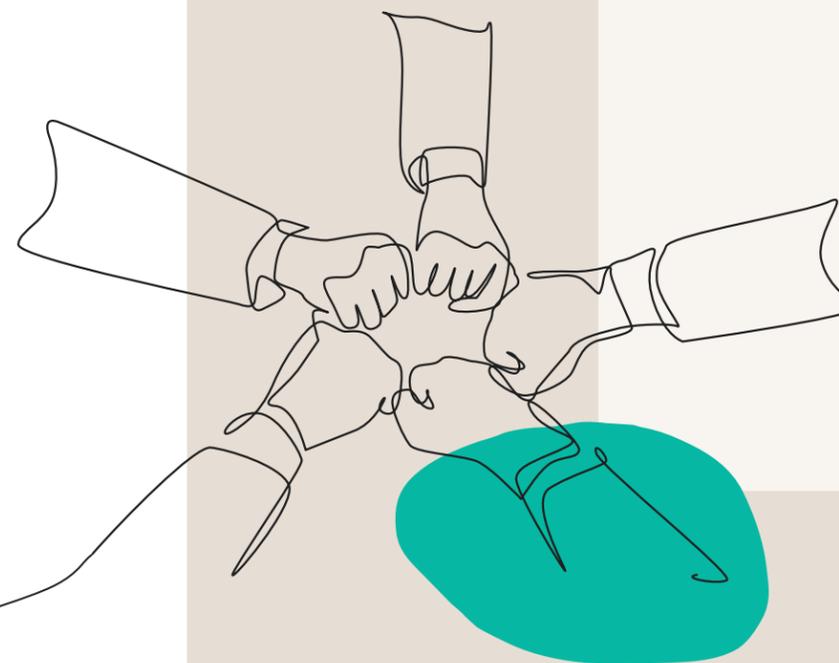
Il faut donc prendre le temps d'écouter le vécu de la personne dans son identité pour bien la cerner et mieux intervenir. La personne est experte de son propre vécu et de sa réalité. Les techniques en écoute active (questions ouvertes, reflets, reformulations, utilisation des silences, le ici et maintenant) sont des outils efficaces pour donner le contrôle à la personne sur son récit, et permettre de mieux la comprendre.

Respecter l'autodétermination

Il n'est pas rare de lire ou d'entendre des personnes non LGBTQ+ refuser d'utiliser les termes choisis en disant qu'elles ne souhaitent pas « étiqueter » une personne. Il est aussi fréquent de voir un débat semblable lorsqu'une personnalité publique fait son *coming-out*, et qu'une partie de la population argumente que ce que fait une personnalité dans la chambre à coucher n'a pas d'importance. L'étiquette et le dévoilement de soi, pour certaines personnes de la DSPG, sont essentiels à l'appartenance et même parfois à sa propre survie. Il ne revient à personne le rôle de juger si une étiquette et un dévoilement sont nécessaires ou non.

L'autodétermination est un concept fondamental lorsqu'on parle de réalité LGBTQ+. Elle désigne le processus qu'une personne entreprend en s'identifiant comme LGBTQ+. Ce processus est intime et personnel. Il comprend, par exemple, l'identification à une orientation sexuelle, le prénom choisi ou les pronoms. Chaque personne est libre de s'identifier aux termes avec lesquels elle est à l'aise, et ce, peu importe ses expériences ou les définitions sémantiques. On doit donc, en intervention, **respecter cette identification et utiliser les termes désirés par la personne**.

Cela implique également de comprendre que l'autodétermination est un long processus, que les termes et préférences d'autodétermination peuvent évoluer, et que tout le monde n'a pas parcouru le même chemin avant de se retrouver devant une personne intervenante. Certaines personnes n'auront peut-être pas les mots exacts pour se définir, et certaines en auront plusieurs. D'autres n'en auront aucun, et certaines pourraient même vous demander d'en trouver pour elles (ce qui n'est évidemment pas possible, ni votre rôle). Il nous faut alors **tolérer l'ambiguïté et apprendre à vivre avec l'incertitude que la personne peut ressentir**. Le rôle de la personne intervenante reste **l'accompagnement et l'écoute**; elle doit gérer sa propre envie de définir l'autre pour son propre confort.



Éviter de réduire une personne à son identité

Lorsqu'une personne vit une ou plusieurs marginalisations, cette réalité peut parfois prendre une place démesurée dans la perception que nous avons de cette personne. Il n'est pas rare, par exemple, que des personnes LGBTQ+ se fassent présenter comme « l'ami-e queer » et que leur identité sexuelle soit mise sous le feu des projecteurs.

Bien que l'identité sexuelle soit importante et indissociable de la personne LGBTQ+, cette identité n'est qu'une partie de son vécu. **En ce sens, l'identité ne doit ni prendre toute la place dans l'intervention ni devenir source de curiosité.** La personne LGBTQ+ survivante vient tout d'abord pour du soutien concernant les violences sexuelles vécues. Ce soutien et le vécu de violence doivent rester le point principal de l'intervention.

Valoriser les forces

Il a déjà été mentionné dans ce guide que les obstacles et les problématiques vécus par les personnes LGBTQ+ sont également des sources de force et de résilience. Afin de travailler à renforcer le pouvoir d'agir des personnes survivantes, on doit **s'appuyer sur leurs forces** pour les soutenir dans leur processus de guérison et faire face à leurs traumas.

Par exemple, il est productif **d'utiliser les réactions et les gains faits lors de situations difficiles pour valoriser l'effort, l'avancement et la capacité de résilience.** Il est aussi recommandé de mettre en lumière le positif derrière les comportements qui sont vu comme « dérangeants » – souvent parce qu'ils remettent en question le statu quo. Par exemple, on peut reconnaître que les personnes marginalisées qui demandent le respect de leurs droits sont souvent identifiées comme étant « problématiques » en société. Ces personnes sont catégorisées ainsi en fonction des attentes et normes d'un groupe donné. Il est important de remettre ainsi en compte le système, et non la revendication.

Donner le contrôle et favoriser la reprise du pouvoir

Les personnes survivantes de violences sexuelles ont souvent l'impression d'avoir perdu leur pouvoir à la suite des violences vécues. Par définition, les violences sexuelles sont synonymes de « prise de pouvoir » sur la personne victime. Beaucoup de personnes LGBTQ+ sentent déjà qu'elles ont peu de pouvoir sur leur vie ou leur place en société. Voilà pourquoi il est fondamental qu'elles puissent se sentir en contrôle de la situation lorsqu'elles sont accompagnées, et qu'il est important de construire une relation égalitaire qui évite de recréer une dynamique de pouvoir.

Pour ce faire, on doit laisser la personne mener la discussion. On peut la laisser choisir du sujet, du rythme et des détails qu'elle souhaite donner. Il faut qu'elle puisse se dévoiler comme elle le souhaite, sans pression. La personne intervenante est possiblement la première personne à recevoir ses confidences. Il faut donc lui faire confiance.

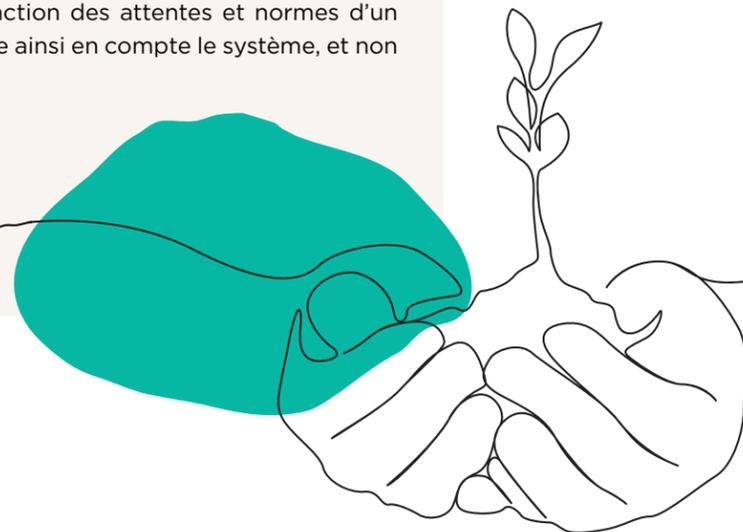
On doit également faire confiance aux capacités de l'autre, et les encourager. Il faut éviter les suggestions imposées (« Il faudrait que tu en parles à ta famille. ») et favoriser les suggestions libres (« Crois-tu que ce serait bien pour toi d'en parler à ta famille? »). **La confiance que l'on porte à la personne en la laissant faire ses propres choix peut lui permettre de reconnaître sa capacité à agir et à choisir par elle-même ce qui est bien pour elle.**

En ce sens, il arrive fréquemment d'être en désaccord avec les choix d'une personne auprès de qui l'on intervient. C'est tout à fait naturel, étant donné que les personnes intervenantes ont généralement la possibilité de voir une situation d'un point de vue extérieur, de prendre un certain recul. Qui plus est, leur expérience leur permet souvent d'évaluer l'efficacité d'un choix par rapport à un autre. Cela dit, il reste essentiel de ne pas porter de jugement sur les stratégies de survie ou de guérison qu'une personne survivante peut avoir prises dans le passé, ou a l'intention de prendre dans l'avenir. Il lui appartient de faire ces choix. Il faut éviter à tout prix d'imposer sa propre vision pour influencer la prise de décision. **Cette attitude permet de créer un rapport égalitaire avec l'autre. On met la personne au premier plan de sa propre intervention, et l'on considère ainsi la personne non pas comme un objet d'intervention, mais comme actrice de son propre parcours.**

Tenir compte du trauma historique

Les personnes LGBTQ+ ont historiquement vécu de nombreux traumas qui se perpétuent à travers les générations. Ceci est aussi vrai pour de nombreuses communautés marginalisées, telles que les personnes noires ou les personnes autochtones.

En intervention, il faut avoir conscience que ces traumatismes ont encore des racines dans les communautés, et que les personnes marginalisées en vivent toujours les conséquences (comme le stress minoritaire, par exemple). Ces traumatismes peuvent avoir un impact sur les comportements et les réactions des personnes marginalisées. Par exemple, beaucoup de personnes LGBTQ+ doivent fréquemment répondre à des questions sur leur identité, justifier leur vécu et faire de l'éducation populaire. En ce sens, une personne non-binaire faisant appel à des services d'aide pourrait vivre de la colère et de l'impatience à la suite d'une question telle que « Je ne sais pas ce que veut dire non-binaire, peux-tu m'expliquer? ». En tenant compte du trauma, on se donne la chance de mieux comprendre les actions et réactions des personnes qui demandent des services, et ainsi d'éviter de les invalider.



Respecter les limites et la confidentialité

Ces attitudes sont fondamentales en intervention. Cela dit, elles sont d'autant plus importantes lorsqu'on parle de violences sexuelles et de réalités LGBTQ+. La confidentialité, par exemple, est centrale à la création du lien de confiance qui permettra à la personne survivante de se dévoiler et d'être authentique. Assurer la confidentialité, expliquer les limites de celle-ci à la personne et les respecter sont les attitudes de bases à la création de ce lien.

Lorsqu'une personne LGBTQ+ dévoile son identité, il faut également respecter le rythme avec lequel la personne se dévoile. Il est préférable d'éviter les questions indiscrettes, ou toute question non essentielle à l'intervention.

De plus, il est recommandé de vérifier les attentes de la personne face aux informations qu'il est possible de partager avec les autres membres de l'équipe, lorsque nécessaire. Évidemment, on doit éviter de dévoiler toute information qui n'est pas strictement essentielle pour offrir le service. Par exemple, il n'est pas nécessaire de parler du vécu intersexe de la personne si l'information n'est pas absolument essentielle.

Orientation vers les ressources appropriées

76 Finalement, il serait impensable de passer à côté du référencement dans cette section. Lorsqu'il est nécessaire de diriger une personne marginalisée vers d'autres ressources, il est primordial de lui recommander un endroit qui est sécuritaire pour elle. **Il n'est pas suffisant de supposer qu'un endroit est sécuritaire : il faut s'en assurer.** Par exemple, le système de la santé est reconnu pour avoir des pratiques homophobes et transphobes, et beaucoup de personnes LGBTQ+ n'y sont pas en sécurité. **Il faut s'informer auprès de ressources fiables** afin d'obtenir une liste de lieux sécuritaires. Ces ressources, comme la ligne d'écoute d'Interligne, peuvent également guider la recherche de ressources lorsque le besoin est confus. Il est également possible de vérifier l'inclusivité par soi-même de la ressource en posant des questions sur leurs pratiques d'inclusions.

On peut également aider la personne à repérer les endroits et les personnes sécuritaires dans son organisation. De cette façon, on contribue directement à la sécurité de la personne pour le temps qu'elle utilisera les services. **Pour bien référer, il faudra bien cerner le ou les besoins : sont-ils d'ordre médical, légal, de protection, d'information, de réparation, de soutien ponctuel, d'hébergement, etc.**

Pour une liste de ressources inclusives touchant les violences vécues par les personnes LGBTQ+, rendez-vous au alix.interligne.co/ressources/.

Amélioration des pratiques d'inclusion organisationnelles :

- ☞ Visibiliser et valoriser la diversité au sein de l'équipe et des services offerts;
- ☞ Ajuster les politiques contre le harcèlement et la discrimination pour y ajouter la tolérance zéro à l'homophobie et à la transphobie;
- ☞ Rendre les formulaires inclusifs, par exemple en laissant un champ vide pour la mention « genre » plutôt que des cases à cocher, et en évitant les termes genrés comme « père/mère », « mari/épouse », etc.
- ☞ Prendre une position claire pour un meilleur accès aux services pour les personnes LGBTQ+ et l'inclusion des personnes trans et non-binaires dans les services non mixtes
- ☞ Favoriser la création d'espaces neutres et inclusifs à l'intérieur de l'organisation
- ☞ Rendre les formations et l'apprentissage accessible
- ☞ Travailler en collaboration avec les organisations et personnes LGBTQ+, en leur offrant une rémunération ou compensation financière en échange de leur contribution
- ☞ Éviter les modèles hétéronormatifs et cisnormatifs
- ☞ Faire un réel effort pour engager des personnes de la DSPG au sein de l'organisation, et qu'elles soient visibles à tous les paliers (équipe d'intervention, équipe d'administration, CA, bénévoles).

Pour obtenir de la formation pour l'inclusion de la DSPG en milieu professionnel, informez-vous sur le programme [Équifierté d'Interligne](#), les formations offertes par l'organisme [TransEstrie](#) ainsi que le soutien proposé par le [Piamp](#).



Conclusion

Nous espérons que les informations contenues dans ce guide et dans les outils connexes aideront à la réflexion quant au rôle des personnes intervenantes et des organisations dans l'accès aux services pour les personnes de la DSPG. Les barrières à cet accès sont innombrables, et les recommandations contenues dans ce guide permettent de les réduire, voire de les faire tomber. Pour ce faire, il faut se rappeler que le changement n'est possible que lorsqu'on y croit et que l'on en fait une priorité. Il est primordial de se rappeler que l'inclusion est un processus continu qui demande des ajustements constants. Pour terminer, la pratique autoréflexive est un outil essentiel offrant la possibilité de poser un regard sur ses interventions, mais également de prendre soin de soi en écoutant ses propres émotions et ses limites.



Références

1. Dorais, M. et M-J. Gervais (2018). Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT). Rapport de recherche, Québec, Université Laval.
2. Dorais, M. et M-J. Gervais (2019). Après le silence : Réagir aux agressions sexuelles envers les personnes LGBT. Québec, Presses de l'Université Laval.
3. Xavier, J., J. A. Honnold et J. B. Bradford (2007). The Health, Health-Related Needs, and Lifecourse Experiences of Transgender Virginians. Virginia Department of Health.
4. Lehavot, K., K. L. Walters et J. M. Simoni (2009). Abuse, Mastery, and Health Among Lesbian, Bisexual, and Two Spirit American Indian and Alaska Native Women. *Cultur Divers Ethnic Minor Psychol*, 15 (3), 275-284.
5. Namaste, V. (2000). *Invisible Lives: The Erasure of Transsexual and Transgendered People*. Bibliovault OAI Repository, University of Chicago Press.
6. Namaste, V. (2005). *Sex Change, Social Change : Reflections on Identity, Institutions, and Imperialism*. Toronto : Women's Press/Canadian Scholars' Press.
7. Duford, J. (2019). *Pratiques d'ouverture envers les jeunes LGBTQIA2S en situation d'itinérance : guide destiné aux organismes d'aide en itinérance ou qui oeuvrent auprès de personnes à risque d'itinérance*. Montréal : Coalition des groupes jeunesse LGBTQ+.
8. Hunt, S. (2016). *Une introduction à la santé des personnes bispirituelles : questions historiques, contemporaines et émergentes*. Prince George, Colombie-Britannique. National Collaboration Centre for Aboriginal Health.
9. Société Canadienne du SIDA (2014). *Mythes sur les personnes trans*. Consultée en ligne au <https://www.cdnaids.ca/wp-content/uploads/Feuillets-dinformation-MYTHES-1.pdf>.
10. Société Canadienne du SIDA (2014). *Mythes sur les personnes trans*. Consultée en ligne au <https://www.cdnaids.ca/wp-content/uploads/Feuillets-dinformation-MYTHES-1.pdf>.
11. Greenbaum, M. (2014). *Des recherches scientifiques pour déconstruire les mythes à propos des familles homoparentales*. Coalition des Familles LGBT : Montréal.
12. Janssen, B. (2017). *Intersectionnalité : de la théorie à la pratique*. Centre d'éducation populaire André Genot, Namur.
13. Trottier, D., V. Bonneville et C. LeBlanc (2018). *État des connaissances sur la violence sexuelle : définition, prévalence et enjeux entourant la dénonciation*. Consultée en ligne au <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/etat-des-connaissances-sur-la-violence-sexuelle-definition-prevalence-et-enjeux-entourant-la-denonciation/1.8>.
14. Gouvernement de l'Ontario (2021). *Violence à caractère sexuel*. Consultée en ligne au <https://www.ontario.ca/fr/page/violence-a-caractere-sexuel>.
15. Fondation Marie-Vincent (Sans date). *Qu'est-ce que la violence sexuelle*. Consultée en ligne au <https://marie-vincent.org/cause/quest-ce-que-la-violence-sexuelle/>.
16. Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle (Sans date). *La violence sexuelle*. Université McGill. Consultée en ligne au <https://www.mcgill.ca/osvrse/fr/la-violence-sexuelle>.
17. On SEXplique ça (2016). *Agression sexuelle*. Consultée en ligne au <https://onsexpliqueca.com/agression-sexuelle/>.

18. The Network la Red (2010). Open Minds Open Doors : Transforming Domestic Violence Programs to Include LGBTQ Survivors. Consultée en ligne au http://www.ncdsv.org/images/TheNetworkLaRed_OpenMindsOpenDoors_2010.pdf
19. Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (2012). Statistiques. Consultée en ligne au <http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php>.
20. CPIVAS (Sans date). Le consentement. Consultée en ligne au <https://cpivas.com/le-consentement/>.
21. CPIVAS (Sans date). Le consentement. Consultée en ligne au <https://cpivas.com/le-consentement/>.
22. Ministère de la Justice du Canada (2017). L'âge de consentement aux activités sexuelles. Consultée en ligne au <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/clp/faq.html>.
23. Éducaloi (Sans date). Le consentement sexuel des adolescents. Consultée en ligne au <https://educaloi.qc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents/>.
24. Paquette, G., A. Martin-Storey, M. Bergeron, J. Dion, I. Daigneault, M. Hébert, S. Ricci et S. Castonguay-Khounsombath (2019). Trauma symptoms resulting from sexual violence among undergraduate students: Differences across gender and sexual minority status. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-26.
25. Smith, C. P., S. A. Cunningham et J. J. Freyd (2016). Sexual violence, institutional betrayal, and psychological outcomes for LGB college students. *Translational Issues in Psychological Science*, 2(4), 351-360.
26. Paquette, G., S. Castonguay-Khounsombath, M. Bergeron, A. Martin-Storey, A. Labonté et E. Prévost (2021). La violence sexuelle subie par les universitaires du Québec issus des minorités sexuelles et de genre et les pratiques de prévention et d'intervention. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.
27. Paquette, G., S. Castonguay-Khounsombath, M. Bergeron, A. Martin-Storey, A. Labonté et E. Prévost (2021). La violence sexuelle subie par les universitaires du Québec issus des minorités sexuelles et de genre et les pratiques de prévention et d'intervention. Sherbrooke : Université de Sherbrooke.
- 80 28. Forge (2016). A Guide for Partners and Loved Ones of Transgender Sexual Violence Survivors. Consultée en ligne au <https://forge-forward.org/wp-content/uploads/2020/08/partners-guide.pdf>.
29. Forge (2016). A Guide for Partners and Loved Ones of Transgender Sexual Violence Survivors. Consultée en ligne au <https://forge-forward.org/wp-content/uploads/2020/08/partners-guide.pdf>.
30. Forge (2016). A Guide for Partners and Loved Ones of Transgender Sexual Violence Survivors. Consultée en ligne au <https://forge-forward.org/wp-content/uploads/2020/08/partners-guide.pdf>.
31. Dorais, M. et M-J. Gervais (2018). Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT). Rapport de recherche, Québec, Université Laval.
32. CPIVAS (Sans date). Le consentement. Consultée en ligne au <https://cpivas.com/le-consentement/>.
33. Conseil du statut de la femme (2017). La culture du viol en 64 secondes. Consultée en ligne au <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/bibliotheque-des-violences-faites-aux-femmes/culture-du-viol/>.
34. Wyatt, D. (2013). Robin Thicke's number one single 'Blurred Lines' accused of reinforcing rape myths. *The Independent*. Consultée en ligne au <https://www.independent.co.uk/arts-entertainment/music/news/robin-thicke-s-number-one-single-blurred-lines-accused-of-reinforcing-rape-myths-8667199.html>.
35. Taub, A. (2014). Rape culture isn't a myth. It's real, and it's dangerous. *Vox*. Consultée en ligne au <https://www.vox.com/2014/12/15/7371737/rape-culture-definition>.
36. Rotenberg, C. (2017). De l'arrestation à la déclaration de culpabilité : décisions rendues par les tribunaux dans les affaires d'agression sexuelle déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014. Statistique Canada. Consultée en ligne au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54870-fra.htm>.
37. WAVAW Rape Crisis Center (2013). What is Rape Culture. Récupéré de <https://www.wavaw.ca/what-is-rape-culture/>.

38. NYS Office for the Prevention of Domestic Violence (2010). Domestic Violence in Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Communities : Trainers Manual. Consultée en ligne au <https://vawnet.org/sites/default/files/assets/files/2016-10/LGTBManual.pdf>
39. NYS Office for the Prevention of Domestic Violence (2010). Domestic Violence in Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Communities : Trainers Manual. Consultée en ligne au <https://vawnet.org/sites/default/files/assets/files/2016-10/LGTBManual.pdf>
40. NYS Office for the Prevention of Domestic Violence (2010). Domestic Violence in Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Communities : Trainers Manual. Consultée en ligne au <https://vawnet.org/sites/default/files/assets/files/2016-10/LGTBManual.pdf>
41. NYS Office for the Prevention of Domestic Violence (2010). Domestic Violence in Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Communities : Trainers Manual. Consultée en ligne au <https://vawnet.org/sites/default/files/assets/files/2016-10/LGTBManual.pdf>
42. Abdullah, T., J. R. Graham-LoPresti, N. N. Tahirkheli, S. M. Hughley et L. T. J. Watson (2021). Microaggressions and posttraumatic stress disorder symptom scores among Black Americans: Exploring the link. *Traumatology*, 27(3), 244-253.
43. Walters, M.L., J. Chen et M.J Breiding (2013). The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey (NISVS): 2010 Findings on Victimization by Sexual Orientation. Atlanta, GA: National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention.
44. Friedman, M. S., M. P. Marshal, T. E. Guadamuz, C. Wei, C. F. Wong, E. Saewyc et R. Stall (2011). A meta-analysis of disparities in childhood sexual abuse, parental physical abuse, and peer victimization among sexual minority and sexual nonminority individuals. *American Journal of Public Health*, 101(8), 1481-94.
45. Iovine, A. (2021). Why bi people are more vulnerable to partner violence: Biphobia and bisexual stigma are ubiquitous and have been linked to sexual violence. *Mashable*. Consultée en ligne au <https://mashable.com/article/bisexual-people-sexual-violence>.
46. Dorais, M. et M-J. Gervais (2018). Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT). Rapport de recherche, Québec, Université Laval.
47. Forge (2014). *Responding to transgender victims of sexual assault*, Complete report.
48. Office for Victims of Crime (2014). Responding to Transgender Victims of Sexual Assault. Consultée en ligne au https://ovc.ojp.gov/sites/g/files/xyckuh226/files/pubs/forge/about_why.html.
49. WomensLaw (2018). What forms of abuse are unique to intersex victims?. Consultée en ligne au <https://www.womenslaw.org/about-abuse/abuse-specific-communities/lgbtqia-victims/forms-abuse/what-forms-abuse-are-unique-0>.
50. NNID (2020). Intersex and medicalized rape. Consultée en ligne au <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/SR/RapeReport/CSOs/177-intersex.pdf>.
51. David, E. J. R. et A. O. Derthick (2014). What Is Internalized Oppression, and so What?. *Internalized Oppression: The Psychology of Marginalized Groups*. Springer Publishing Co. 1-30.
52. Barreyre, J. Y. (2007). *Capacités à agir et incapacités selon des échelles d'évaluation*. *Informations sociales*, 2 (138), 30 à 44.
53. Informations sur l'éducation et la promotion de la santé-environnement (2021). *Qu'est-ce que le pouvoir d'agir? A quoi peut-il servir*. Consultée en ligne au <https://agir-ese.org/methode/quest-ce-que-le-pouvoir-dagir-quoi-peut-il-servir>.
54. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels*. Consultée en ligne au http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Forum-DocAccompagnement_VF.pdf.

55. CBC News (2018). *Transgender Montrealer says police laughed at allegations of sexual assault, robbery*. Consultée en ligne au <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/transgender-robbed-police-discrimination-1.4619785>.
56. Bordeleau, J-L. (2021). *Des citoyens manifestent contre la force employée par la STM*. Le Devoir. Consultée en ligne au <https://www.ledevoir.com/societe/599495/des-citoyens-manifestent-contre-la-brutalite-policiere>.
57. McGill Daily (2018). *This is no longer a safe place*. Consultée en ligne au <https://www.mcgilldaily.com/2018/11/this-is-no-longer-a-safe-place/#close-modal>
58. Ibrahim, D. (2020). *Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes*. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Consultée en ligne au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00014-fra.htm>
59. Jaffray, B. (2019). *Les expériences de victimisation avec violence et de comportements sexuels non désirés vécues par les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et d'une autre minorité sexuelle, et les personnes transgenres au Canada*. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Consultée en ligne au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00009-fra.htm>.
60. Meyer, I. H. et D. M. Frost (2013). *Minority stress and the health of sexual minorities*. Handbook of psychology and sexual orientation. Oxford University Press. 252-266.
61. Meyer, I. H. (2015). *Resilience in the study of minority stress and health of sexual and gender minorities*. Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity, 2(3), 209-213.
62. Hatzenbuehler ML. (2009). *How does sexual minority stigma "get under the skin": a psychological mediation framework*. Psychological bulletin, 135(5), 707-730.
63. Hatzenbuehler ML. (2009). *How does sexual minority stigma "get under the skin": a psychological mediation framework*. Psychological bulletin, 135(5), 707-730.
64. Cloutier, M. (2020). *L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée*. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.
65. Cloutier, M. (2020). *L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée*. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.
66. Association ontarienne contre la violence faite aux femmes (2018). *Failles et barrières du système criminel envers les survivantes d'agression sexuelle*. Consultée en ligne au <https://aocvf.ca/wp-content/uploads/2018/03/Pyramide-dattrition2-Les-agressions-sexuelles-face-a-la-justice.pdf>.
67. Association ontarienne contre la violence faite aux femmes (2018). *Failles et barrières du système criminel envers les survivantes d'agression sexuelle*. Consultée en ligne au <https://aocvf.ca/wp-content/uploads/2018/03/Pyramide-dattrition2-Les-agressions-sexuelles-face-a-la-justice.pdf>.
68. Comité de coordination des hauts fonctionnaires sur l'accès à la justice pour les adultes victimes d'agression sexuelle (2018). *Signalements, enquêtes et poursuites concernant les agressions sexuelles commises à l'égard des adultes - Difficultés et pratiques prometteuses quant à l'amélioration de l'accès à la justice pour les victimes*. Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Consultée en ligne au <https://scics.ca/fr/product-produit/rapport-du-groupe-de-travail-du-comite-de-coordination-des-hauts-fonctionnaires-sur-lacces-a-la-justice-pour-les-adultes-victimes-dagression-sexuell/>.
69. Cloutier, M. (2020). *L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée*. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.
70. Cloutier, M. (2020). *L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée*. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.
71. Cloutier, M. (2020). *L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée*. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.

72. Lalancette Lagotte, M-G. (2021). *Le vécu des personnes trans demandant du soutien à la suite d'agressions sexuelles*. Mémoire de maîtrise. Université Laval.
73. Lalancette Lagotte, M-G. (2021). *Le vécu des personnes trans demandant du soutien à la suite d'agressions sexuelles*. Mémoire de maîtrise. Université Laval.
74. Lalancette Lagotte, M-G. (2021). *Le vécu des personnes trans demandant du soutien à la suite d'agressions sexuelles*. Mémoire de maîtrise. Université Laval.
75. Lalancette Lagotte, M-G. (2021). *Le vécu des personnes trans demandant du soutien à la suite d'agressions sexuelles*. Mémoire de maîtrise. Université Laval.
76. Cloutier, M. (2020). *L'instauration de tribunaux spécialisés en matière de crimes sexuels : un pas de plus vers la reconstruction d'une confiance brisée*. Les Cahiers de droit, 61(1), 83-112.
77. Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (2020). *Rapport : Rebâtir la confiance*. Consultée en ligne au <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>.
78. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels*. Consultée en ligne au http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Forum-DocAccompagnement_VF.pdf.
79. Éducaloi (2021). *Intervenir auprès de personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles*. Consultée en ligne au <https://indd.adobe.com/view/8507416b-8f99-46e6-8b84-f5376827e7e1>.
80. Éducaloi (2021). *Intervenir auprès de personnes LGBTQ+ victimes de violences sexuelles*. Consultée en ligne au <https://indd.adobe.com/view/8507416b-8f99-46e6-8b84-f5376827e7e1>.
81. Cégep de Shawinigan (Sans date). *Être un témoin actif*. Consultée en ligne au <https://www.cegepshawinigan.ca/etudiants/je-veux-en-parler-prevention-des-violences-a-caractere-sexuel/etre-un-temoin-actif/>.
82. The Institute on Trauma and Trauma-Informed Care (2015). *What is Trauma-Informed Care?*. Université de Buffalo. Consultée en ligne au <http://socialwork.buffalo.edu/social-research/institutes-centers/institute-on-trauma-and-trauma-informed-care/what-is-trauma-informed-care.html>.
83. The Institute on Trauma and Trauma-Informed Care (2015). *What is Trauma-Informed Care?*. Université de Buffalo. Consultée en ligne au <http://socialwork.buffalo.edu/social-research/institutes-centers/institute-on-trauma-and-trauma-informed-care/what-is-trauma-informed-care.html>.
84. Ananias Foundation (2020). *Gaslighting*. Consultée en ligne au https://www.ananiasfoundation.org/gaslighting/?gclid=Cj0KCQiAanaeNBhCUARIsABEee8U6n-6a7WQw78pmqj66dBCITzqvshkThc-ax6CyK78q9-1ITkeABcaAjlVwEALw_wcB.
85. Tracy, N. (2021). *Gaslighting Definition, Techniques and Being Gaslighted*. HealthyPlace. Consultée en ligne au <https://www.healthyplace.com/abuse/emotional-psychological-abuse/gaslighting-definition-techniques-and-being-gaslighted>.
86. Breton, P. (2020). *La manipulation cognitive*. Paris. Dans : La parole manipulée, 95-114.
87. UQAR (Sans date). *Qu'est-ce que l'équité, la diversité et l'inclusion?*. Consultée en ligne au <https://www.uqar.ca/universite/a-propos-de-l-uqar/edi/qu-est-ce-que-l-equite-la-diversite-et-l-inclusion>.
88. McLemore, K. A. (2018). *A minority stress perspective on transgender individuals' experiences with misgendering*. Stigma and Health, 3(1), 53-64.

Lexique sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres

Annexe 1

Agenre

Personne qui ne s'identifie à aucun genre ou qui n'a pas de genre.

Allosexuelle

Personne qui ne s'identifie pas comme hétérosexuelle. Terme englobant toutes les orientations sexuelles autres que l'hétérosexualité.

Terme parfois utilisé comme traduction française de «queer». Cette traduction ne fait pas l'unanimité dans les communautés LGBTQ+.

Androgyne

Ce dit d'une personne dont l'expression de genre contient des éléments dits féminins et masculins ou est ambiguë.

Aromantique

Personne qui ne ressent pas ou très peu d'attraction romantique, mais qui peut avoir une attraction sexuelle. L'aromantisme se présente sous forme de spectre incluant ainsi les personnes qui ressentent une attraction romantique seulement après avoir créé une intimité sexuelle (demiromantique).

Asexuelle

Personne qui ne ressent pas ou très peu d'attraction ou de désir sexuel, mais qui peut avoir une attraction romantique ou émotionnelle. L'asexualité se présente sous forme de spectre, qui inclut par exemple les personnes qui ressentent du désir seulement après avoir créé un lien affectif fort (demisexuelle).

Auto-identification

L'auto-identification désigne le processus qu'une personne entreprend en s'identifiant comme LGBTQ+. Ce processus est intime et personnel à chaque personne.

Binarité de genre

La binarité désigne le système dichotomique que représentent les identités «homme» et «femme». Elle résulte des constructions sociales binaires qui limitent l'identité de genre à deux catégories basées sur le sexe assigné à la naissance. À ces catégories sont associés des stéréotypes de genre dits masculins ou féminins.

Bigenre

Personne s'identifiant à deux genres. Cette identité inclut les identités «demi-girl» et «demi-boy» utilisées par les personnes qui s'identifient respectivement comme femme et autre ou homme et autre.

Biphobie

La biphobie fait référence à la violence systémique vécue par les personnes bisexuelles ou pansexuelles. Elle regroupe les attitudes négatives et discriminatoires à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction de l'orientation sexuelle réelle ou perçue.

Bisexuelle ou biromantique

Personne qui éprouve une attirance sexuelle, émotionnelle ou romantique pour deux ou plusieurs genres (ou pour son propre genre et d'autres genres, selon les définitions). La bisexualité s'inscrit dans une vision du genre allant au-delà de la binarité homme/femme et inclut ainsi les personnes non-binaires.

Bispiritualité

Concept appartenant aux nations autochtones qui indique à la fois une identité autochtone et une appartenance à la diversité sexuelle et de genre. Cependant, chaque communauté autochtone a sa propre définition de la bispiritualité. La bispiritualité ne peut être réduite aux seules dimensions que sont l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.

[La bispiritualité] est un terme parapluie qui relie les compréhensions autochtones et occidentales du genre et de la sexualité. Il existe de nombreuses définitions et compréhensions de l'identité bispirituelle, et chacune est spécifique à une nation.» — Geo Neptune, 2018 (traduction libre)

Cisgenre (cis)

Par opposition au terme «trans», le terme «cisgenre» réfère aux personnes qui s'identifient au genre qui leur a été assigné à la naissance.

Cisnormativité / Cissexisme

C'est la présomption qu'être cisgenre est la seule identité valide et que le cadre de la binarité des sexes doit servir de référence pour la détermination de ce qui est normal ou non.

La cisnormativité est le fait de présumer que toute personne est cisgenre. Cette attitude s'intègre dans un système de cissexisme : des comportements et actions discriminatoires portant préjudice aux personnes trans et non-binaires.

Coming-out ou dévoilement de son identité

La démarche de *coming-out* de son orientation sexuelle ou de son identité de genre commence par le dévoilement à soi-même. Après cette première étape, de nombreuses personnes commencent à partager, à différents degrés, cette information avec d'autres. Le dévoilement se produit tout au long de la vie avec chacune des personnes à qui l'on fait part de cette information. L'importance qui lui est accordée par la personne qui se dévoile varie en fonction de facteurs personnels et contextuels.

Drag (queen/king)

Le terme «drag» fait référence à une performance artistique de la féminité, de la masculinité ou d'autre forme d'expression de genre. Généralement, une drag queen personnifie la féminité tandis qu'un drag king personnifie la masculinité.

Dysphorie de genre

Le concept de dysphorie de genre regroupe les sentiments et émotions négatives (ex : colère, dégoût, etc.) qu'une personne peut ressentir envers elle-même par rapport à son identité de genre ou son corps. La dysphorie de genre n'est pas nécessaire à l'identification trans ou non-binaire, certaines personnes trans et non-binaires ne ressentent pas de dysphorie de genre.

Euphorie de genre

Le concept d'euphorie de genre regroupe les sentiments et émotions positives (ex : joie, fierté, etc.) qu'une personne trans ou non-binaire peut ressentir envers elle-même par rapport à son identité de genre ou son corps. Ce terme a été inventé par les communautés trans et non-binaires pour parler de leur transitivité de façon plus positive, étant donné la vision négative associée au terme de dysphorie de genre.

Expression de genre

L'expression de genre concerne la manière de percevoir son identité et de l'exprimer socialement par le biais de caractéristiques et de comportements observables pour autrui, tels que l'apparence physique, les codes vestimentaires, les codes langagiers, la gestuelle, la personnalité ainsi que les autres attributs liés aux genres. L'expression de genre ne dépend pas de l'identité de genre, ni du sexe assigné à la naissance.

Famille choisie

Ensemble des liens affectifs qui constituent le réseau de soutien d'une personne de la diversité sexuelle et de genre.

Femme trans/personne transféminine

Réfère à une personne qui s'identifie femme (ou sur un spectre féminin) alors qu'elle a été assignée au genre masculin à la naissance.

Fluidité de genre

La fluidité de genre permet de naviguer entre plusieurs genres et expressions de genre.

Gai

Homme qui éprouve une attirance sexuelle, émotionnelle et romantique pour des hommes. Cette identité peut inclure les personnes non-binaires.

Certaines femmes qui aiment les femmes s'identifient également comme femme gaie.

Genderqueer

D'origine anglo-saxonne, le terme *genderqueer* est un terme utilisé par des personnes s'identifiant comme ni homme ni femme, comme les deux, ou comme toute autre combinaison des deux. Il est similaire à la non-binarité.

Genderfluid

Genderfluid fait référence à une identité de genre qui est changeante ou fluide (voir fluidité de genre).

Genre

Le genre est un concept social catégorisant les personnes selon des caractéristiques arbitraires et subjectives. Par exemple, dans une vision occidentale du genre, les personnes sont catégorisées en tant qu'homme, femme, une combinaison des deux ou aucun des deux. Le genre peut être fluide et influencé par des aspects psychologiques, comportementaux, sociaux et culturels. Le genre d'une personne n'est pas déterminé par son sexe assigné à la naissance. Toutes les personnes n'ont pas nécessairement de genre, par exemple les personnes agénies.

HARSAH/FARSAF

Acronyme signifiant "Homme ayant des relations sexuelles avec des hommes".

Acronyme signifiant "Femme ayant des relations sexuelles avec des femmes".

Hétéronormativité / hétérosexisme

C'est la présomption que l'hétérosexualité est la seule norme valide, et que les relations hétérosexuelles sont la référence pour la détermination de ce qui est souhaité ou non.

Dans un même sens que la cisnormativité, l'hétéronormativité est le fait de présumer que toute personne est hétérosexuelle. Cette attitude s'intègre dans un système hétérosexiste : des comportements et actions discriminatoires portant préjudice aux personnes de diversité sexuelle.

Hétérosexuelle ou hétéroromantique

Personne qui éprouve une attirance sexuelle, émotionnelle ou romantique pour des personnes de genre différent. Cette identité s'inscrit généralement dans une perspective binaire des genres par exemple une femme hétérosexuelle est attirée envers les hommes et inversement.

Homme trans/personne transmasculine

Réfère à une personne qui s'identifie homme (ou sur un spectre masculin) alors qu'elle a été assignée au genre féminin à la naissance.

Homoparentale ou transparente

Famille dans laquelle un ou plusieurs parents sont homosexuels, bisexuels, pansexuels ou trans.

Homophobie

L'homophobie fait référence à la violence systémique vécue par les personnes de diversité sexuelle. Elle regroupe les attitudes négatives et discriminatoires à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes en fonction de l'orientation sexuelle réelle ou perçue. On peut décliner l'homophobie en lesbophobie, gaïphobie ou biphobie. L'homophobie peut affecter toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de genre.

Homophobie intériorisée

Le sentiment de culpabilité, de honte ou de haine de soi en raison de son attirance, son identité ou ses pratiques qui ne correspondent pas au modèle hétéronormatif.

Homosexuelle ou homoromantique

Personne qui éprouve une attirance sexuelle, émotionnelle ou romantique pour les personnes de son propre genre. Cette définition inclut les personnes non-binaires.

Identité de genre

Terme qui fait référence au genre auquel une personne s'identifie, quel que soit son sexe assigné à la naissance et son expression de genre. L'identité de genre est une expérience intime et personnelle qui peut évoluer au cours de la vie. Toutes les personnes — de toutes les orientations sexuelles confondues — ont une identité de genre. Par exemple, elles peuvent se sentir comme homme, femme, ne s'identifier à aucun de ces genres, à deux genres, ou à une identité autre.

Intersexe

Les personnes intersexes ont des caractéristiques sexuelles physiques qui ne s'inscrivent pas dans les normes sociales et médicales habituelles concernant les corps typiquement genrés «féminins» et «masculins». Ces caractéristiques peuvent concerner l'apparence physique, les organes reproducteurs, les hormones ou encore les chromosomes. Les personnes intersexes peuvent être des hommes, des femmes, ou des personnes non-binaires. Elles peuvent être cis ou trans.

Lesbienne

Femme qui éprouve une attirance sexuelle, émotionnelle et romantique envers les femmes. Cette identité peut inclure les personnes non-binaires.

Lesbophobie

Attitudes négatives et discriminatoires envers les personnes lesbiennes.

LGBTQ+

Acronyme référant aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, queer, en questionnement et autres.

Mégender

Le terme «mégender» représente l'action de faire référence à une personne en utilisant un marqueur (nom, pronoms, formule de salutation, etc.), qui ne reflète pas l'identité de genre de la personne. Ce type de violence touche particulièrement les personnes trans et non-binaires et a pour impact d'invalider leurs expériences et leur identité.

Mention du sexe

Terme légal pour référer au sexe d'une personne figurant dans un document, et ce, en fonction de ce qui est indiqué sur son certificat de naissance. Cette mention peut correspondre ou non à l'identité de genre de la personne.

Au Québec, la mention du sexe classe les personnes selon deux catégories, soit homme ou femme, ce qui ne tient pas compte des personnes non-binaires et intersexes. Au Canada, il est possible d'indiquer la mention X.

Monosexuelle et multisexuelle/ non-monosexuelle

Terme englobant les orientations sexuelles caractérisées par l'attirance envers un genre (monosexuelle) ou plusieurs genres (multisexuelle/non-monosexuelle).

Morinom / Deadname

Le morinom, ou *deadname* en anglais, est le nom assigné à la naissance d'une personne trans et non-binaire qui a effectué un changement de nom. Utiliser le *deadname* d'une personne est considéré comme un manque de respect qui vient invalider son identité.

Neutrois

Personne qui a le sentiment d'avoir une identité de genre neutre.

Non-binaire

La non-binarité représente les identités de genre autres que la binarité exclusive homme/femme. Les personnes non-binaires peuvent se sentir comme ni homme ni femme, comme les deux, ou comme toutes autres combinaisons des deux. La non-binarité inclut les identités en lien avec la fluidité des genres. Les personnes non-binaires peuvent s'identifier comme trans, selon leur auto-identification.

Non conforme dans le genre ou non-conformité liée au genre

S'applique à la personne qui ne se conforme pas aux normes de la société en ce qui a trait à l'expression de genre fondée sur la binarité du masculin vs féminin : un gars «trop» féminin, une fille «trop» masculine. Ce peut être aussi en raison de motifs tels que les sports et les loisirs pratiqués, le style vestimentaire, etc. Les personnes non conformes aux normes de genres sont plus susceptibles d'être victimes d'homophobie ou de transphobie.

Orientation sexuelle

L'orientation sexuelle correspond à l'attirance physique, sexuelle, affective ou romantique que l'on peut éprouver envers un ou plusieurs groupes de personnes, basée sur l'identité sexuelle.

Elle réfère aussi au sentiment d'identité personnelle et sociale basé sur ces attirances, les comportements pour les exprimer, et possiblement l'appartenance à une communauté de personnes qui les partage. L'homosexualité, l'hétérosexualité, la bisexualité et la pansexualité sont des orientations sexuelles généralement reconnues.

Orientation romantique

L'orientation sexuelle et l'orientation romantique sont parfois des dimensions de l'identité sexuelle qui peuvent être distinctes. Dans ce cas, l'orientation romantique vient souligner les attirances émotionnelles et affectives ainsi que les sentiments que l'on peut éprouver envers un ou plusieurs groupes de personnes, basée sur l'identité sexuelle. L'orientation sexuelle correspond, quant à elle, à l'attirance physique et sexuelle. Cette distinction est importante, entre autres, pour les personnes asexuelles qui n'éprouvent pas d'attirance sexuelle, mais qui peuvent éprouver une attirance romantique, et les personnes aromantiques qui n'éprouvent pas d'attirance romantique, mais qui peuvent éprouver une attirance sexuelle.

Outing ou dévoilement forcé

Le *outing* (terme anglophone) est l'acte de divulguer l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne LGBTQ+ sans son consentement.

Pansexuelle ou panromantique

Une personne qui éprouve une attirance sexuelle, émotionnelle ou romantique pour des personnes de tous les genres ou indépendamment de leur genre.

Passing

Terme anglophone indiquant le fait d'être perçue par les autres comme appartenant à une identité ou un genre particulier sans égard à l'identité propre de la personne. Ce terme est controversé puisqu'il implique que les personnes ne sont pas authentiques et ne sont pas réellement qui elles sont.

Exemple de *cis passing* : « Tu as l'air d'une vraie femme/d'un vrai homme, je n'aurais jamais deviné que tu es trans ».

Exemple de *straight passing* : « Elle est bien trop féminine pour être lesbienne! On ne peut pas s'en douter ».

Personne alliée

Personne qui ne s'identifie pas à une communauté, mais qui est reconnue par les membres de cette dernière comme défendant leurs droits. Personne qui se sent touchée ou concernée par les réalités difficiles du quotidien des communautés LGBTQ+ et qui va se mobiliser pour leur cause, par exemple est une personnes alliée LGBTQ+.

Une personne faisant elle-même partie des communautés LGBTQ+ peut aussi être considérée une alliée lorsque qu'elle se mobilise et soutient les personnes LGBTQ+ ayant une réalité différente de la sienne : par exemple une personne lesbienne qui est une alliée des communautés trans.

Polysexuelle ou polyromantique

Personne qui éprouve une attirance sexuelle, émotionnelle ou romantique pour plusieurs genres.

Pronoms d'usage ou usuels

Les pronoms d'usage d'une personne sont ceux qu'une personne choisit d'utiliser et qui reflètent généralement l'identité de genre de la personne. Il existe plusieurs pronoms : il, elle, iel, ille, el, ul, ol, etc.

Queer

D'origine anglo-saxonne, le terme *queer* a été réapproprié par les communautés LGBTQ+ de manière à en faire un symbole d'autodétermination et de libération. Il fait référence à toute idée, pratique, personne ou identité allant à l'encontre des normes cishétéronormatives (cisnormatives et hétéronormatives).

En questionnement

Se dit de personnes incertaines de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, et qui se présentent donc comme étant en questionnement.

Sexe

Le sexe fait référence aux caractéristiques sexuelles biologiques, physiologiques, génétiques ou physiques. Ces caractéristiques incluent les caractéristiques sexuelles primaires (ex. Organes génitaux) et secondaires (ex. Pilosité).

Sexe et genre assigné à la naissance

Déterminé par le corps médical sur la base de l'observation des organes génitaux du bébé, qui coche la case M (sexe masculin) ou la case F (sexe féminin) sur l'acte de naissance. Cette décision du médecin devient la mention du sexe légale de la personne indiquée sur son certificat de naissance. L'assignation de la mention du sexe est obligatoire au Québec.

Cette assignation définit le plus souvent le genre qu'on attribue à une personne dès le début de sa vie.

L'acronyme AFAN ou AHAN désignent respectivement une personne « assignée femme à la naissance » et « assignée homme à la naissance » (en anglais AMAB : assigned male at birth, AFAB : assigned female at birth).

Trans

Terme parapluie qui englobe une diversité d'identités revendiquées par des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe ou genre assigné à la naissance. Il peut s'agir par exemple de personnes queer, d'hommes ou de femmes trans, de personnes non-binaires, agenres, bispirituelles, intersexes, etc. Ce terme inclut les personnes non-binaires, selon leur propre auto-identification.

Transitude

Ce terme fait référence à l'expérience d'être trans ou d'avoir un parcours trans. Il s'agit d'un néologisme en français, davantage utilisé au Québec (transidentité en France) équivalent au terme anglais « transness ».

Transition (légale, médicale, sociale)

Processus complexe à plusieurs phases qui peut s'étirer sur des années, le temps nécessaire pour harmoniser l'anatomie ou l'expression de genre de la personne trans à son identité de genre. La transition peut se faire sur le plan :

- ☞ social (coming out, le prénom, les pronoms, les vêtements, etc.),
- ☞ légal (changement du nom ou de mention de sexe dans les documents officiels)
- ☞ ou médical (hormonothérapie et interventions chirurgicales d'affirmation de genre).

Ces différents volets de la transition sont indépendants les uns des autres. Il est à noter que toute transition est unique et qu'il n'existe pas de transition complète.

Transmisogynie

Terme désignant l'intersectionnalité de la transphobie et de la misogynie et comment cette forme d'oppression est vécue par les femmes trans.

Transphobie

La transphobie fait référence à la violence systémique vécue par les personnes trans, non-binaires ou des personnes non conformes aux stéréotypes de genre. Elle peut se manifester sous forme de violences verbales, psychologiques, physiques, ou par des comportements discriminatoires ou intolérants.

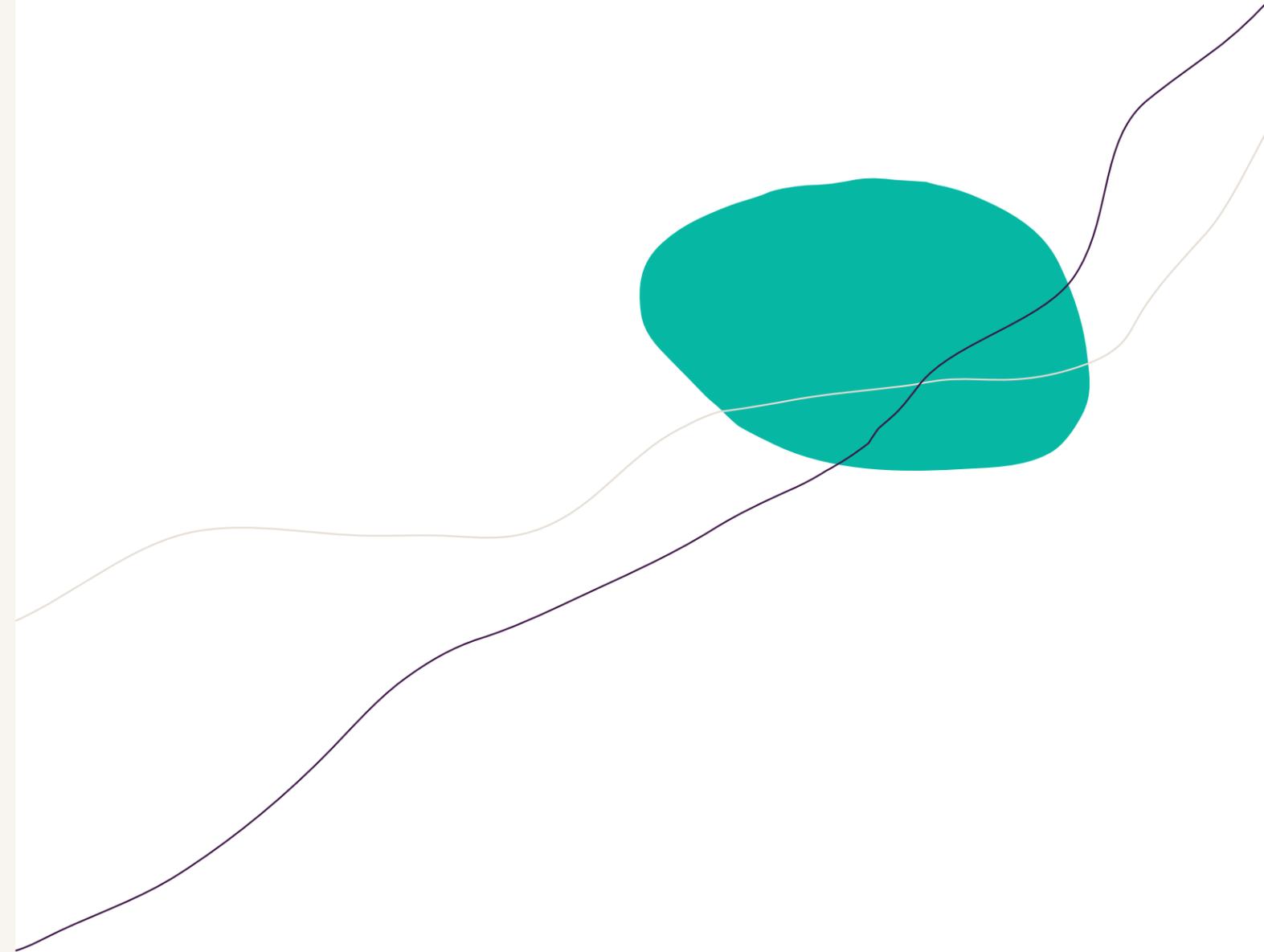
Transsexuelle

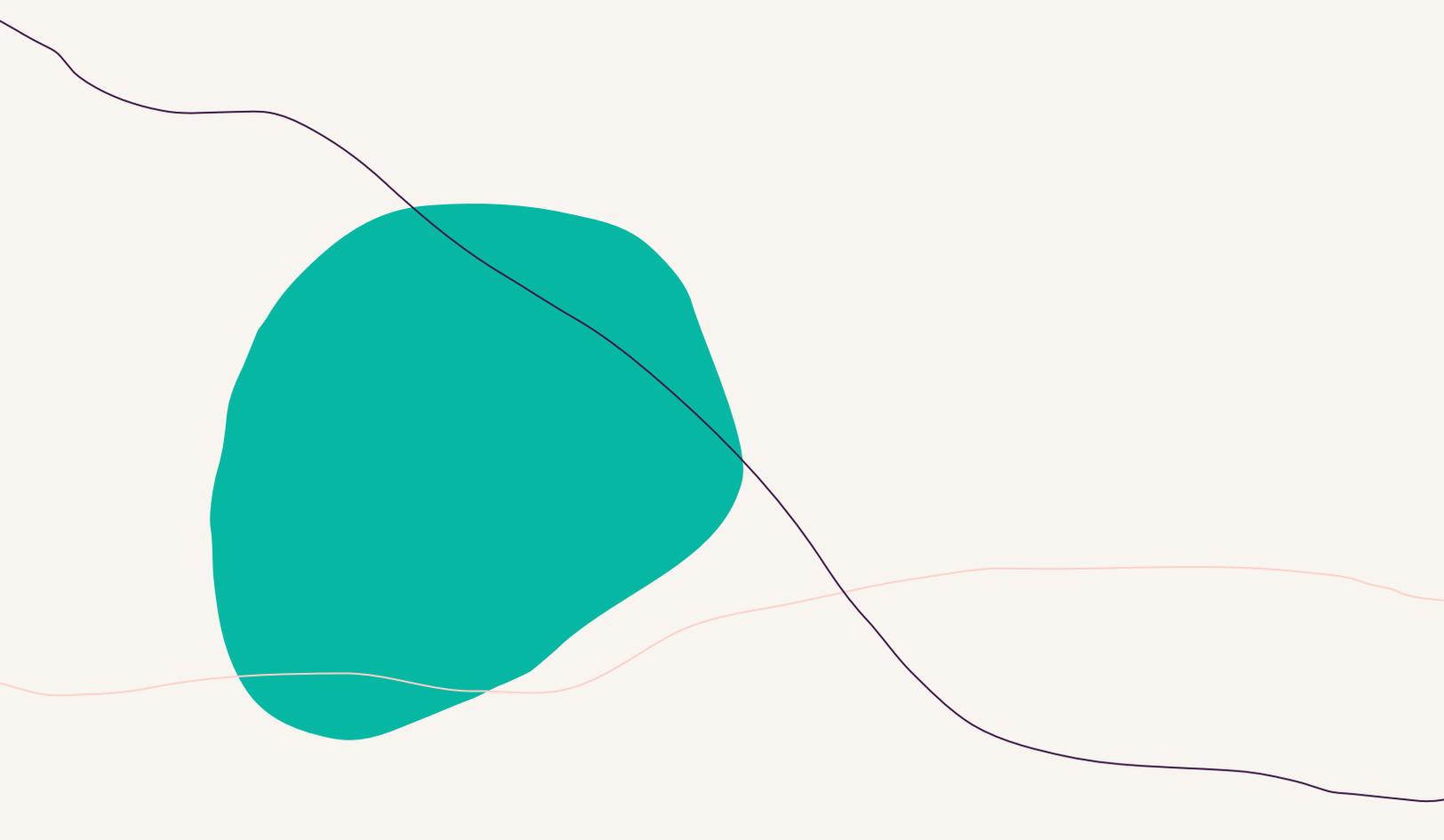
Terme moins utilisé, considéré par certaines personnes comme offensant, qui référerait auparavant aux personnes se dirigeant vers ou ayant eu recours à certaines interventions médicales tel que l'hormonothérapie ou différentes interventions chirurgicales d'affirmation de genre durant leur processus de transition.

Certaines personnes transsexuelles ne s'identifient pas au terme transgenre et inversement, donc il est préférable d'utiliser le terme trans.

Travestisme/cross-dressing

Pratique de s'habiller dans un style ou d'une manière socialement associée à un autre genre.





inter-
ligne.

Parlons de
diversité sexuelle
et de genre



Besoin d'aide ou de renseignement suite à la lecture de ce guide? La ligne d'écoute d'Interligne est disponible 24/7 au 1-888-505-1010 (téléphone et texto) ou au [interligne.co](https://www.interligne.co) (par clavardage).